



# DEUX SEMAINES POUR L'ORIENTATION AU 3<sup>E</sup> DEGRÉ SECONDAIRE

## DOSSIER D'INSTRUCTION

PRÉSENTÉ AU CONSEIL LE 25 AVRIL 2008

Ce dossier a été initié pour répondre à un questionnement de la ministre de l'enseignement supérieur, MD Simonet. Il a bénéficié de l'appui de la ministre de l'enseignement obligatoire, M. Aréna, et de LA Hanse Directrice générale de l'enseignement obligatoire qui sont ici remerciées. Il sera présenté conjointement aux deux cabinets concernés avec l'accord des ministres, MD. Simonet et Ch. Dupont (qui a succédé à M. Aréna).

Ce dossier d'instruction constitue également le rapport à l'intention des ministres et de la direction générale de l'enseignement obligatoire. Il donnera lieu à un Avis du CEF.

Il est le produit d'un travail d'instruction piloté par la Chambre de l'Enseignement et mené par les chargées de mission, S.Barthel, D.Lamotte et JP. Malarme. Il contient les éléments d'un travail documentaire et le résultat des enquêtes et interviews menées dans les écoles secondaires et dans les CPMS ainsi que de l'enquête dans les universités et hautes écoles.

**Avertissement :**

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

**SOMMAIRE**

<b>1.objectifs poursuivis :</b>	<b>3</b>
<b>2.procédure d'instruction</b>	<b>4</b>
<i>Remarques à propos du travail d'instruction</i>	4
<b>3.documents de base</b>	<b>5</b>
3.1.les textes légaux	5
3.2.les avis du cef	6
<b>4.le point de vue de l'enseignement supérieur</b>	<b>9</b>
4.1.une enquête auprès de toutes les universités et hautes écoles : le questionnaire	9
4.2.Résultats de l'enquête -Synthèse des réponses reçues	11
<b>5.le point de vue des CPMS</b>	<b>28</b>
5.1.invitation à une rencontre (interview collective) interRéseaux	28
5.2.compte rendu de la Rencontre	28
5.3 enquête transmise aux CPMS via le conseil de guidance	33
5.4 résultats de l'enquête	34
<b>6.le point de vue de l'enseignement secondaire</b>	<b>62</b>
6.1.rencontre interréseaux d'enseignants (interview collective)	62
6.2.une enquête auprès de toutes les écoles secondaires	71
<b>7.observations et pistes de reflexion</b>	<b>101</b>
7.1.Peut-on établir une typologie des établissements scolaires relativement à l'orientation ?	101
7.2.une démarche d'orientation dans le 3 <sup>e</sup> degré	104
7.3.une vision encore peu répandue : la formation tout au long de la vie	105
7.4.une inégalité criante devant les démarches d'orientation	105
<b>annexe 1 : liste des CPMS qui ont répondu à l'enquête</b>	<b>113</b>
<b>annexe 2 : liste des écoles secondaires qui ont répondu à l'enquête</b>	<b>115</b>

## 1. OBJECTIFS POURSUIVIS :

Ce dossier a été initié pour répondre à un questionnaire de la ministre de l'enseignement supérieur, MD Simonet sur l'utilisation qui est faite des deux semaines qui peuvent être consacrées à des activités d'information et d'orientation au cours du troisième degré de l'enseignement secondaire (décret « Mission », article 32, § 2, alinéa 4). Il s'agissait d'un des facteurs envisagés pour favoriser une meilleure réussite dans l'enseignement supérieur.

Il a bénéficié de l'appui de la ministre de l'enseignement obligatoire, M. Aréna, et de LA Hanse Directrice générale de l'enseignement obligatoire qui ont accepté qu'une enquête soit lancée par l'intermédiaire de la direction générale.

Ce dossier d'instruction constitue donc le rapport à l'intention des ministres qui ont en charge l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire sur ce moment de transition et à l'intention de la direction générale de l'enseignement obligatoire. Il sera la base d'un Avis du CEF.

Dans la logique de ce que proposaient ses Avis antérieurs<sup>1</sup>, le CEF s'est intéressé à la pratique de l'orientation à la fin du secondaire, dans ce moment charnière où le jeune doit se construire un projet d'études supérieures, un projet professionnel, un projet de vie, à ce moment où il atteint l'âge adulte fixé par la loi.

Le but de l'instruction était au départ de déterminer ce qui se fait en matière d'orientation dans le cadre des 2 semaines octroyées aux écoles par le décret Missions.

- Obtenir une idée chiffrée si possible
- Faire un relevé de types d'activités
- Voir dans quelle mesure ces 2 semaines sont utilisées indépendamment ou sont intégrées dans des actions menées par l'école secondaire, le CPMS et/ou des acteurs externes, dans un parcours de construction du projet de développement personnel de l'élève
- Sur le plan qualitatif : tenter de dégager des critères de qualité et des conditions pour optimiser l'usage des journées disponibles.

Il s'agissait donc de rassembler l'information qui n'était pas disponible au départ, d'en faire un rapport le plus complet possible qui puisse être transmis aux autorités compétentes et particulièrement à la ministre qui avait demandé cette information, à la ministre de l'enseignement secondaire et à l'administration de l'enseignement obligatoire qui ont permis et soutenu les investigations dans les écoles.

Dans un second temps, il fallait tenter de dégager des enseignements de cette information et de proposer des pistes d'amélioration envisageables. Ce sera l'objet d'un nouvel Avis du CEF.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, un nombre important d'informations sur l'orientation dans l'enseignement et sur l'orientation des adultes ont été recueillies en 2007 et publiées en 2008 dans deux rapports d'instruction : *L'orientation des adultes et des jeunes dans le cadre de l'insertion et de la formation professionnelles* et *L'orientation dès l'école obligatoire et tout au long de la vie*

## 2. PROCEDURE D'INSTRUCTION

- 1) Recherche documentaire
- 2) Rencontre des acteurs concernés : interviews collectives (CPMS, écoles proposées par les réseaux), contacts avec des inspecteurs du secondaire.
- 3) Enquête exhaustive auprès des CPMS, des écoles secondaires et des hautes écoles et universités
- 4) Premier rapport faisant un état de la situation (= dossier d'instruction synthétique) et débat en Chambre de l'enseignement, pilote du dossier
- 5) Dossier d'instruction reprenant les données exhaustives relatives aux différentes démarches entreprises : présentation à la Chambre de l'enseignement et au Conseil et remise du rapport aux ministres et responsables concernés
- 6) Établissement d'un rapport d'instruction comportant une analyse des résultats et des pistes de recommandations pour la Chambre de l'Enseignement et le Conseil.
- 7) Rédaction d'un projet d'Avis débattu et approuvé par le Conseil

### REMARQUES À PROPOS DU TRAVAIL D'INSTRUCTION

- La recherche documentaire au point 1 a permis de rassembler les textes légaux et documents sur lesquels se basent les contacts avec les acteurs concernés.
  - Interviews :
    - une rencontre a eu lieu avec des directeurs de CPMS de 3 réseaux, les CPMS du CPEONS n'ayant pas répondu dans les temps à l'invitation lancée via ses instances;
    - une rencontre avec des enseignants et chefs d'établissements proposés par les réseaux ;
    - des entretiens avec deux inspecteurs.
  - Enquêtes : cette procédure a demandé de nombreuses autorisations et a pris, dès lors, un temps considérable.
    - l'enquête lancée directement par le CEF auprès de toutes les hautes écoles et universités a obtenu environ 40% de réponses;
    - une enquête a été diffusée auprès de tous les CPMS par le Conseil de guidance et a obtenu 64 réponses;
    - une enquête a été envoyée à toutes les écoles secondaires par l'administration (direction générale de l'enseignement obligatoire) avec l'accord de la ministre présidente ; elle a reçu 216 réponses.
- NB : Les enquêtes permettent de dégager des informations sur les actions d'orientation plus largement que ce qui concerne directement les 2 semaines. Cette partie de dépouillement et de synthèse qui concernent des aspects plus qualitatifs permet de préparer un Avis qui parte de la problématique des deux semaines mais initie d'autres considérations.
- Une première version d'un dossier d'instruction provisoire a été présentée au Conseil de janvier. La Chambre de l'Enseignement a assuré un suivi du dossier.

## 3. DOCUMENTS DE BASE

### 3.1. LES TEXTES LÉGAUX

#### 3.1.1. DÉCRET « MISSIONS », PAR L'ARTICLE 32, § 2, ALINÉA 4

Le décret « Missions », par l'article 32, § 2, alinéa 4 ouvre la possibilité d'activités d'information et d'orientation de deux semaines au cours du troisième degré:

*Dans le cadre de son projet, visé à l'article 67, chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent. Ces activités font partie des études régulières de l'élève. Les membres du personnel qui coordonnent et guident ces activités sont en activité de service.*

#### 3.1.2. CHAPITRE 2, SECTION VII, ARTICLES 19 ET 20 DU DÉCRET RELATIF AUX MISSIONS, PROGRAMMES ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DES CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX DU 14 JUILLET 2006

**Article 19.** - Conformément aux articles 21, 22, 23, 32, 59 et 60 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, **le centre accompagne l'élève dans la construction positive de son projet de vie scolaire et professionnelle.**

*Dans le cadre de sa mission d'orientation, le centre privilégie une approche globale de la maturation progressive des choix de l'élève, aidant celui-ci à faire le point sur lui-même, sur ses compétences, sur ses représentations par rapport aux métiers, études et formations et à se dégager des stéréotypes sociaux et sexistes.*

*Le centre inscrit sa mission d'orientation dans une optique d'orientation et de formation tout au long de la vie et travaille en partenariat avec les différents acteurs de l'orientation dans le monde scolaire mais aussi de l'emploi et de la formation.*

**Article 20.** - Dans le cadre de sa mission d'information, le centre met **une information complète et structurée à la disposition de l'élève** afin qu'il puisse s'approprier cette information par rapport à son projet de vie et son projet professionnel et opérer ses choix.

**Article 21.** - Le centre fournit à toutes les personnes qui en font la demande, de l'information et/ou des avis concernant les possibilités en matière d'études, de formations, de métiers, de professions ainsi que sur le marché de l'emploi.

**Article 22.** - **Le centre informe les élèves du 1<sup>er</sup> degré** de l'enseignement secondaire ordinaire sur les offres d'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française ainsi que sur les offres de formation. Il sensibilise les élèves à une réflexion sur la construction du projet professionnel ou de formation. Le centre propose aux parents une offre à la consultance pour recevoir, si nécessaire, les informations sur le système scolaire et sur l'adéquation enseignement - profession.

**Article 23.** - **Le centre informe les élèves du 2<sup>e</sup> degré** du secondaire ordinaire sur les offres d'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française ainsi que sur les offres de formation. Après en avoir formulé l'offre, le centre répond aux demandes des élèves qui souhaitent une aide individualisée à l'orientation professionnelle ou de formation.

**Article 24.** - **Le centre informe les élèves du 3<sup>e</sup> degré** du secondaire ordinaire sur l'offre d'enseignement dans l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire ainsi que sur les offres de formation.

Il les informe sur l'accès au marché du travail, sur les possibilités de formation continuée et les modalités d'insertion socioprofessionnelle.

Le centre répond aux demandes des élèves qui, suite à cette information, souhaitent **une aide individualisée** à l'orientation professionnelle ou au choix de formation.

**Article 25.** - Le centre **collabore aux actions menées par les établissements scolaires en matière d'information relative aux métiers, professions et études**. Il prend une part active aux actions de sensibilisation portant sur la perception individuelle et sociale des métiers, professions et études ainsi qu'à la promotion de l'égalité filles-garçons. **Dans le cadre de l'approche des métiers, le centre travaille en partenariat avec les services publics régionaux de l'emploi et les services publics de la formation.**

**Article 26.** - Au plus tard en fin de chaque degré, **le centre assiste le conseil de classe dans sa tâche d'orientation** par l'apport des données en sa possession.

**Article 27.** - Les centres psycho-médico-sociaux qui desservent des élèves de l'enseignement spécialisé ainsi que les centres psycho-médico-sociaux pour l'enseignement spécialisé adaptent les prescrits des articles 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 du présent décret aux ressources et besoins particuliers des élèves dont ils assument la tutelle et ce particulièrement dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et 4.

**Article 28.** - Le centre ne peut participer à aucune activité de sélection ou d'orientation visant à la constitution de classes ou de groupes.

**Article 29.** - Le centre veille à assurer la neutralité, l'objectivité et l'indépendance de l'information en matière d'orientation.

## 3.2. LES AVIS DU CEF

### 3.2.1. AVIS 78: ORIENTATION ET INFORMATION SUR LES ÉTUDES, LES FORMATIONS ET LES MÉTIERS (JUIN 2002)

Le « Décret Missions » régit le processus d'orientation scolaire et professionnelle des élèves de l'enseignement obligatoire par les articles 21 à 23 regroupés sous le titre Section 2 « De l'orientation après les huit premières années de scolarité obligatoire » qui organise l'orientation scolaire à l'issue du premier degré du secondaire, et par les articles 32, 59, 60 qui définissent les modalités de l'orientation des élèves au cours et au terme des humanités générales, technologiques et professionnelles. Ces articles confient au conseil de classe la responsabilité de l'orientation et donnent aux centres PMS la mission d'amener l'élève à découvrir ses motivations et à mener à bien ses projets vocationnels.

Le CEF estime qu'il y a confusion entre orientation scolaire et sélection scolaire. Le conseil de classe apporte un éclairage sur les acquis scolaires, mais qui prend en charge l'information des élèves sur les structures, sur les options, sur les filières, sur les formations et sur les métiers ? Cette question est brûlante en Communauté française, surtout que les centres PMS ont perdu de leurs prérogatives.

On juge actuellement que l'orientation devrait plus s'ancrer à l'école et prendre une dimension éducative. Ce qui concerne autant les enseignants que les conseillers d'orientation. L'article 32 du « Décret-Missions » qui prescrit que *chaque école peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent*, pourrait être un premier incitant. L'école pourrait développer un partenariat avec le centre PMS pour développer des exercices de maturation vocationnelle, découvrir l'une ou l'autre profession et accroître la connaissance de soi préalable à tout choix de formation.

D'autre part, il semble que les universités et les hautes écoles, en l'absence de législation concernant l'orientation dans l'enseignement supérieur comme dans l'enseignement de promotion sociale ont profité de la

disposition décrétales définies dans l'article 32 pour faire couvrir leurs activités promotionnelles auprès des élèves du troisième degré.

Toutefois cette carence légale est comblée par le bon vouloir de nombreux organisateurs, l'EPS est aussi présent dans les « Carrefour formation » en partenariat avec les autres opérateurs de la formation professionnelle continue.

### 3.2.2. AVIS 90 DU CEF: ORIENTATION, GUIDANCE, INFORMATION ... TOUT AU LONG DE LA VIE (17 JUIN 2005)

En ce qui concerne l'enseignement supérieur de plein exercice et de promotion sociale : le CEF pense que la situation actuelle ne peut être acceptée. L'absence d'organisation concertée et publique pour l'information et pour l'orientation à ce niveau ne permet pas une égalité d'accès à l'information.

Au cours de ses études, le jeune ne dépend plus de la compétence des CPMS, même si ceux-ci accueillent souvent des anciens qui reviennent vers eux. De plus, l'orientation se définit progressivement, au fil des études, par des choix successifs qui doivent pouvoir être éclairés.

Les conseils, guidances et l'information sont donc assumés – souvent d'ailleurs avec un grand professionnalisme – par les universités elles-mêmes ou via des organisations privées. Les Hautes Écoles ne disposent pas souvent des structures et des moyens pour faire face réellement à cette tâche. Des institutions d'enseignement supérieur prennent leur part de la tâche, assumant au mieux les interventions en amont comme en aval des formations qu'elles dispensent. D'initiative, certaines ont choisi de s'articuler par zone.

Les jeunes, selon l'endroit où ils habitent et les structures disponibles dans leur région sont de fait inégaux devant l'information et le conseil. **Il y a donc lieu de définir par décret une structuration de l'information et du conseil à ce niveau, et de proposer différents services favorisant la prise d'autonomie** qu'il s'agisse de l'élève, de l'étudiant ou de celui qui a terminé ses études ou veut en reprendre.

### 3.2.3. AVIS 98 : « L'ORIENTATION DÈS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE ET TOUT AU LONG DES ÉTUDES » (25 FÉVRIER 2008)

Parmi les recommandations, on lit :

Dans un contexte de mobilité géographique et de formation tout au long de la vie, le système d'orientation s'adressant aux élèves et aux étudiants doit se concevoir comme soutien à un processus continu. Ceci implique une attention particulière aux moments de transition :

- ▶ Dans le cadre de la transition du secondaire vers le supérieur, la disposition du décret « Missions » permettant l'organisation d'activités d'orientation durant une période de deux semaines mérite d'être précisée et cadrée : la cohérence des activités proposées doit être assurée afin que les activités couvrent tout le champ d'un processus d'orientation et que les responsables de l'organisation de ces activités soient clairement identifiés.

- ▶ Une information claire et objective doit exister et être accessible tant virtuellement (site web) que physiquement (centres d'information, conseillers...) concernant les possibilités croissantes d'options, de valorisation d'acquis et de passerelles ouvertes tant aux jeunes étudiants qu'aux adultes en reprise d'étude. Cet apport d'information ne peut occulter la nécessité d'élaborer un projet personnel, de formation et/ou professionnel. Il intervient en second lieu, afin d'opérationnaliser le projet individuel.
- ▶ La responsabilité en matière d'information et d'orientation dans l'enseignement ne s'arrête pas après l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme. Il faut aussi préparer l'accès à la profession, en visant à permettre au diplômé une démarche autonome d'insertion professionnelle. Ceci implique qu'enseignants et /ou professionnels de l'information et de l'orientation dans l'enseignement, tant pour l'enseignement obligatoire que pour l'enseignement supérieur, que soient formés et disposent de l'information et des outils adéquats. Ceci implique également une collaboration avec les professionnels de l'orientation dans la formation et l'insertion professionnelles. Enfin, ceci implique une bonne connaissance du monde professionnel et donc une collaboration structurée avec celui-ci.



## 4. LE POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### 4.1. UNE ENQUÊTE AUPRÈS DE TOUTES LES UNIVERSITÉS ET HAUTES ÉCOLES : LE QUESTIONNAIRE



Conseil de l'Éducation  
et de la Formation

Remarque préliminaire :

Le questionnaire suivant concerne uniquement les activités que vous organisez en collaboration avec l'enseignement secondaire à propos de l'utilisation faite de la possibilité ouverte par l'article 32, § 2, alinéa 4 du décret "Missions" qui déclare :

*"Dans le cadre de son projet, visé à l'article 67, chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent. Ces activités font partie des études régulières de l'élève. Les membres du personnel qui coordonnent et guident ces activités sont en activité de service."*

1. Citez et décrivez en quelques mots ces activités.
2. Selon vous, vos actions consistent-elles en
  - De l'information ?
    - i. Si oui, est-elle limitée aux formations dispensées dans votre institution ou étendue à l'ensemble de l'enseignement supérieur ?
    - ii. Menez-vous d'autres actions pour faire connaître votre institution et les formations qu'elle dispense ?
    - iii. Donnez-vous parfois de l'information sur des formations hors enseignement (notamment en formation professionnelle) ?
    - iv. Donnez-vous de l'information sur les métiers et carrières ?
  - De l'orientation ?
    - i. Si oui, sous quelle forme (individuelle, collective...) ?
3. Vos actions sont-elles menées
  - A votre initiative ? Et où ?
  - A la demande des écoles du secondaire ? Et où ?
  - En collaboration avec d'autres partenaires ? Lesquels et où ?
4. Dans votre institution

- Disposez-vous d'un (de) service(s) d'information et d'orientation ? Est-il le seul chargé de ces actions ?
  - Qui est responsable
    - i. de la préparation des activités ?
    - ii. de leur exécution ?
5. Vos actions sont-elles ciblées vers certain type d'enseignement secondaire et/ou certaines sections ?
- Si oui, ciblez-vous particulièrement l'enseignement général ou l'enseignement qualifiant ? Pourquoi ?
  - Au sein d'un type d'enseignement, ciblez-vous particulièrement certaines sections ? Pourquoi ?
6. Disposez-vous de données chiffrées ?
- Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

<b>Nombre global d'écoles concernées par vos actions :</b>			
<b>Nombre approximatif d'élèves concernés :</b>			
<b>Répartition des écoles concernées par type d'enseignement :</b>			
<i>Remarques :</i>			
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. le total des 4 colonnes ne doit pas nécessairement être égal au nombre global d'écoles concernées, une même école pouvant organiser plusieurs types d'enseignement</li> <li>2. ne mentionner un type que si vos actions concernent effectivement des élèves de ce type (et pas simplement parce que l'école l'organise)</li> </ol>			
<b>Général</b>	<b>Technique de transition</b>	<b>Technique de qualification</b>	<b>Professionnel</b>

Pouvez-vous indiquer le nom d'une personne de contact pour votre institution :

Nom, prénom :

Téléphone :

Qualité :

Fax :

Institution :

Adresse :

Adresse électronique :



## 4.2. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE -SYNTHÈSE DES RÉPONSES REÇUES

### 4.2.1. RELEVÉ DES INSTITUTIONS QUI ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE

B : Les X notés dans la 2<sup>e</sup> colonne indiquent que l'établissement a répondu à notre questionnaire

Facultés Universitaires Saint-Louis (FUSL)	X
Université Libre de Bruxelles	X
Université Catholique de Louvain	
- Centre d'information et d'orientation : CIO	X
- Service des affaires étudiantes. Cabinet du Vice-recteur	X
Université de Liège	
- Administration de l'enseignement et des étudiants : Service d'orientation universitaire SOU	X
- Service promotion et information sur les études	X
Facultés Universitaires Notre- Dame de la Paix de Namur	X
Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux	X
Facultés Universitaires Catholiques de Mons	
Faculté Polytechnique de Mons	
Université de Mons-Hainaut	
Haute Ecole de la Province de Liège	
Haute Ecole de Namur	
Haute Ecole Francisco Ferrer de la Ville de Bruxelles (HEFF)	X
Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB)	
- Institut Arthur Haulot	X
Haute Ecole Galilée (HEGal)	
Haute Ecole Léonard de Vinci (HELdV)	
Haute Ecole EPHEC	
Haute Ecole « groupe ICHEC-ISC Saint-Louis-ISFC »	
Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogyne (HELB-IP)	X
Haute Ecole de Bruxelles (HEB)	
Haute Ecole de la Communauté française Paul-Henri Spaak (HESpa)	X
Haute Ecole provinciale Hainaut Mons-Borinage-Centre	X
Haute Ecole Roi Baudouin (HERB)	
Haute Ecole Libre du Hainaut occidental (HELHO)	
Haute Ecole catholique Charleroi- Europe (HECE)	
Haute Ecole provinciale de Charleroi-Université du Travail (HEPCUT)	X
Haute Ecole provinciale du Hainaut occidental (HEPHO)	X
Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut (HECFH)	
Haute Ecole de la ville de Liège	
Haute Ecole mosane d'Enseignement supérieur (HEMES)	
Haute Ecole Institut supérieur d'Enseignement Libre Liégeois (ISELL)	
Haute Ecole Charlemagne	X
Haute Ecole catholique du Luxembourg Blaise Pascal (HEPAS)	
Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg R. Schuman (HESCH)	
Haute Ecole de la province de Namur	X
Haute Ecole de la Communauté française de Namur Albert Jacquard	

Institut National Supérieur des Arts du Spectacle (INSAS)	
Ecole Nationale Supérieure des Arts Visuels de La Cambre	
Conservatoire royal de Bruxelles	X
Ecole Supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles	X
Ecole Supérieure communale des Arts de l'Image « Le 75 »	
Institut des arts de diffusion (IAD)	X
Conservatoire royal de musique de Mons	
Ecole Supérieure des Arts Plastiques et Visuels de la Communauté française	
Ecole Supérieure des Arts Institut Saint-Luc à Tournai	
Académie des Beaux-Arts de la ville de Tournai	X
Ecole Supérieure des Arts Institut Saint-Luc de Liège	X
Ecole Supérieure des Arts de la ville de Liège	
Conservatoire royal de Liège	
Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie (IMEP)	
Académie Royale des Beaux-Arts de la ville de Bruxelles Ecole Supérieure des Arts	
Ecole Supérieure des Arts Ecole de Recherche Graphique (ERG)	
Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal (ISAI)	
Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté française- La Cambre	X
Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc Bruxelles	
Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc Wallonie	

#### EN BREF :

Sur les 55 institutions répertoriées, 20 ont répondu à notre questionnaire.

6 institutions universitaires sur 9 nous ont répondu et parmi elles, l'UCL et l'ULg ont chacune envoyé deux séries de réponses.

9 Hautes Écoles sur 26 nous ont répondu.

6 institutions sur 20 Écoles supérieures des Arts et Instituts supérieurs d'Architecture nous ont répondu.

La synthèse qui suit a donc été élaborée sur base de 23 séries de réponses.

#### 4.2.2. RÉPONSES DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

Six institutions universitaires ont répondu à notre questionnaire. Parmi elles, l'Université de Louvain et l'Université de Liège nous ont fait parvenir, chacune, deux séries de réponses, émanant, respectivement, du service d'information et du service d'orientation.

L'Université de Bruxelles a répondu à notre envoi mais n'a pas souhaité répondre au questionnaire, invoquant le fait qu'en tant que service de l'orientation, il lui était difficile de compléter le formulaire<sup>2</sup>.

La synthèse est donc élaborée sur base du dépouillement de 7 séries de réponses.

<sup>2</sup> Toutefois, des informations sur ses activités d'orientation sont disponibles dans l'Avis 97 et dans son dossier d'instruction chapitres 6 et 7.

#### 4.2.2.1. RELEVÉ ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'UCL et l'ULg, comme indiqué ci-dessus, ont fait remplir le questionnaire par deux services distincts au sein de leur institution : le Service des affaires étudiantes (Cabinet du Vice-recteur) et le Centre d'information et d'orientation (CIO) pour l'UCL, le Service promotion et information sur les études et le Service d'orientation universitaire (SOU) pour l'ULg.

Les Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur ne parlent que d'activités d'orientation dans leur réponse à cette question mais mentionnent, sans donner de détails, l'organisation d'autres actions prises en charge par le Service Info-études des FUNDP, dans une réponse à une question ultérieure.

La Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGX) et les Facultés universitaires Saint-Louis (FUSL) ne recensent dans leur réponse que des activités d'information.

#### ACTIVITÉS D'ORIENTATION

- A l'UCL, le CIO organise, à la demande des établissements scolaires, des animations, soit en fin de 5<sup>ème</sup>, soit en début de 6<sup>ème</sup>. Ces animations ont pour objet de dynamiser le processus d'orientation. Elles engendrent souvent des demandes d'approfondissement, qui font alors l'objet d'entretiens individuels.
- A l'ULg, le SOU organise des animations de groupe sur le choix d'études et/ou de profession, à la demande des écoles dans lesquelles le SOU se rend. L'activité proposée au groupe d'environ 30 élèves a pour objectif de les pousser à réfléchir aux questions importantes à se poser avant de choisir, de les aider à comparer Université et Haute École, de casser les stéréotypes professionnels.

Remarque : Pour le CIO et le SOU, il est essentiel que les actions soient portées par l'établissement secondaire. Le contenu des activités menées par le SOU est discuté avec l'école afin de les insérer dans l'ensemble de leurs activités d'orientation. Les animations organisées par le CIO dans les écoles font l'objet d'un contrat de participation et le CIO veille à associer la direction, les professeurs et le centre PMS.

- Sur base de l'expérience menée avec les étudiants de l'enseignement supérieur en réorientation (formation-Rebond<sup>3</sup>), des conférences-animations (2h.) sont organisées, par les FUNDP, dans quelques établissements d'enseignement secondaire, à destination des élèves du dernier degré (général). Ces conférences/animations portent à la fois sur le processus de choix, d'orientation et sur les méthodes de travail.

#### ACTIVITÉS D'INFORMATION

- A l'exception des FUNDP (mais peut-être s'agit-il d'un oubli ?), toutes les institutions mentionnent l'organisation de « **semaines cours ouverts** » pendant les congés de la Toussaint et du Carnaval au cours desquelles les élèves de 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire entrent en contact avec l'ambiance universitaire, assistent aux cours dans les différentes facultés, voient les étudiants prendre note et, à l'UCL, peuvent participer à des ateliers « Maîtrise du français », « Méthodologie du travail universitaire », « Gestion du temps », « Repères pour choisir ses études », « A la découverte des métiers et du monde du travail ».
- Pendant les périodes scolaires, **des matinées ou des journées d'information** sont organisées par les institutions pour les élèves et pour leurs parents. Ces séances se déroulent dans les institutions mais aussi à

---

<sup>3</sup> <http://www.enseignement.be/prof/dossiers/recheduc/cce/actes2004/3514.pdf> 7 établissements d'enseignement supérieur de plein exercice en province de Namur et 4 établissements de promotion sociale de Namur interréseaux : projet original et innovant d'accompagnement des étudiants du supérieur en décrochage.

l'extérieur, l'institution se déplaçant dans les écoles qui en font la demande. L'information concerne l'institution universitaire organisatrice de la séance mais l'UCL et l'Ulg consacrent aussi des séances d'information sur l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique.

- Plusieurs institutions mentionnent leur **participation aux Salons de l'étudiant** et particulièrement à celui du SIEP.
- La FUSAGX mentionne aussi des conférences scientifiques données par des professeurs, dans des écoles et sur des thèmes donnés, l'opération « Les bio-explorateurs à la découverte des multiples facettes du métier de bio-ingénieur », des stages accessibles aux rhétoriciens pour leur permettre d'effectuer des manipulations.

#### 4.2.2.2. LES ACTIONS CONSISTENT-ELLES EN : A) DE L'INFORMATION ?

##### A l'UCL

- Le Service des affaires étudiantes de l'UCL donne une information limitée à son offre d'enseignement, destinée au public du secondaire mais également à d'autres publics. Il n'informe pas sur les formations hors enseignement mais bien sur les métiers et les carrières dans le cadre des ateliers « Entrée libre » à la Toussaint et au Carnaval et par l'intermédiaire de formations facultaires spécifiques.
- Le Centre d'information et d'orientation de l'UCL donne de l'information dans une perspective de cheminement, dans une démarche d'orientation. Dès lors, l'information concerne l'ensemble des études supérieures en Communauté française, en Flandre et à l'étranger.

Le Centre dispose, en outre, d'une information complète sur les formations de promotion sociale, les contrats d'apprentissage, les formations ponctuelles, continues ...

Une information sur les chantiers jeunes, le bénévolat, l'apprentissage des langues, en tant qu'expérience à mener entre le secondaire et le supérieur, est également disponible.

Les conseillers s'informent des évolutions des métiers, des fonctions, des secteurs d'activité du monde socio-économique. Ils sont régulièrement en contact avec des professionnels, des associations de professionnels, des GRH, ...Le centre de documentation, libre d'accès, est largement fourni en descriptifs de fonctions, secteurs d'activités, métiers, articles, interviews.

Enfin, le service publie une collection de carnets sur les professions et les études qui y mènent.

Chaque carnet, consacré à un thème (l'infographie, la chimie, l'économie et la gestion, la nutrition et la diététique, la musique et le son ...), présente une petite synthèse sur le monde des professions et des études supérieures en Belgique francophone.

##### A l'Ulg

- Le Service Promotion et information sur les études de l'Ulg propose des activités englobant une présentation de la structure de l'enseignement supérieur en Communauté française et une explication des différences entre les enseignements supérieurs de type court et de type long. De ce fait, l'enseignement supérieur hors-université est abordé. Ces séances sont parfois organisées avec des Hautes Écoles.

Le Service donne également de l'information sur des formations professionnelles organisées par l'ULg ; il s'agit alors principalement de formations continuées pour des diplômés.

Enfin, il informe sur les métiers et les carrières, oralement (portes ouvertes, séances d'information, salons) et par écrit (documents de présentation des études) et il organise des rencontres entre rhétoriciens et professionnels dans le cadre de portes ouvertes.

- Le Service d'orientation universitaire de l'ULg donne de l'information sur l'ensemble de l'enseignement supérieur en comparant Université et Haute École et en expliquant la structure des études.

Il signale aussi l'existence de formations hors enseignement en soulignant les intérêts mais sans beaucoup de détails car les conseillers les connaissent moins bien.

Enfin, il renseigne sur la manière de s'informer en matière de métiers et de carrières, sur les éléments à prendre en considération et est amené à donner des informations concrètes si les élèves les demandent.

- L'ULg ajoute qu'elle participe au Printemps des Sciences et que le « Bus itinérant ULg » sillonne la région liégeoise durant le mois de mai.

**Les FUNDP de Namur** donnent de l'information étendue à l'ensemble de l'enseignement supérieur et parfois aussi sur des formations hors enseignement comme, par exemple, les formations en alternance.

Elles ne donnent pas, à proprement parler, de l'information sur les métiers et les carrières mais illustrent leurs propos d'exemples de métiers ou de parcours professionnels.

Les activités organisées par **la FUSAGX** informent essentiellement sur les formations qu'elle dispense, l'encadrement pédagogique et les débouchés.

Elles n'informent pas sur les formations hors enseignement.

**Les Facultés universitaires Saint-Louis** informent essentiellement sur leur offre de formation et leurs débouchés mais lorsque des activités se font dans un stand commun avec les autres universités membres de l'Académie Louvain, des renvois mutuels vers les universités organisant les mêmes types de programmes sont faits.

Elles ne donnent pas d'information sur les formations hors enseignement.

#### 4.2.2.3. LES ACTIONS CONSISTENT-ELLES EN : B) DE L'ORIENTATION ?

- Le Service des affaires étudiantes de l'**UCL** et **les FUNDP** de Namur répondent clairement non à la question. Le Service Promotion et information sur les études de l'ULg indique ne pas effectuer de l'orientation en tant que telle.

- **La FUSAGX** répond de manière affirmative mais les exemples qu'elle donne des actions qu'elle mène ne relèvent pas de l'orientation mais bien plutôt de l'information (séances d'information sur les études et l'encadrement pédagogique, opération bio-explorateurs, salon).

- Le Service d'orientation universitaire de l'**ULg** fait de l'orientation de manière collective en sensibilisant chacun des membres des groupes qu'il anime aux questions à se poser, aux pièges à éviter, etc.

- **Les Facultés universitaires Saint-Louis** indiquent qu'elles font de l'orientation de manière plutôt individuelle.

• **Le Centre d'information et d'orientation de l'UCL** répond d'une manière tellement précise, explicitant des actions très structurées, qu'il est intéressant de reproduire l'entièreté de la réponse.

○ *Entretiens individuels d'orientation*

Les élèves de 5<sup>ème</sup> ou de 6<sup>ème</sup> secondaire s'adressent au centre pour rencontrer un conseiller à l'occasion d'un entretien individuel.

Les entretiens « études-professions » aident à

- découvrir l'organisation des études supérieures et les réalités des professions
- dépasser les idées reçues et les stéréotypes
- comprendre la manière de construire ses choix
- ouvrir de nouvelles pistes.

Les entretiens psychologiques d'orientation sont l'occasion de

- prendre conscience de ses motivations
- faire le point sur les sources de difficultés et/ou de malaise éventuel
- envisager les possibilités et les prioriser
- s'autoriser à prendre une décision personnelle.
- 

○ *Animations d'orientation dans les écoles secondaires*

A la demande des établissements secondaires, le Centre anime des sessions d'orientation avec les élèves de 5<sup>ème</sup> ou de 6<sup>ème</sup> secondaires (140 animations en 2007).

L'objectif est :

- Eveiller les élèves aux démarches d'orientation, leur faire prendre conscience des différentes composantes et étapes de ce processus.
- Informer les élèves sur les études supérieures en Belgique : structures, contenus, objectifs et exigences.
- Sensibiliser à la découverte du monde des professions ; traiter les questions relatives à l'emploi,
- Prendre en compte la dimension personnelle de l'orientation ; prendre conscience des clichés, des préjugés.

L'intervention, animée par un ou deux conseillers, est interactive; elle est centrée sur la découverte du processus d'orientation, sur les composantes du choix des études supérieures dans la perspective de projets de vie.

○ *Soirées d'information*

Les soirées d'information sont l'occasion pour les parents de se familiariser avec le processus d'orientation vécu par leurs enfants, et de mieux situer leur rôle d'accompagnateur dans ce processus (25 soirées en 2007).

Aux élèves et à leurs parents, les soirées offrent l'occasion d'obtenir une information complète sur les différentes filières d'études supérieures et universitaires, leurs exigences, leurs contenus, de même que sur les perspectives professionnelles.

Une soirée d'information rassemble le public de plusieurs établissements scolaires d'une même région.

Les informations sont dispensées par les enseignants des universités et des hautes écoles.

○ *Formation « éduquer à l'orientation » pour les enseignants du 3ème degré*

Dans le cadre de la formation continue des enseignants, le CIO organise deux modules de formation à l'intention des enseignants du 3<sup>ème</sup> degré et des conseillers PMS.



Le premier module, «Comment développer chez les élèves des attitudes et des compétences permettant une auto-orientation ?» s'adresse aux enseignants souhaitant acquérir une culture de l'orientation pour l'intégrer dans leurs pratiques.

Le deuxième module s'adresse aux personnes qui ont en charge la mise en place et la coordination d'un dispositif d'orientation au sein de l'école.

Ces formations sont organisées dans le cadre de la formation continue des enseignants. Elles prennent parfois place dans les journées pédagogiques des établissements.

o *Centre de documentation*

L'espace de documentation est libre d'accès tout au long de l'année. Un conseiller se tient à la disposition des élèves pour les guider dans leurs recherches.

L'espace se compose de tables de consultation (30 places), d'un pool informatique (consultation sur le web) et d'une documentation choisie organisée autour de 3 thèmes :

- Les formations : ensemble de l'offre de formation supérieure et universitaire en Belgique : catalogues et répertoires des études supérieures, de promotion sociale, documentation de tous les établissements supérieurs et universitaires en Communauté française, universités flamandes. Offre de stages, d'expériences.
- Les professions : articles de presse, ouvrages, interviews sur les métiers et les professionnels qui les exercent.
- L'emploi : description des fonctions et des secteurs d'activité marchands et non marchands, belges et européens. Méthodologie de recherche d'emploi.

4.2.2.4. LES ACTIONS SONT-ELLES MENÉES À L'INITIATIVE DES UNIVERSITÉS. ET OÙ ? SONT- ELLES MENÉES À LA DEMANDE DES ÉCOLES SECONDAIRES? CES ACTIONS SONT ELLES MENÉES EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES ? LESQUELS ?

**A l'UCL**

• Les actions menées par le Service des affaires étudiantes de l'UCL le sont uniquement à son initiative et se font sur les deux sites : Louvain-la-Neuve et Bruxelles. Le Service n'a pas de partenaires externes à l'exception des TEC, SNCB et des communes concernées.

• En ce qui concerne le CIO de l'UCL, Les entretiens individuels et le centre de documentation accueillent le public qui vient de sa propre initiative.

Deux centres sont actuellement en activité : l'un à Louvain-la-Neuve et l'autre à Bruxelles.

En outre, des animations ont lieu à la demande des établissements secondaires. La plupart des interventions prennent place dans les établissements secondaires.

Néanmoins, plusieurs directions estiment qu'il est important d'apprendre aux élèves à sortir de l'école, à se mettre en démarche d'information pour aller la chercher là où elle se trouve. C'est dans cette optique que certaines animations ont lieu au Centre d'information et d'orientation. C'est l'occasion de développer alors des interventions plus spécifiques, selon la demande des établissements secondaires, tels que des ateliers de recherche documentaire, des ateliers animés par des psychologues « mieux se connaître pour mieux choisir ».

Les principaux partenaires sont les professeurs des Hautes Écoles, les professeurs ou assistants des universités de l'Académie, les étudiants aînés, les centres PMS, occasionnellement l'EFPME ou l'IFAPME ou encore l'Armée.

#### A l'ULG

- Les actions menées à l'initiative du Service Promotion et information sur les études de l'ULg et organisées dans ses murs consistent en séances d'informations et journées « Portes ouvertes ».

En outre, hormis une ou deux exceptions, les actions menées à la demande des écoles secondaires se déroulent dans ces écoles.

Ces activités demandent la participation de plusieurs services de l'institution (principalement le SOU<sup>4</sup> et le Service Guidance Études) et des Facultés. Quelques séances dans l'enseignement secondaire sont organisées avec des Hautes Écoles.

- Le SOU de l'ULg adresse, aux écoles, une lettre en début d'année pour se faire connaître et il se rend dans celles qui font appel à lui. Parfois, c'est le directeur d'école, un professeur ou un éducateur qui fait la demande ; parfois, c'est en collaboration avec le CPMS.

Les **FUNDP** de Namur ne mènent pas d'action à leur initiative mais se rendent dans les écoles qui les sollicitent et ne collaborent avec aucun partenaire.

La **FUSAGX** mène certaines actions à son initiative et en son sein, d'autres à la demande d'écoles secondaires dans lesquelles elle se rend en régions wallonne et bruxelloise et au Grand-duché de Luxembourg. Elle collabore avec l'ULg lors des déplacements dans les écoles secondaires.

Les **FUSL** mènent des actions, à leur initiative, dans leur institution, dans des écoles secondaires (très rarement à la demande de celles-ci) dans les Salons de l'étudiant.

Elles collaborent avec l'UCL dans les écoles secondaires où elles font une information conjointe avec le CIO et parfois avec les autres universités membres de l'Académie Louvain lorsqu'elles se trouvent dans un stand commun.

#### 4.2.2.5. L'INSTITUTION DISPOSE-T-ELLE D'UN OU DE SERVICE(S) D'INFORMATION ET D'ORIENTATION ? EST-IL SEUL CHARGÉ DE CES ACTIONS ? QUI EST RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION DES ACTIVITÉS, DE LEUR EXÉCUTION ?

- Comme déjà écrit supra, l'**UCL** dispose de deux services.
  - Le Service aux affaires étudiantes – Cabinet du Vice - Recteur se charge de l'organisation des informations précitées en collaboration avec d'autres services de l'UCL. Le Vice - Recteur est à la fois responsable de la préparation et de l'exécution des activités.
  - Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) est composé de 7 conseillers et psychologues. Il est responsable des actions mises en place dans une dynamique d'orientation vis-à-vis des élèves du

---

<sup>4</sup> Service Orientation Universitaire de l'ULg

secondaire. La préparation et la réalisation des entretiens individuels et des animations, les publications écrites ou électroniques (carnets d'information, site web) et la gestion du centre de documentation relèvent des conseillers d'orientation.

- **L'ULg** dispose elle aussi de deux services distincts.
  - -Le Service Promotion et information sur les études fait partie de l'Administration de l'Enseignement et des Étudiants (dirigée par madame Monique Marcourt). Il gère et exécute ses activités propres. Des activités sont, en outre, organisées avec le Service d'Orientation Universitaire. La préparation de ces activités est généralement confiée au service Promotion et information sur les études (gestion logistique et administrative et promotion).
  - - Le Service d'Orientation Universitaire est organisé de telle sorte que la plupart du temps, un membre de l'équipe est « porteur du projet » et qu'il est épaulé par les autres. Toute l'équipe est chargée de son exécution.
- Les **FUNDP** disposent d'un Service Info-études et d'un Centre médico-psychologique chargé de l'orientation. Elles organisent la formation « Rebond » pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de l'enseignement supérieur en réorientation. Le Service Info-études assure la préparation et l'exécution des activités.
- La **FUSAGX** dispose d'un service Accueil et Information qui est chargé des contacts avec les directions et les professeurs de sciences des écoles secondaires, de l'organisation de toutes les activités décrites ci-dessus et des contacts avec la presse. Il est responsable de la préparation et de l'exécution de toutes les activités.
- Les **FUSL** disposent d'un service de communication chargé de ce qui relève de l'information et d'un service d'orientation et d'aide à la réussite. C'est le service de communication qui prépare et exécute les différentes actions.

#### 4.2.2.6. LES ACTIONS SONT-ELLES CIBLÉES VERS CERTAINS TYPES D'ENSEIGNEMENT ET, AU SEIN D'UN TYPE D'ENSEIGNEMENT, VERS CERTAINES SECTIONS ?

##### **A l'UCL**

- Le Service des affaires étudiantes de l'UCL cible l'enseignement général et le technique de transition, sans intérêt manifesté pour une section particulière.
- Le CIO de l'UCL s'adresse à tous les types d'enseignement mais pas de la même manière et ne cible aucune section.
  - En ce qui concerne les entretiens individuels, le centre est ouvert à tout public qui a l'intention d'entreprendre des études supérieures ou de vivre une expérience postsecondaire.
  - En ce qui concerne les animations collectives, le centre établit des partenariats avec les écoles organisant un enseignement de transition (général ou technique). Les animations sont en effet conçues pour s'adresser à un public qui s'intéresse tant aux études en Haute Ecole qu'à l'université.
  - Les expériences passées ont montré que le public de transition et le public du qualifiant nécessitent des interventions de type différent. Il n'est dès lors pas possible de mixer ces publics. C'est pourquoi le centre organise occasionnellement des animations spécifiques avec des élèves de l'enseignement qualifiant ou de l'enseignement professionnel.

## A l'ULG

- Les activités organisées intra muros par le Service Promotion et information sur les études de l'ULg sont ouvertes à tous. Quant aux séances organisées dans les établissements secondaires, elles s'adressent généralement aux étudiants de l'enseignement général ainsi qu'à ceux du technique de transition. Quelques classes de technique de qualification sont également rencontrées. Aucune activité ne s'adresse à une section particulière.

- Le SOU de l'ULg cible plutôt l'enseignement général et de transition, sans attention marquée pour une section particulière. Le choix de ces deux types est lié au fait que des élèves issus de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel sont peu nombreux à se diriger vers l'enseignement supérieur (Hautes Écoles et Universités qui sont les types d'enseignement les mieux maîtrisés par le SOU).

Les **FUNDP** travaillent avec des élèves de l'enseignement général car c'est de ce public que proviennent les demandes des écoles. Aucune section n'est visée en particulier.

La **FUSAGX** s'adresse plus particulièrement aux élèves issus de l'enseignement général et de transition et parmi eux, aux élèves des sections math/sciences, en raison des pré-requis en mathématiques, physique et chimie, indispensables pour entamer les formations qu'elle dispense.

Les **FUSL** ciblent surtout l'enseignement général (et, dans une certaine mesure, l'enseignement de transition) car l'expérience enseigne que les élèves issus de ce type d'enseignement sont plus à même de mener à terme des études universitaires. Aucune section ne fait l'objet d'une attention particulière : toutes sont jugées intéressantes.

---

### 4.2.2.7. DONNÉES CHIFFRÉES

- Les actions menées par le Service des affaires étudiantes de l'**UCL** concernent tous les établissements de l'enseignement secondaire général et technique de transition de la Communauté française et de la Communauté germanophone.

Les actions menées par le CIO de l'UCL concernent 170 écoles, soit environ 8000 élèves issus de l'enseignement général, technique de transition et de qualification.

- Les actions menées par le Service Promotion et information sur les études de l'**ULg** concernent 70 écoles, soit +/- 3800 élèves (69 écoles pour l'enseignement général, 30 pour l'enseignement technique de transition et 2 pour l'enseignement technique de qualification).

Les actions menées par le SOU de l'ULg ont concerné 26 écoles en 2007, soit environ 1900 élèves (1500 rhétoriciens et 400 élèves de 5<sup>ème</sup>).

- Les actions menées par les **FUNDP** ont concerné 5 écoles depuis 2004-2005, soit environ +/- 300 élèves par an.

- Les actions d'information menées par la **FUSAGX** concernent +/- 430 écoles, soit environ +/- 22000 élèves (au travers d'actions telles que le printemps des sciences).

- Les actions menées par les **FUSL** concernent les élèves de l'enseignement général de +/- 400 écoles.

### 4.2.3. RÉPONSES DES HAUTES ECOLES

#### 4.2.3.1. RELEVÉ ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

**Toutes les Hautes Écoles qui ont répondu font mention des points suivants :**

- Journées portes ouvertes au cours desquelles sont présentées toutes les offres de formation et sont organisées des visites de l'école, des présentations du matériel, des laboratoires, des activités pédagogiques avec « entraînement possible », des rencontres avec les enseignants et avec des étudiants.
- Séances d'information dans les écoles secondaires sur les études dispensées par la Haute École.
- Accueil dans la Haute École d'étudiants désireux de passer une journée dans une section de leur choix, de suivre les cours et de participer aux activités y afférentes. La durée d'immersion des étudiants dans la section choisie peut aller jusqu'à une semaine (catégorie technique de la H.E. I. Prigogine).
- Participation à des salons : SIEP, « Études et Professions »
- Participation à des « Opérations- carrières ».

**Quelques Hautes Écoles mentionnent en outre les points suivants :**

- Participation à des journées thématiques (par exemple, à l'occasion de la fête des secrétaires) ou à des événements auxquels les Hautes Écoles s'associent (Printemps des sciences).
- Participation à des « Job Day »
- Conférences, colloques
- Documentation diffusée aux participants lors des activités précitées pour assurer le suivi de l'information
- Rencontre des préfets et directeurs d'établissements d'enseignement secondaire
- Site Internet
- Affichages publicitaires, mailing, actions ponctuelles couvertes par la presse (journée sportive pour toute la H.E.)

**Les actions consistent-elles en de l'information limitée à l'institution?**

Cinq H.E. répondent par l'affirmative. Une H.E. l'étend au secteur (agronomique) ; deux autres l'étendent à l'ensemble de l'enseignement que comprend le pôle et une seule présente l'enseignement supérieur en général (Fr. Ferrer).

**Les actions consistent-elles en de l'information sur des formations hors enseignement ?**

Six H.E. répondent par la négative. Une H.E. répond affirmativement mais sans précision ; une autre mentionne des formations continuées dispensées par ses enseignants en dehors de leur établissement et la 9<sup>ème</sup> parle de « carreer days, business lunches, manifestations d'Anciens » (A.Haulot). Cette question (qui voulait porter sur

les formations dispensées hors enseignement et donc dans le cadre de la formation professionnelle, par exemple) était sans doute formulée de manière ambiguë et n'a manifestement pas été bien comprise.

#### **Les actions consistent-elles en de l'information sur les métiers et les carrières ?**

Une seule école répond négativement. Les autres répondent affirmativement en faisant souvent référence à leur participation à des « Opérations-carrières ». Une école (Fr. Ferrer) informe aussi sur les moyens d'obtenir cette information (adresses web de sites métiers, invitation à réaliser des entretiens avec des professionnels, etc.).

#### **Les actions consistent-elles en de l'orientation ?**

Quatre H.E. ne font pas de l'orientation mais parmi elles, une école fait néanmoins état de la possibilité offerte aux étudiants, en début d'année académique, de s'entretenir avec le directeur en vue d'une réorientation.

Trois H.E. font de l'orientation de manière individuelle et parmi elles, la H.E. de la province du Hainaut mentionne la création d'un service d'orientation. Une autre (A. Haulot) fait aussi mention de séances collectives pour les choix d'options et de collaboration avec le SIEP.

La H.E. Fr. Ferrer a développé une « orientation individuelle par des entretiens non directifs et tests au sein de notre service d'orientation proposés aux étudiants inscrits ou s'orientant a priori vers notre Haute Ecole ».

#### **4.2.3.2. QUI A L'INITIATIVE ?**

##### **Les actions sont-elles menées à l'initiative des H.E. et où ?**

- Seule la H.E. de la province de Namur répond négativement mais corrige partiellement cette réponse en rappelant l'organisation des « Journées portes ouvertes ».
- Les huit autres prennent l'initiative des actions qui se déroulent dans la H.E. Parmi elles, quatre ajoutent se rendre dans des écoles secondaires et des salons.

##### **Les actions sont-elles menées à la demande des écoles secondaires et où ?**

- Deux H.E. ne répondent pas à la question.
- Une H.E. répond de manière négative.
- Les six autres répondent positivement en précisant qu'elles reçoivent chez elles et se déplacent dans les écoles qui le demandent.

#### **4.2.3.3. CES ACTIONS SONT ELLES MENÉES EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES ? LESQUELS ET OÙ ?**

Deux H.E. répondent négativement.

Une H.E. (HEPCUT) cite les salons SIEP et des salons organisés par des administrations communales ou des associations de commerçants.

Une H.E. (H.E. de la province du Hainaut) collabore avec des entreprises.

Une H.E. (Charlemagne) collabore avec l'ULg.

Les quatre autres collaborent avec les pôles universitaires.

#### 4.2.3.4. L'INSTITUTION DISPOSE-T-ELLE D'UN SERVICE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION ? EST-IL LE SEUL CHARGÉ DE CES ACTIONS ?

- Deux H.E. répondent clairement « non ».
- Une H.E. dispose d'une personne capable de répondre aux questions, une autre mentionne une personne responsable de la communication.
- Deux H.E. mentionnent respectivement un « service d'information sur les études avec un membre du personnel préposé à l'information sur les études » et une « commission communication interne et externe qui définit les actions d'information à mener durant l'année académique ».
- Une H.E. répond « oui » à la question et ajoute que les actions sont menées par tous les professeurs et les directions. Une autre ne répond ni par oui ni par non mais mentionne que le service est assuré par les directions et secrétariats et via le pôle et le SIEP.
- La H.E. Fr .Ferrer dispose « depuis 1996 d'un service d'orientation. Il est le seul chargé des actions même s'il s'entoure pour les différentes visites aux écoles et salons d'enseignant issus des catégories. L'information de base est aussi assurée par le service centralisé d'inscription ».

#### 4.2.3.5. QUI EST RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION DES ACTIVITÉS

- La H.E. Fr. Ferrer est la seule à mentionner le service d'orientation.
- Une H.E. ne répond pas à la question, une autre mentionne que cela se fait de façon informelle.
- Trois H.E. citent le collège de direction, une H.E. donne le nom de la responsable des relations extérieures, une autre mentionne la chargée de communication.
- Une H.E. cite les professeurs, les étudiants et l'équipe éducative.
- Une H.E. mentionne la commission publicité, le secrétariat de direction, une équipe de professeurs, d'étudiants et de responsables de la logistique informatique et audio-visuelle, selon les implantations.

#### 4.2.3.6. QUI EST RESPONSABLE DE LEUR EXÉCUTION ?

- La H.E. Fr. Ferrer est la seule à mentionner le service d'orientation.
- Une H.E. ne répond pas à la question, une autre mentionne que cela se fait de façon spontanée : les professeurs se proposent.
- Deux H.E. citent les directeurs, une H.E. donne le nom de la responsable des relations extérieures, une autre mentionne la cellule communication.
- Deux H.E. citent respectivement « les professeurs, les étudiants et l'équipe éducative » et « l'ensemble des membres du personnel et des étudiants ».

#### 4.2.3.7. CIBLE DES ACTIONS

##### **Les actions sont-elles ciblées vers un certain type d'enseignement secondaire et /ou certaines sections ?**

- Cinq H.E. répondent négativement à cette question.
- Deux H.E. ciblent l'enseignement général, « seul demandeur » ou concerné par la formation.
- Deux H.E. ciblent certains types d'enseignement secondaire en fonction de leur offre, certaines formations (en agronomie, par exemple) correspondant bien à l'enseignement qualifiant.

##### **Au sein d'un type d'enseignement, certaines sections sont-elles particulièrement visées ? Pourquoi ?**

- Quatre H.E. répondent négativement à la question.
- Quatre H.E. ciblent certaines sections parce qu'elles se placent en amont des filières ou parce que les grilles horaires accordent une place importante aux langues ou aux sciences.
- Une H.E. cible éventuellement certaines sections en fonction de la pénurie sur le marché de l'emploi.

#### 4.2.4. RÉPONSES DES ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS ET DES INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE

Six institutions ont répondu au questionnaire. Les réponses de deux d'entre elles sont extrêmement laconiques. Les réponses des quatre autres sont très complètes.

##### 4.2.4.1. RELEVÉ ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

- L'Académie des Beaux-Arts de la ville de Tournai propose trois niveaux d'enseignement : une académie du soir, un enseignement secondaire artistique et un enseignement supérieur artistique. Les activités sont essentiellement organisées pour les élèves de 6<sup>ème</sup> transition et 6<sup>ème</sup> qualification, invités à suivre une journée d'activité à l'École supérieure des arts.
- Les trois autres institutions font mention des points suivants :
  - Organisation de Journées Portes Ouvertes et de plages calendriers permettant l'accès au cours théoriques et pratiques, visites des studios, des rencontres avec les professeurs et des étudiants
  - Participation aux « Opérations carrières » ou aux séances d'informations au sein des établissements scolaires
  - Participation aux « Salons de l'étudiant » en Belgique mais aussi en France et au Luxembourg (La Cambre)
  - Participation aux « Opérations carrières » organisées par des associations de parents ou des services-clubs
- L'Institut Saint-Luc à Liège fait aussi mention de l'Exposition de fin d'année (un week-end) et de l'accueil des futurs étudiants en juillet, août et septembre.



- L'IAD cite les projections de travaux de fin d'études dans les festivals et chaînes de télévision.
- L'Institut de La Cambre fait état de l' « organisation de conférences, expositions, colloques mettant chaque fois en relation des partenaires de différents secteurs, [...] de contact et d'information au travers de la presse spécialisée ».

#### 4.2.4.2. LES ACTIONS CONSISTENT-ELLES EN

##### **de l'information limitée à l'institution?**

Quatre institutions limitent l'information aux formations qu'elles dispensent.

L'Institut de la Cambre donne essentiellement une information le concernant mais ajoute que ses activités sont celles effectuées actuellement par l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Une institution (Académie des Beaux-Arts de Tournai) informe sur l'ensemble du domaine des Arts plastiques, visuels et de l'espace de l'Enseignement Supérieur Artistique.

##### **de l'information sur des formations hors enseignement ?**

Quatre institutions répondent négativement.

Une institution répond « oui » mais sans autre précision.

##### **de l'information sur les métiers et les carrières ?**

Les cinq institutions qui ont répondu à la question le font de manière affirmative.

Une institution (Académie des Beaux-arts de Tournai) précise que l'ouverture des masters 2 à finalité spécialisée l'y incite et qu'elle signale des étudiants devenus professionnels qui accueillent régulièrement des étudiants en stage.

L'Institut de La Cambre note que « la question des débouchés et des profils de carrière est l'objet d'explications illustrées d'exemples [...] et qu'elle est étoffée par le recours aux exposés et informations des anciens ».

##### **de l'orientation ?**

Trois institutions répondent négativement à la question.

L'Institut de La Cambre participe aux structures « Tremplin »<sup>5</sup> permettant des passerelles et des réorientations et fait état de collaboration avec plusieurs CPMS.

L'Académie des Beaux-Arts de Tournai indique vouloir : « orienter l'étudiant vers le cursus correspondant le mieux à ses attentes (voir ses compétences) ».

---

<sup>5</sup> Projet pour les étudiants décrocheurs : formation de plusieurs mois, qui insiste sur les aspects méthode de travail, compréhension des discours universitaires, apprentissage des langues ou des outils informatiques. Deuxième aspect de cette formation : la redéfinition d'un projet personnel. Mené en étroite collaboration par l'ULB, la Haute école Francisco Ferrer et deux établissements de promotion sociale, l'ICC et l'EPFC

#### 4.2.4.3. LES ACTIONS SONT-ELLES MENÉES À

##### **L'INITIATIVE DE L'INSTITUTION ET OÙ ?**

Les cinq réponses reçues sont affirmatives et mentionnent toutes que les actions se font au sein de l'institution. Deux réponses mentionnent, en outre, le SIEP et une la Bellonne.

##### **LA DEMANDE DES ÉCOLES SECONDAIRES ET OÙ ?**

Quatre institutions répondent de manière affirmative en précisant le nom des écoles où elles se rendent. Une institution ajoute qu'elle répond aussi à des demandes émanant de certaines Associations de parents.

Une institution répond non à la question.

#### 4.2.4.4. CES ACTIONS SONT ELLES MENÉES EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES ?

Deux institutions mentionnent le SIEP.

Deux autres citent les services clubs et les Opérations carrières.

L'une ajoute le CIO, l'autre des groupes de parents.

L'Académie des Beaux-Arts de Tournai fait mention de partenaires culturels (Nord Pas de Calais).

#### 4.2.4.5. L'INSTITUTION DISPOSE-T-ELLE D'UN SERVICE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION ? EST-IL LE SEUL CHARGÉ DE CES ACTIONS ?

Quatre institutions répondent négativement mais parmi elles, deux précisent que le secrétariat répond aux demandes d'informations et une a détaché un professeur nommé à raison de 6 heures par semaine pour gérer la communication, les programmes ERASMUS et les accords CGRI.

Une institution dispose d'un service qui ne donne que de l'information.

L'Institut de La Cambre dispose d'un Service d'accueil et des inscriptions équipé d'un ensemble de supports permettant de donner rapidement une information précise dans diverses orientations. Il dispose aussi d'un Service social qui apporte les mêmes informations mais est capable d'apporter une aide psychologique.

#### 4.2.4.6. QUI EST RESPONSABLE

##### **DE LA PRÉPARATION DES ACTIVITÉS ?**

Une réponse indique l'équipe du secrétariat, une autre la personne chargée de la communication.

Deux réponses mentionnent le directeur assisté du professeur détaché dans un cas et du responsable des activités extérieures dans l'autre cas.

L'Institut de La Cambre fait état de trois personnes du service administratif, deux ou trois enseignants selon les périodes et les opportunités et l'enseignant responsable du Service social.

## DE LEUR EXÉCUTION ?

Quatre réponses indiquent les mêmes personnes qu'à la question précédente et parmi elles, une réponse fait mention, en outre du Conseil d'administration de l'école et une autre de l'ensemble du personnel.

Une réponse indique que les tâches sont réparties sur l'ensemble des enseignants.

### 4.2.4.7. LES ACTIONS SONT-ELLES CIBLÉES VERS UN CERTAIN TYPE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET /OU CERTAINES SECTIONS ?

Trois institutions répondent de manière négative.

L'IAD cible l'enseignement général et/ou artistique, notant que l'examen d'entrée impose un minimum de culture générale et artistique.

L'Académie des Beaux-arts de Tournai cible, par ordre décroissant, l'enseignement secondaire artistique, l'enseignement secondaire général et technique, le monde associatif (atelier animations, foyer culturel, Maison de la Culture).

#### **Au sein d'un type d'enseignement, certaines sections sont-elles particulièrement visées ? Pourquoi ?**

Les cinq réponses sont négatives.

#### **Données chiffrées**

Aucune institution ne dispose de données chiffrées.

Trois institutions apportent, néanmoins, quelques informations.

- L'IAD indique que 450 à 500 étudiants présentent chaque année l'examen d'admission.
- L'École Supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles évalue à environ 100 écoles concernées par les actions via le CIO et le Rotary et à environ 1000 élèves concernés.
- L'Institut la Cambre indique qu'entre 100 et 180 fiches de coordonnées d'élèves qui ont fréquenté les Salons marquent un intérêt important pour le type d'études qu'il propose. Il remarque, néanmoins, que le taux d'inscription à l'issue de visites aux Salons s'élèverait à environ 4 à 5 %.

## 5. LE POINT DE VUE DES CPMS

### 5.1. INVITATION À UNE RENCONTRE (INTERVIEW COLLECTIVE) INTERRÉSEAUX

La rencontre s'est déroulée le vendredi 7 décembre de 9h45 à 12h30, au Ministère de la Communauté française à Bruxelles.

Les questions qui suivent ont été particulièrement évoquées, elles étaient annoncées dans l'invitation.

*Dans l'ensemble de vos activités d'information et d'orientation, nous distinguerons les actions menées plus spécifiquement au cours des deux semaines qui peuvent y être consacrées.*

- › *Le CPMS est-il à l'origine de certaines de ces activités ?*
- › *Le CPMS travaille-t-il en partenariat avec les enseignants ?*
- › *Le CPMS est-il associé à des actions conjointes hors écoles, en interréseaux, avec d'autres partenaires... ?*
- › *Ces actions sont-elles essentiellement informatives ou sont-elles des activités d'orientation ?*
- › *Ces actions vous semblent-elles efficaces ? A quelles conditions ?*
- › *Avez-vous des suggestions ?*

### 5.2. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE - DL

#### Participants

- Jocelyne Maudoux, directrice du CPMS Communauté française de Tamines
- Francis Noël, directeur du CPMS Communauté française de Neuchâteau
- Guy Boudrenghien, directeur du CPMS libre de Nivelles
- Léopold Bouveroux, directeur du CPMS libre de Woluwe
- Christian Renert, directeur du CPMS libre de Dinant
  
- Simone Barthel, chargée de mission au CEF
- Jean-Pierre Malarme, chargé de mission au CEF
- Dominique Lamotte, Chargée de mission au CEF

**Excusée** Bernadette Delporte, directrice du CPMS Communauté française de Soignies qui avait remis ses remarques à Jocelyne Maudoux

NB : Les participants à cette rencontre regrettent que le CPEONS, qui avait été invité via le Conseil de guidance, n'y soit pas représenté pour cause de lenteurs administratives.

La proposition du Bureau du CPEONS de s'adresser à 2 Pouvoirs Organisateurs provinciaux est arrivée par mail pendant la réunion.

### 5.2.1. VOTRE CENTRE ORGANISE-T-IL DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DES DEUX SEMAINES OCTROYÉES PAR LE DÉCRET?

**F. Noël : A Neuchâteau**, le volet du décret concernant les deux semaines est appliqué depuis 7 ans.

Les élèves de toutes les sections de l'enseignement général et technique (pour ceux du professionnel, d'autres initiatives sont proposées) effectuent un stage entre Carnaval et Pâques. Le stage dure de 3 à 5 jours pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 5 jours pour ceux de 6<sup>e</sup>.

Dans chaque école, s'est créé un binôme professeur-relais (volontaire) et membre du CPMS. Tous deux se chargent de motiver les jeunes, de les accompagner pour la mise en place du stage, d'adresser des courriers aux parents, aux maîtres de stage et de guider les élèves dans leur auto-évaluation avant et après le stage.

Les cours sont donc suspendus pendant ces stages qui sont de vraies mises en situation concrète. Les professionnels accueillent volontiers les stagiaires et à la fin du stage, remplissent un questionnaire d'évaluation. Le professeur-relais est parfois amené à aider certains élèves à bien choisir leur lieu de stage de façon à éviter la facilité.

C'est l'insertion professionnelle qui est mise en évidence au travers des stages et le travail de réflexion mené après le stage prend toute son importance.

**Chr. Renert : A Dinant**, 3 journées complètes pour chaque classe de 6<sup>e</sup> sont consacrées à des activités organisées pour permettre aux élèves de réfléchir à leur processus d'orientation.

Ces 3 jours d'émergence des projets personnels du jeune se font en accord avec le conseil de participation, sous la responsabilité du CPMS et d'un enseignant qui dispose de 6 heures dans son horaire pour cette mission. Les activités organisées durant ces 3 jours, sont variées et diffèrent d'une école à l'autre : mise en situation d'entretien d'embauche, stage, travail de réflexion sur l'orientation, etc.

Cette année, le nombre d'heures a été ramené à 2, rendant impossible la poursuite de sa mission. En l'absence de professeur, le CPMS ne peut donner que de l'information.

J. Maudoux, B.Delporte (excusée mais dont les remarques sont relayées par J. Maudoux) L. Bouveroux et G. Boudrenghien notent que toutes les initiatives prises par les écoles ou par les CPMS qu'ils dirigent ne s'inscrivent pas de manière officielle dans le cadre des deux semaines prévues par le décret.

### 5.2.2. LE CPMS EST-IL À L'ORIGINE DE CERTAINES DE CES ACTIVITÉS ? LE CPMS TRAVAILLE-T-IL EN PARTENARIAT AVEC LES ENSEIGNANTS ?

Tous les directeurs de CPMS répondent par l'affirmative à ces 2 questions.

Néanmoins, J. Maudoux fait remarquer que les écoles ne se sentent pas compétentes pour s'occuper d'activités d'orientation.

En conseil de classe, les responsables de CPMS entendent parfois des énormités proférées par des enseignants ignorant le fonctionnement d'autres écoles et, parfois, plus généralement, du système éducatif.

#### 5.2.4. LE CPMS EST-IL ASSOCIÉ À DES ACTIONS CONJOINTES HORS ÉCOLES, EN INTERRÉSEAUX, AVEC D'AUTRES PARTENAIRES ?

Tous les CPMS organisent ou sont associés à des opérations-carrières (certaines menées en interréseaux, à Nivelles par exemple) avec l'aide de parents, d'associations de parents. Plusieurs CPMS préparent et/ou encadrent les élèves qui participent aux salons (ceux du SIEP, par exemple) mais notent une désaffection progressive pour ces salons. Les écoles y vont moins en groupe mais les proposent aux élèves qui y vont individuellement.

Certains CPMS (ceux de Nivelles et Tamines, par exemple) accompagnent certaines classes dans leur participation aux projets Dream mais il est dit que des CPMS ont dû y renoncer par manque de moyens en personnel. Jeep est peu connu dans ce groupe où un seul directeur vient de Bruxelles.

#### 5.2.5. CES ACTIONS SONT-ELLES ESSENTIELLEMENT INFORMATIVES OU SONT-ELLES DES ACTIVITÉS D'ORIENTATION ?

Chaque directeur fait état à la fois d'actions d'information et d'orientation dans son CPMS.

##### **En matière d'information,**

Les CPMS relaient les invitations des Universités et des Hautes Écoles à leurs journées portes ouvertes, journées d'immersion dans les sections, facultés avec possibilité de suivre des cours.

Dans certains cas (à Tamines, par exemple) les CPMS invitent elles-mêmes des universités ou des Hautes Écoles à venir parler de leurs programmes d'études. Cette information commence tôt (dès la 5e mais surtout en 6e) et est très structurée car les jeunes sont très demandeurs.

Au CPMS de Soignies, B. Delporte organise une rencontre des élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> années du secondaire des trois Athénées Royaux qui font partie de son ressort avec un ensemble de professionnels. Le choix des professionnels se base sur un sondage réalisé auprès des élèves.

A Nivelles, le directeur du CPMS passe en octobre dans les classes pour y présenter le programme. En janvier, il distribue la documentation et commente la fiche de visite à remplir lors de chaque déplacement. Des entretiens individuels peuvent se faire ultérieurement.

A Neuchâteau, un premier contact sur le projet de stage (en 5<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup>) est pris dès novembre.

Les CPMS informent les élèves de l'organisation de salons et les aident à s'y rendre de façon à en tirer le meilleur profit.

Les CPMS, avec l'appui des écoles, organisent des opérations carrières sur base des demandes d'informations formulées par les élèves. A Woluwe, l'opération-carrières offre 40 carrefours par heure aux élèves qui peuvent participer à quelques-uns selon leurs souhaits. Les parents et d'autres adultes apportent le témoignage de leur expérience. Dans la mesure du possible, deux ou plusieurs témoins prennent la parole pour un même métier afin de donner une information la plus objective possible.

L. Bouveroux note que des informations sur les IFAPME sont données par le CPMS de Woluwe aux élèves de 4<sup>e</sup>. J. Maudoux indique qu'à Tamines, ces informations sont données déjà aux élèves de 2<sup>e</sup>. Elle fait remarquer qu'en tous cas, une information en 4<sup>e</sup> devrait être généralisée pour permettre aux élèves de faire le bon choix d'options pour les deux dernières années du secondaire et que cette information ne pourrait être faite que par les CPMS pour en garantir l'objectivité.

### **En matière d'orientation,**

Tous les intervenants disent que tous les centres CPMS en font mais que certains CPMS y sont plus sensibles que d'autres. Selon les écoles, certaines activités sont plus soutenues que d'autres et la réalité est fort différente d'une école à l'autre. Un même CPMS peut donc accorder plus ou moins de temps à l'orientation selon l'école dans laquelle il intervient.

A Nivelles, les activités d'orientation commencent petitement en 5<sup>e</sup> et s'étalent largement en 6<sup>e</sup>. Des journées sur le développement du projet personnel sont organisées par groupe de classe et elles débouchent sur des entretiens individuels. Mais cela ne se fait pas avec la même intensité dans toutes les écoles qui dépendent du CPMS

J. Maudoux pense qu'il faut susciter l'émergence d'une réflexion des jeunes sur leur projet personnel mais que les activités d'information/orientation qui leur sont proposées sont peu productives si elles restent ponctuelles (comme c'est actuellement le cas dans une majorité d'établissements scolaires) et ne s'inscrivent pas dans un processus continu d'orientation positive tout au long du parcours scolaire secondaire. Elle ajoute que, si le rôle de l'école dans l'orientation est important et doit être développé, celle-ci n'est néanmoins pas compétente pour accompagner, seule, le jeune dans la maturation de son projet personnel, notamment lorsque cet accompagnement entre dans l'intime de la vie du jeune. De là, l'intérêt de la mise en place d'un réel travail de partenariat école-CPMS

Fr. Noël fait remarquer que le stage accompli par l'élève permet la découverte de soi à travers le métier qu'il apprend à connaître.

---

### **5.2.6. CES ACTIONS VOUS SEMBLENT-ELLES EFFICACES ? A QUELLES CONDITIONS ?**

Les participants trouvent efficaces les actions menées mais préféreraient parler d'un volume horaire à consacrer à la maturation des choix plutôt qu'un temps précis (2 semaines). Un long temps est nécessaire pour se préoccuper de cette question. Le CPMS doit consacrer du temps à mettre au point un programme en collaboration avec les titulaires pour pouvoir parler réellement d'orientation quand c'est utile pour le jeune.

---

### **5.2.7. AVEZ-VOUS DES SUGGESTIONS ?**

- Tous les participants regrettent l'absence de formation de base pour l'orientation.

Enseignants et responsables des CPMS (à qui un décret donne une mission précise dans le domaine de l'orientation) sont formés sur le tas. Certains responsables de CPMS ont suivi une formation à l'orientation dans le cadre de la formation continue mais cela est jugé insuffisant. Il serait donc souhaitable de créer, dans l'enseignement supérieur, une formation complémentaire spécifique en orientation, à l'usage des psychologues et des enseignants qui pourraient s'impliquer davantage au sein de l'école dans l'information et l'orientation.

- Le décret « Missions » stipule que « chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines [...] à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent ».

Certains intervenants suggèrent de remplacer le verbe « peut » par le verbe « doit ». Pour vérifier que les établissements se sont acquittés de cette tâche, il faudrait remettre ce point dans le rapport d'activités. Le projet d'établissement permettrait de se faire une idée de ce que les écoles organisent et le rapport d'activités en attesterait.

- L.Bouveroux, constatant qu'on ne parle plus de projet du jeune en conseil de classe, suggère d'utiliser un de ces 20 demi-jours à l'organisation d'un conseil de classe consacré à ce sujet.

- J. Maudoux et G. Boudrenghien notent qu'aucune structure n'existe dans les Hautes Ecoles pour faire le travail que les CPMS accomplissent dans le secondaire et que dès lors, des étudiants ayant interrompu des études supérieures et se trouvant incapables de se réorienter, retournent dans le CPMS de leur école chercher de l'aide que le CPMS ne manque jamais de donner aux anciens des écoles avec lesquelles ils travaillent mais qui n'est plus de son ressort (et ne bénéficie donc d'aucun financement). Ils constatent que les jeunes en difficulté dans le supérieur sont souvent des jeunes pour lesquels le CPMS n'avait pas de dossier dans le secondaire.

- Tous les intervenants soulignent qu'ils voudraient pouvoir se consacrer davantage à cette mission d'orientation qui leur a été confiée mais que sans moyens humains et matériels supplémentaires, cela n'est pas faisable étant donné le nombre d'autres missions qu'ils ont à remplir. Le nombre important d'élèves qui leur sont confiés est également mis en exergue, particulièrement par les CPMS du réseau libre.

G. Boudrenghien et J. Maudoux, respectivement président et vice-présidente du Conseil Supérieur de la Guidance, proposent de relayer vers les CPMS le questionnaire que nous leur ferons parvenir via le Conseil supérieur, d'une part, et via leurs réseaux, d'autre part. Ils prendront contact avec leurs collègues du CPEONS.



### 5.3. ENQUETE TRANSMISE AUX CPMS VIA LE CONSEIL DE GUIDANCE

NOM et adresse du CPMS : .....

Personne de contact : ..... Mail : .....

#### ENQUETE SUR L UTILISATION DES DEUX SEMAINES DISPONIBLES POUR DES ACTIVITES D'ORIENTATION AU 3<sup>E</sup> DEGRE SECONDAIRE

Pour chacune des questions indiquez oui (+), non (-), ou parfois ( ?) pour chaque type d'enseignement

	Général / T.Trans.	Qualif. techn.	Qualif.profess.
1. Votre centre organise-t-il des activités spécifiques dans le cadre des 2 semaines octroyées par le décret ?			
2. Ces activités visent-elles l'information des élèves - sur les études universitaires ? - sur les études supérieures hors université ? - sur la formation professionnelle hors enseignement ?	..... ..... .....	..... ..... .....	..... ..... .....
3. Ces activités s'inscrivent-elles dans un processus d'orientation - en lien avec l'école ? - en lien avec l'association des parents ? - autre ? (précisez).....			
4. Quel type d'activités sont organisées dans le cadre de ces deux semaines (10 jours, 20 demi-jours ?			
5. Votre centre organise-t-il des activités d'information et d'orientation pour les élèves du 3 <sup>e</sup> degré dans un autre cadre ?			
6. Quel type d'activités organisez-vous ou à quelles activités êtes-vous associés, préparez-vous les élèves ?  - des activités collectives (classe, niveau...) - des activités individuelles - des activités pilotes ou expérimentales organisées par..... - des cours, conférences, rencontre avec des professionnels - visites en entreprises - journées portes ouvertes : o à l'université o en école supérieure o dans les entreprises régionales - visite d'un salon - DREAM, JEEP, autres activités proposées par une ASBL			

(laquelle ?.....)			
- Autres :.....			
7. Qui organise les activités ?			
- L'école et la direction - Un groupe d'enseignants - le CPMS lui-même - un partenariat PMS-école - l'association des parents - des acteurs externes (associations, services club...)			
Nombre d'élèves du 3 <sup>e</sup> degré dont votre centre est responsable			
8. Combien (%) participent à ce genre d'activités ?			
9. Souhaitez-vous exprimer quelques commentaires à propos de l'utilisation ou de l'utilité de ces 2 semaines ?			

## 5.4. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

### 5.4.1. LES RÉPONDANTS

Nous avons reçu 64 réponses pour 29 Centres PMS distincts.

Certains PMS n'ont rapporté que les activités menées avec certaines écoles. Certains centres PMS qui ont en charge plusieurs écoles répartissent la responsabilité des écoles entre leurs agents. Parfois donc ceux-ci ont été invités à répondre chacun par le directeur du centre qui nous a transmis l'ensemble des réponses sans en faire une synthèse et on constate que les réponses diffèrent en fonction des écoles avec lesquelles ils travaillent. C'est manifestement l'école qui détermine le plus souvent le type d'actions menées et certainement si l'on fait ou non usage des deux semaines.

Nous avons comptabilisé les réponses reçues et non le nombre de centres concernés. Il est à remarquer que la diversité des réponses est aussi grande entre celles des agents d'un même centre responsables d'écoles différentes qu'entre les réponses de centres différents. Cela tendrait sans doute à démontrer que l'impact de l'école est supérieur à celui des CPMS en matière d'utilisation des 2 semaines pour l'orientation des élèves du 3<sup>e</sup> degré secondaire.

#### LISTE DES RÉPONDANTS

Voir annexe 1

### 5.4.2. LES TROIS PREMIÈRES QUESTIONS

Pour lire le tableau :

- Pour chaque question, les réponses sont en 3 colonnes selon les sections GT = Transition générale et technique, QT = qualification technique, QP = qualification professionnelle
- + = oui, - = non, ? = parfois, / non pertinent
- Lorsque plusieurs alternatives sont proposées, elles sont transformées en numéros qui sont expliqués au-dessus du cadre.

1. Votre centre organise-t-il des activités spécifiques dans le cadre des 2 semaines octroyées par le décret ?  
 2. Ces activités visent-elles l'information des élèves - sur les études universitaires ? - sur les études supérieures hors université ? - sur la formation professionnelle hors enseignement ?  
 3. Ces activités s'inscrivent-elles dans un processus d'orientation - en lien avec l'école ? - en lien avec l'association des parents ? - autre ? (précisez).....

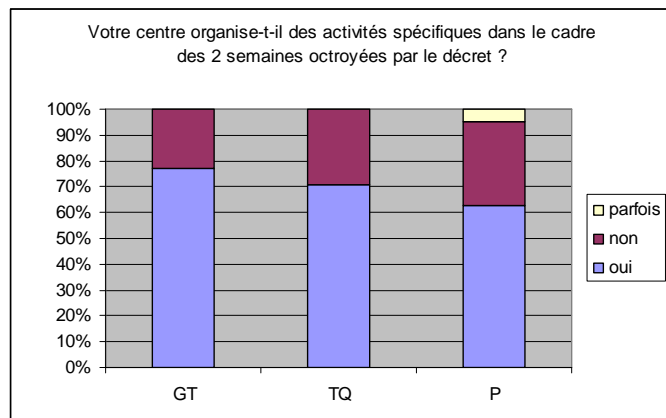
	QUESTION 1			QUESTION 2			QUESTION 3		
	Activités spécifiques 2 semaines (+ -?)			Info : 1unif/2sup/3hors ens			Processus : 4école/ 5AP/6 ?		
	TG & TT	QT	QP	TG & TT	QT	QP	TG & TT	QT	QP
1. PMS CF - Neufchâteau	+	+	?	120	12 3 ?	12 3 ?	45courrier0	45courrier0	45courrier0
2. PMS CF - TAMINES	-	-	-						
3. PMS CF – UCCLE	+	+	/	123	123	/	40/	40/	(40/)
4. PMS CF - Ganshoren	+	+	+	100	123	123	400	400	400
5. PMS CF – Tournai	+	/	/	120	/	/	400	/	/
6. PMS CF - Saint-Gilles	+	/	+	120	/	1? 23	40 6Mloc	/	40 6Mloc
7. PMS CF - Arlon	/	+	+	/	123	023	/	400	400
8. PMS CF - Charleroi	-	-	-						
9. PMS CF - Dour	+	+	+	120	023	003	400	400	400
10. PMS CF – Tamines (2)	-	-	-						
11. PMS CF - Visé	+rhéto	+6 <sup>e</sup>	+6 <sup>e</sup>	123	123	003 ?			
12. PMS CF – Spa	+	+	+	120	123	123	40 PMS	40 PMS	40 PMS
13. PMS libre - Marche-en-Famenne	+	+	+	123	123	02 ?3	400	400	400
14. PMS C.F. – Gosselies	-	-	-						

(suite)	QUESTION 1			QUESTION 2			QUESTION3		
	Activités spécifiques 2 semaines			Info 1unif/2sup/3hors ens			Processus 4école/ 5AP/6 ext		
	GT	QT	QP	GT	QT	QP	GT	QT	QP
15. PMS C.F – Virton	-	-	-						
16. PMS CF - Couvin	-	-	-						
17. PMS libre – Nivelles (G-P)	-	/	-						
18. PMS libre – Nivelles (1éc G)	+	/	/	123	/	/	450	/	/
19. PMS libre Niv -Vallée-Bailly	+	+	+	123	123	123	406 CIO-SIEP	406 CIO-SIEP	406 CIO-SIEP
20. CPMS libre - Dinant	+	+	+	123	123	023	400	406PME	406PME
21. CPMS libre 1 – Charleroi (Marchienne-au-Pont)	+	+	-	120	120	/	400	400	/
22. CPMS libre – Châtelet II	-	/	-						
23. CPMS libre – Mons	+	+	+	120	123	123	400	400	400
24. CPMS libre II- Verviers	+	+	+	12 3?	123	123	400	400	400
25. CPMS libre II-Malmédy	+	+	+	123	123	123	400		
26. CPMS libre II-Stavelot	+	/	/	12 3?	/	/	400	/	/
27. CPMS libre II-Herve	+	/	/	12 3?	/	/	400	/	/
28. CPMS libre- Bastogne(ISC)	-	-	/						
29. CPMS libre- Bast(Olivier)	+	+	+	123	123	023	400	406synd.mutu	056
30. PMS libre- Liège	+	/	/	120	/	/	400	/	/
31. PMS li-Bxl dépll	+	+	/	123	123	/	400	400	/
32. PMS li-LiègeV(1)	/	-	-						
33. PMS li-LiègeV(2)	/	+	+	023	023		/	400	400
34. PMS li-LiègeV(3)	+	/	/	120	/	/	450	/	/
35. PMS li-LiègeV(4)	+	+	/	123	023	/	400	400	/
36. PMS li Woluwe I(1)	+	/	/	12 3?	/	/	450	/	/
37. PMS li Woluwe I(2)	+	+	/	123	123	/	400	400	/
38. PMS li Woluwe I(3)	+	+	+	123	123	023	4 5?0	4 5?0	4 5?0
39. PMS li Etterbeek E (1)	+	/	/				400	/	/
40. PMS li Etterbeek E (2)	+	/	/	120	/	/	400	/	/
41. PMS li Etterbeek E (3)	/	+	/	/	123	/	/	400	/
42. PMS li Etterbeek E (4)	+	+	+	123	123	023	400	400	400
43. PMS li Schaerbeek (1)	+	+	+	123	?23	023	400	400	400

(suite)	QUESTION 1			QUESTION 2			QUESTION3		
	Activités spécifiques 2 semaines			Info 1unif/2sup/3hors ens			Processus 4école/ 5AP/6 ?		
	GT	QT	QP	GT	QT	QP	GT	QT	QP
44. PMS li Schaerbeek(2)	+	/	/	120	/	/	400	/	/
45. PMS li Schaerbeek(3)	/	+	+(7P)	/	023	023	/	400	400
46. PMS li Etterbeek(5)	+	/	/	123	/	/	400	/	/
47. PMS li Bxl-Sud(1)	/	-	+	/	(023)	023	/	(400)	400
48. PMS li Bxl-Sud(2)	+	/	/	120	/	/	400	/	/
49. PMS li Bxl-Sud(3)	+	/	/	123	/	/	400	/	/
50. PMS CF W1-Wavre	+	/	/	123	/	/	400	/	/
51. PMS CF W2-Rixensart	+	/	/	123	/	/	400	/	/
52. PMS CF W3-Jodoigne	+	+	+	12 3?	12 3?	02 3?	400	400	400
53. PMS CF W4-Ottignies	+	+	/	123	123	/	400	400	400
54. PMS li St Hubert	+	+	+	12 3 ?	?23	0 2? 3	400	400	400
55. PMS li I Namur	+	/	/				450	/	/
56. PMS li Bxl 1 (1)	+	/	/	120	/	/	400	/	/
57. PMS li Bxl 1 (2)	- plus <sup>6</sup>	- plus!	/						
58. PMS li Bxl 1 (3)	-	-	-						
59. PMS li 6 Liège	+	+	+	123	123	123	400	400	400
60. PMS li Aywaille(1)	-	-	-						
61. PMS li Aywaille(2)	-	/	/						
62. PMS li Aywaille(3)	/	+	+	/	123	?23	/	400	400
63. PMS li Aywaille(4)	+	/	/	123	/	/	400	/	/
64. PMS li Aywaille(5)	/	/	-	/	/	023	/	/	400
<b>TOTAUX</b>	<b>43+/56</b> <b>77%</b> <b>13-/56</b> <b>23%</b>	<b>29+/41</b> <b>71%</b> <b>12-/41</b> <b>29%</b>	<b>24+/38</b> <b>63%</b> <b>12-/38</b> <b>32%</b> <b>1?/38</b> <b>5%</b>	<b>41/41*1&amp;2</b> 100% <b>26/41*3</b> 63% (2 données manquantes) <sup>o</sup>	<b>23/29*1:</b> <b>79%</b> <b>29/29*2&amp;3</b> 100%	<b>9/24*1</b> 38% <b>21/24*2</b> 88% <b>24/24*3</b> 100%	<b>42/42*</b> 100% <b>6/42*5</b> 14% <b>2/42*6</b> 5%(1 don. manquante)	<b>27/27*4</b> 100% <b>2/27*5</b> 7% <b>3/27*6</b> 11%(2 don. manquantes) <sup>o</sup>	<b>23/23*4</b> <b>100%</b> <b>3/24*5</b> <b>13%</b> <b>4/24*6</b> 17% (1 don. manquante) <sup>o</sup>

<sup>6</sup> Le PMS signale les activités organisées précédemment

**COMMENTAIRES :**

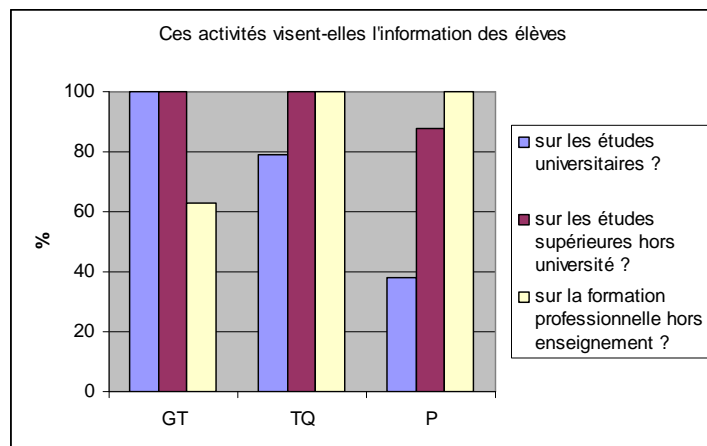


50 CPMS ou département sur 64 répondants (78%) organisent des activités dans le cadre des 2 semaines.

Certains ont signalé qu'ils ne faisaient rien dans ce cadre et pourtant renseignent des activités qui y sont organisées, mais pas nécessairement avec ou par le CPMS.

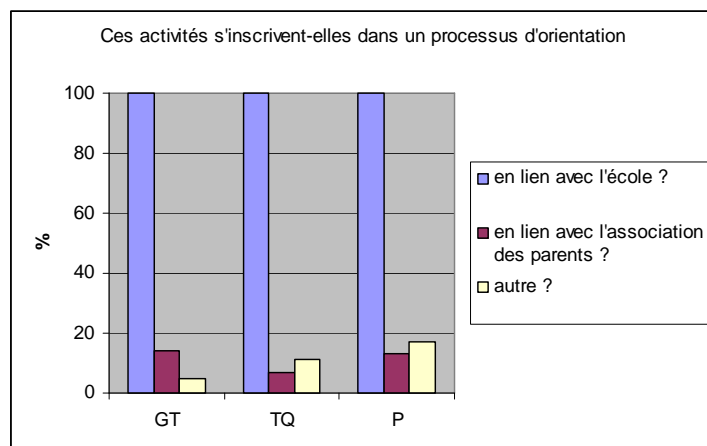
Il faut remarquer que les CPMS desservent plusieurs écoles qui ne proposent pas toujours l'ensemble des sections et que la réponse à cette question est rarement différente selon les sections (bien qu'une légère tendance indique que les activités dans ce cadre concernent plus l'enseignement de transition que le technique de qualification et que le professionnel).

Certains font remarquer qu'ils feraient ce type d'activités même sans les 2 semaines.



Dans le cadre des 2 semaines prévues par le décret:

- L'information est donnée sur les études universitaires dans les sections de Transition, dans 23 sur 29 (79%) sections de Qualification technique et dans 9 sections professionnelles sur 24 (38%), ce qui est peu logique puisque le diplôme acquis dans le professionnel ne donne que rarement accès à l'université. Cela signifie-t-il que l'information est parfois donnée globalement à l'ensemble des élèves?
- L'information est donnée sur les études supérieures dans les sections de Transition, et dans les sections de Qualification technique et dans les sections professionnelles sauf dans 3 d'entre elles (soit dans 88% des sections professionnelles) ;
- L'information est donnée sur les formations hors enseignement dans 26 sections de Transition sur 41 réponses exprimées (63%), dans les sections de Qualification technique et dans les sections professionnelles.



Les actions mentionnées sont toujours organisées en lien avec l'école, elles sont organisées, 11 fois, avec les associations de parents et, quelques fois, elles sont faites en partenariat avec d'autres (CIO, SIEP, MLoc, PME).

**QUESTION 4 : TYPES D'ACTIVITÉS ORGANISÉES PENDANT LES DEUX SEMAINES**

	Testing collectif	Entretiens/suivi individuels souhaités	Animations collectives (classe)	Info	Émergence du projet	Inventaire d'intérêts	Rencontre de professionnels	Renc.anciens dans le sup	stages	Autres (n° cf. sous le tableau)
CPMS li M-au-P	X	X	X							
PMS li. Niv (Vallée-Bailly)		X		X						1, 2
PMS li. Nivelles			X	X						1
CPMS li -Dinant					X					
CPMS li – Mons		X		X		X	X			
PMS I. M-en-Fa		X		X	X		X	X		
PMS CF StGilles		X	X							3
PMS CF - Dour									X	
PMS CF – Spa									X	4
PMS CF – Neufc									X	5
PMS CF-Tamin			X	X						6, 7, 8
PMS CF -Gansh		X								9
PMS CF Tournai							X		X	10
PMS CF - Arlon	X	X		X						
PMS CF - Visé		X	X		X	X				11, 12
CPMS libII- Verv	X	X	X				X			13
PMS li-II-Malm.	X	X								12,14,15 <sup>7</sup>
CPMS li II-Stav.	X	X								12,13
CPMS li II-Herv	X	X		X			X		1 journée	
PMS I- Bast-ISC										

<sup>7</sup> Ce PMS ne remplit le questionnaire que pour l'enseignement général à partir de la question 3



	Testing collectif	Entretiens/suivi individuels souhaités	Animations collectives (classe)	Info	Émergence du projet	Inventaire d'intérêts	Rencontre de professionnels	Renc.étud. dans le sup	stages	Autres (n° cf. sous le tableau)
PMS I- Bast(Oli)	<sup>8</sup>									
PMS libre- Liège	X	X	X	X						
PMS li-Bxl dépll	<sup>9</sup>									
PMS li LiègeV(1)										
PMS li-LiègeV(2)		X		X		X				
PMS li-LiègeV(3)		X	X	X			X	X	1 journée	
PMS li-LiègeV(4)		X	X	X-ULg			X -visites	X		13 en Q
PMS li Wolu I(1)		X (+ parents)		X		X				9, 17
PMS li Wolu I(2)			X	X		X				17
PMS li Wolu I(3)			X	X		X				17
PMS li Ett. E (1)			X			X			3 jours 6 <sup>e</sup>	18
PMS li Ett E (2)		X	X	X		X ?				
PMS li Ett E (3)		X	X							11
PMS li Ett E (4)		X		X		X				
PMS li Schae (1)		X	X	X		X				19
PMS li Schae (2)				X						
PMS li Schae (3)							?		1journée ?	20
PMS li Ett (5)		X		X		X				
PMS li Bxl-Su(1)			X							
PMS li Bxl-Su(2)							X Dream			
PMS li Bxl-Su(3)						X	X dream			
PMS CF W1-Wav		X					X rotary + assoc. PME			

<sup>8</sup> L'existence des 2 semaines permet aux PMS de proposer des activités qui prennent 1h/classe. L'école n'utilise pas les 10 jours.

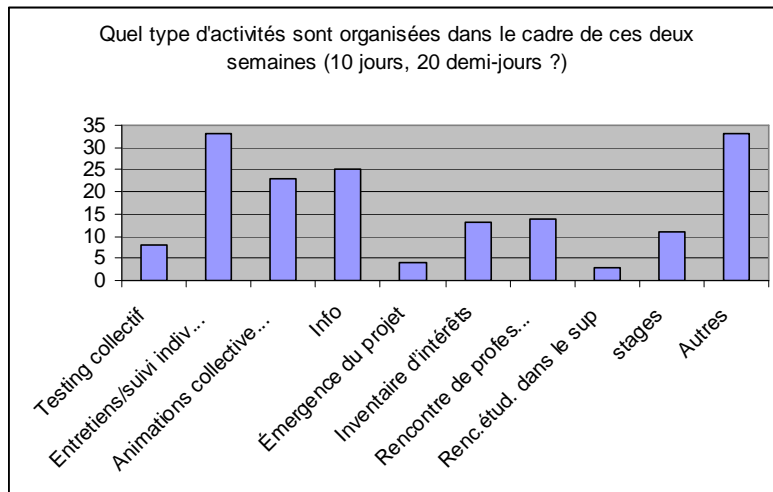
<sup>9</sup> En 5<sup>e</sup> selon les années, entre 5 et 10h/an ; en 6<sup>e</sup> stable, environ 36h/an

	Testing collectif	Entretiens/suivi individuels souhaités	Animations collectives (classe)	Info	Émergence du projet	Inventaire d'intérêts	Rencontre de professionnels	Renc.étud. dans le sup	stages	Autres (n° cf. sous le tableau)
PMS CF W2-Rixe		X		X					PMS disponible	
PMS CF W3-Jodoi				X CIO			X Rotary			
PMS CF W4-Ottig		X	X							
PMS li St Huber		X	X	X						
PMS li I Namur		X	X		X		X		X	21
PMS li Bxl 1 (1)		X	X							
PMS li Bxl 1 (2)			X	X UCL			X informatique		1j -5e/ 3j-6e	13, 9,22
PMS li Bxl 1 (3)		X				X				
Pms li 6 Liège	X	X								
PMS li Aywail(1)										
PMS li Aywail(2)		X								23
PMS li Aywail(3)		X (6e)	X	X						
PMS li Aywail(4)		X	X (5e6e)	X						
PMS li Aywail(5)										
<b>TOTAUX</b>	<b>8</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>33</b>

**Autres activités : les numéros sont repris dans la colonne « autre » :**

1. Activités réparties d'octobre à juin voire juillet.
2. Informations frontales en 3 séances par classe
3. Offre intégrée des dispositifs d'orientation
4. Stage d'immersion dans le milieu professionnel choisi par l'élève ; bilan avec l'équipe PMS
5. Stages (en 5e et en 6e) chez professionnels/ *info docu tests entretiens préalables aux stages+ évaluation des stages et suites à donner*
6. Séance d'échanges par groupe classe à propos des questions à se poser pour envisager son choix professionnel, comment se renseigner.
7. Réponse aux demandes individuelles des élèves, soit ponctuellement en leur donnant des informations (adresses, programmes...) soit en les accompagnant dans le processus du choix lors de plusieurs entretiens
8. Séance d'information aux parents et élèves
9. Animation collective en 6<sup>ème</sup> portant sur les structures de l'enseignement supérieur + préparation à la visite du salon, aux portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur, à la soirée carrière... selon la demande

10. Le CPMS collabore à des projets d'école
11. information sur les études et les professions, le marché de l'emploi ... ; soirée carrière
12. réflexion par rapport aux facteurs qui interviennent dans l'élaboration du choix (intérêts, personnalité, potentialités, débouchés ...)
13. animation : connaissance de soi
14. Visite d'écoles différentes
15. Préparation et documentation en lien avec les salons
16. Activités avec le CIO et l'ULG – visite
17. Info sur les structures de l'enseignement supérieur et les démarches à faire en sortant du secondaire (remise d'une brochure)
18. En 5<sup>e</sup>, journée d'animation de classe concernant une meilleure connaissance de soi (valeurs, activités attrayantes, intégration au groupe et aux études). En 6<sup>e</sup> choix d'une activité découverte de 3 jours, information en classe, tests d'intérêts auto-corrigés.
19. Les activités varient selon les classes et selon les cours, séminaires, stages dont a pu bénéficier l'élève (sections différentes). En concertation avec les titulaires et un professeur de l'option, le PMS propose un programme à la carte pour chaque classe. Par exemple en 6<sup>e</sup> générale, une séance d'info et un échange questions-réponses : distribution d'un mémo-rhétor ; proposition d'un questionnaire d'intérêts et/ou d'entretiens individuels. Pour les 6<sup>e</sup> TQ « tourisme » une séance d'animation avant que les élèves partent en stage et une séance au retour pour faire le point et répondre aux questions ; info sur les études supérieures, mémo-rhétor, proposition d'un questionnaire d'intérêts et/ou d'entretiens individuels.
20. Parfois journée en entreprise
21. Journée des 5<sup>e</sup> ; atelier projet personnel (1 journée) ; choisir ses études supérieures, parcours personnalisé (1/2 journée) ; comment choisir une orientation professionnelle (1/2 journée) ; A la demande et individuellement : BBT – tests d'orientation
22. Thème des métiers abordé au cours d'anglais
23. L'école organise des activités dans le cadre des deux semaines : animation du CIO de l'UCL, opération carrière du Rotary, animation de l'ULG, journées portes ouvertes, entretiens individuels par le PMS



### **OBSERVATIONS :**

Majoritairement, les activités menées dans le cadre des deux semaines correspondent avec ce que les PMS disent faire également en dehors des deux semaines. Souvent ils répondent aux deux questions sans distinction. Quelques PMS développent cependant des activités originales le plus souvent en partenariat avec les écoles. (Voir aussi les interviews rapportées ci-dessus).

Nous commenterons donc cette grille conjointement avec celle de la question suivante.

### **ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS UN AUTRE CADRE QUE LES DEUX SEMAINES**

NB : Cette question n'est manifestement pas bien comprise. Plusieurs répondent non mais participent à l'inventaire de la question suivante, ce qui est peu logique. A moins qu'ils n'aient pas compris le lien entre les deux questions et fassent état de ce qu'ils organisent dans un autre cadre. Nous ne tirerons donc aucun commentaire des résultats de cette question.

A Tamines, les activités débutent en novembre et se poursuivent toute l'année. Les séances de groupe débouchent sur des rencontres individuelles avec les élèves qui en font la demande. Les séances de groupe ont un double objectif : dispenser les informations utiles en matière de choix d'études et de professions, amener les élèves à s'engager dans un processus de réflexion sur leur projet d'orientation et les inviter à préciser leurs attentes à l'égard du CPMS. La visite du Salon de Namur est préparée avec les élèves, lors d'une séance d'animation de groupe. La psychologue y accompagne les élèves.

**Question 4 : QUEL TYPE D'ACTIVITÉS ORGANISEZ-VOUS OU À QUELLES ACTIVITÉS ÊTES-VOUS ASSOCIÉS, PRÉPAREZ-VOUS LES ÉLÈVES ?**

**Pour lire le tableau : Les X désignent les activités menées. Les « ? » désignent ce qui se fait parfois.**

	activités collectives (classe, niveau...)	activités indivi-duelles (à la demande)	activités pilotes ou expérimentales	cours, conférences, rencontre avec des profess.	visites en entre-prises	journées portes ouvertes	visite d'un salon	DREAM, JEEP, autres ASBL	Autres (n° explicité sous le tableau)
PMS CF - Neufchâteau	X ; ? en P	X		? ; - en P		?			
PMS CF - TAMINES	X	X				X	SIEP		21
PMS CF – UCCLÉ	X	X		X			X		
PMS CF - Ganshoren	X		X					X	
PMS CF – Tournai	X	X	X transit.	X transition			X		
PMS CF - Saint-Gilles	X	X	2 <sup>e</sup> deg prof	Rotary				JEEP	
PMS CF - Arlon	X	X		X en 6 <sup>e</sup> P					
PMS CF - Charleroi	X	X					X		
PMS CF - Dour	X	X		X (ds le G)					
PMS CF – Tamines (2)	X	X				X unif sup	SIEP		22, 23
PMS CF - Visé	X	X				X	X	X	
PMS CF – Spa	X 2 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup>	X							
PMS I.- Marche-en-Fam.	X	X			X	?	?	?	
PMS C.F. - Gosselies	X 6 <sup>e</sup>	X 6 <sup>e</sup>							
PMS C.F – Virton	X 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> /6P	X pas en P							24 (6 <sup>e</sup> P)
PMS CF - Couvin		X							X
PMS I. – Nivelles (G-P)	X	X							25, 26
PMS I. – Nivelles (1éc G)	X	X		X		X	De – en -	DREAM	27
PMS I. – Niv.Vallée-Bailly	X	X							
CPMS libre - Dinant	X	X			X sauf 6G	X			
CPMS I. (March-au-Pont)	X	X							
CPMS libre - Châtelet II	X	X		X			X		
CPMS libre – Mons	X	X		X en G		X en G		X 1 école	
CPMS libre II- Verviers	X	X		X	X	X	X		29
CPMS libre II-Malmedy	X	X		X		X	X		
CPMS libre II-Stavelot	X	X		X					

	activités collectives (classe, niveau...)	activités indivi-duelles (à la demande)	activités pilotes ou expérimentales	cours, conférences, rencontre avec des profess.	visites en entre-prises	journées portes ouvertes	visite d'un salon	DREAM, JEEP, autres ASBL	Autres (n° explicité sous le tableau)
CPMS libre II-Herve	X	X	X (08-09)			X	X		28
PMS libre- Bast(ISC)	X	X							
PMS libre- Bast(Olivier)	X	X		X					
PMS libre- Liège	X	X		X		X	X	X	
PMS li-Bxl dép II	X	X		X <sup>10</sup>		X	X	X jeep	30
PMS li LiègeV(1)		X							
PMS li-LiègeV(2)	X	X							
PMS li-LiègeV(3)	X	X		?		X			31
PMS li-LiègeV(4)	X	X							
PMS li Woluwe I(1)	X	X	?			X	X		
PMS li Woluwe I(2)	X	X	?			X	x		
PMS li Woluwe I(3)	X	X					X		
PMS li Etterbeek E (1)	X			X		X (univ)	X		
PMS li Etterbeek E (2)	X	X							
PMS li Etterbeek E (3)	X	X		X				X	
PMS li Etterbeek E (4)	X	X				X	X		
PMS li Schaerbeek(1)	X	X		?		Info sur	Info sur		
PMS li Schaerbeek(2)	X	X		X			X		30, 32
PMS li Schaerbeek(3)	X	X		X		?		X jeep	
PMS li Etterbeek(5)	X	X				Info sur			
PMS li Bxl-Sud(1)	X	X							
PMS li Bxl-Sud(2)	X	X		X				X dream	
PMS li Bxl-Sud(3)	X	X		X	X			X dream	
PMS CF W1-Wavre	X	X							
PMS CF W2-Rixensart	X	X					X		
PMS CF W3-Jodoigne	X	X						Rotary	

<sup>10</sup> En 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> outre les entretiens individuels, plusieurs animations en classe + 1 journée d'observation chez un professionnel de leur choix.

	activités collectives (classe, niveau...)	activités individuelles (à la demande)	activités pilotes ou expérimentales	cours, conférences, rencontre avec des profess.	visites en entreprises	journées portes ouvertes	visite d'un salon	DREAM, JEEP, autres ASBL	Autres (n° explicité sous le tableau)
PMS CF W4-Ottignies	X	X					X	X	
PMS li St Hubert	X	X		X en P		X	X		
PMS li I Namur	X	X							33
PMS li Bxl 1 (1)	X	X							
PMS li Bxl 1 (2)				X	X				
PMS li Bxl 1 (3)				X		X			34
PMS li Liège 6	X	X					X		
PMS li Aywaille(1)	X	X	X en QP	X	X	X univ.	X		
PMS li Aywaille(2)	X	X	X	X		X			
PMS li Aywaille(3)	X	X				X TQ ?en P	X TQ ?en P		
PMS li Aywaille(4)	X	X		X		X	X	?	
PMS li Aywaille(5)	X	X		X	X	X sup +entr	X	X	
<b>TOTAUX</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	<b>7</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

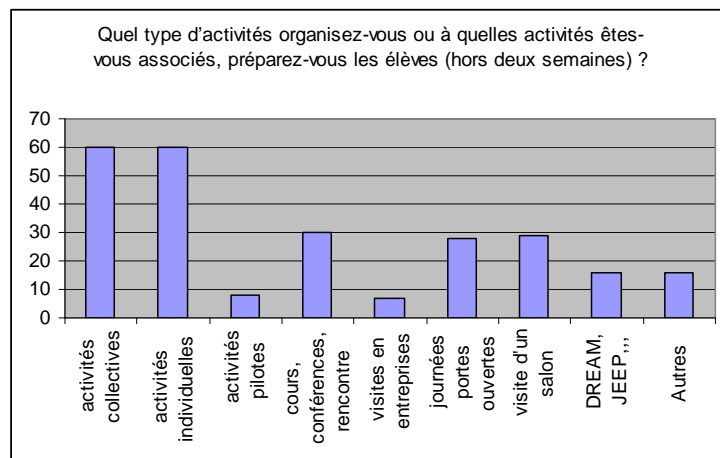
**Autres activités :**

21. Certaines activités reprises ci-dessus sont parfois organisées en dehors des heures scolaires
22. Salon sur les professions organisé à Namur par la Ligue de l'Enseignement (rencontre avec des professionnels). Les CPMS y tiennent un stand d'information.
22. Le Centre PMS de Tamines assure la mission PSE dans une Haute École. Chaque année, lors des bilans de santé, des étudiants de 1<sup>ère</sup> année qui souhaitent se réorienter sollicitent l'aide du centre. Ces demandes sont prises en charge par la direction du Centre.
24. Collaboration avec le FOREM : activité collective en 6<sup>e</sup> P
25. Diaporama de présentation des études supérieures et de réflexion sur les projets personnels d'orientation
26. Lettre personnelle à chaque élève de 6<sup>e</sup>
27. Groupes de réflexion par classe sur le projet personnel à l'extérieur de l'école
28. Salon Mode d'emploi
29. Activités inter-réseaux avec le comité subrégional de l'emploi
30. Travail avec le CIO de l'UCL
31. Collaboration et coordination des contacts avec les différents partenaires

32. Réunion avec les parents sur l'orientation

33. 3 jours de stage d'immersion professionnelle dans une entreprise ou avec un professionnel avec auto-évaluation (par le PAS)

34. possibilité d'une expérience professionnelle



## OBSERVATIONS :

- La plupart des CPMS (60 sur 63) organisent des activités collectives (généralement ils précisent par classe) d'une part et répondent, d'autre part, à des demandes personnelles d'élèves. Ceci se passe le plus souvent dans le cadre des heures de cours. Dans les CPMS qui travaillent en utilisant les 2 semaines, les entretiens individuels font souvent suite à une animation collective, à un test d'intérêt ou de connaissance de soi, parfois d'un stage ou d'un contact avec des professionnels. Sinon les demandes individuelles sont le fruit de l'information reçue sur les études supérieures.
- Seuls 8 PMS signalent des tests collectifs. Cependant plusieurs proposent aussi des tests à l'occasion d'une animation, par exemple dans le cadre de la mise en évidence des centres d'intérêts. D'autres envisagent le test comme une partie d'une action individuelle.



- 8 répondants organisent des activités pilotes dont 3 bruxellois. On peut y ajouter 3 répondants qui évoquent le programme Jeep<sup>11</sup> et sont donc bruxellois. Ce programme est décrit dans les dossiers d'instruction antérieurs.
- Cours, conférences, rencontre avec des professionnels : 30 PMS citent cet item et 16 citent aussi des activités avec des ASBL dont Dream, le Rotary ou des soirées carrières organisées avec des parents ou des anciens; ces activités s'adressent plus souvent à la transition.
- 7 visitent des entreprises.
- 29 participent à des salons ou préparent cette visite avec les élèves ou encore signalent l'existence du salon. De même, 28 CPMS participent à des journées portes ouvertes ou y préparent les jeunes. Dans le cadre des 2 semaines, 25 CPMS disent faire de l'information, parfois en collaboration avec le CIO de l'UCL ou le SOU de l'ULg. Ces deux acteurs sont également cités dans les « autres activités ». Plusieurs CPMS signalent que des activités sont renseignées qui sont parfois organisées en dehors des heures scolaires : c'est le cas des portes ouvertes (cours ouverts) dans les universités et hautes écoles et des salons qui sont accessibles le weekend. Il est à remarquer que ces activités sont souvent citées comme faisant partie d'un ensemble cohérent ou d'un programme structuré pour une orientation au 3<sup>e</sup> degré. Il est d'ailleurs difficile de savoir si elles sont organisées par le CPMS et dans quelle mesure. Par ailleurs, ces activités sont parfois proposées aux élèves et/ou à leurs parents sans autre accompagnement du CPMS (ou de l'école).
- Dans le cadre des 2 semaines, 11 organisent des stages de découverte du monde professionnel ou d'un métier, bien sûr en lien avec les écoles ; ce sont parfois des stages d'une journée (2), 1 fois 3 jours et les autres ne précisent pas la durée. Nous avons vu dans l'interview ci-dessus que les PMS de la CF du Luxembourg organisent des stages de 3 jours en 5<sup>e</sup> et d'une semaine en 6<sup>e</sup>. Les stages d'immersion peuvent être suivis d'un bilan avec le PMS. Ils sont distincts des stages prévus dans les programmes de formation (QT&P).
- 17 CPMS organisent des animations autour de l'émergence du projet professionnel et/ou d'un inventaire d'intérêts. Certains parlent aussi d'animations en classe pour une meilleure connaissance de soi, ou encore mènent avec les élèves une réflexion sur les facteurs qui interviennent dans l'élaboration d'un choix (intérêts, personnalité, potentialités, débouchés, etc.). Cela se passe dans le cadre des 2 semaines.

---

<sup>11</sup> Pour rappel, JEEP est un programme des Missions Locales qui s'adresse depuis 2001 à tous les élèves de terminale des écoles secondaires bruxelloises francophones (filiales générale, technique et professionnelle, tous réseaux confondus) . Cette formation pratique donne les outils pour optimiser la poursuite d'études ou réussir les premiers contacts avec le marché de l'emploi : lieux ressources, démarches à suivre, attentes des employeurs, comment se présenter en entretien, comment rédiger un cv, comment valoriser ses atouts et expériences... L'inscription de JEEP dans le Plan pour l'emploi des jeunes représente un signe encourageant de sa pérennisation. Il fera l'objet d'un accord de coopération entre Région bruxelloise et Communauté française.

Parmi les activités autres signalées par les PMS et qui ne se retrouvent pas dans une catégorie ci-dessus :

- 2 CPMS signalent des séances d'information pour les élèves et leurs parents : réunion, présentation d'un diaporama.
- Certains CPMS font offre aux élèves du dispositif disponible pour les aider dans leur démarche d'orientation et les laissent libres de participer aux activités qui les concernent.
- Plusieurs CPMS mettent en place, avec l'école, des dispositifs complexes et progressifs (cf. 5, 9, 18, 19, 21, 33).
- La collaboration avec des organismes régionaux est rarement mentionnée. On n'évoque jamais une visite dans un CEFo par exemple. Par contre 2 CPMS signalent une collaboration avec le FOREM (n°24) ou encore avec le comité subrégional de l'emploi (n°29), cette dernière activité étant organisée en inter-réseaux.
- Un CPMS est le coordinateur des différents partenaires impliqués dans le travail d'information et d'orientation.

**QUESTION 5 : QUI ORGANISE LES ACTIVITÉS ?  
PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS D'ORIENTATION**

**QUESTION 6 : NOMBRE D'ÉLÈVES AU 3<sup>E</sup> DEGRÉ ET % DE**

	L'école et la direction	Un groupe d'enseignants	le CPMS lui-même	un partenariat PMS-école	l'association des parents	des acteurs externes (assoc, services club)	Transit.	Qualif. techn.	Qualif. profess.
PMS CF - Neufchâteau			X	X			217- 95%	269 – 90%	213 – 80%
PMS CF - TAMINES			X				300 él - 60% individ. 100% collectif		
PMS CF – UCCLE			X	X			800 – 50%	100 – 50%	/
PMS CF - Ganshoren			X				385 -50%	220 -50%	110 -50%
PMS CF – Tournai	X en Trans		X	X			948 él. 45%		
PMS CF - Saint-Gilles	X pas P		X pas P	X pas P		X aussi en P	500- 100%	/	200 -100%
PMS CF - Arlon			X en trans	X			264 -100% coll. 70%ind	62 -100%	327 -100%
PMS CF - Charleroi			X			X pas en P	638	206	34
PMS CF - Dour			X en trans.	X en trans.		X	194	59	17
PMS CF – Tamines (2)			X	X					
PMS CF - Visé							246 -100%	108 – 100%	
PMS CF – Spa	X		X				900 – 100%		
PMS I.- Marche-en-Fam.			X	X			700 – 98%	280– 98%	200– 98%
PMS C.F. - Gosselies			X				458 – 35%	237– 35%	128– 35%
PMS C.F – Virton			X			Dream 04-05	228 – 90%	200 – 90%	247 -90%
PMS CF - Couvin			X				111 – 20%	66 – 2%	55 – 0%
PMS I. – Nivelles (G-P)				X			100 él. G + P - 50% individ. 100% collect		
PMS I. – Nivelles (1éc G)							200 él. G – 75% individ. 100% collect		
PMS I. – Niv.Vallée-Bailly							816 – 100% collect.		
CPMS libre - Dinant	X			X			750 -75%	250 – 50%	150 – 50%
CPMS I. (March-au-Pont)			X				700-85%	150-90%	/
CPMS libre – Châtelet II	X	X & éduc.		X					
CPMS libre – Mons			X (1 école)	X			100%		
CPMS libre II- Verviers	X	?	X	X		X Rotary, ULg	100%		
PMS librelI-Malmedy	X	X	X	X		X	100%		
CPMS libre II-Stavelot	X	X	X	x	X	X	200- 100%	/	/
CPMS libre II-Herve	X		X	X		X	379- 50à100%		

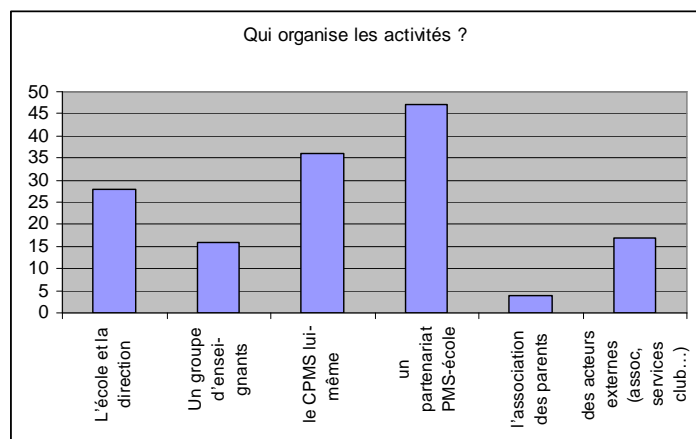
	L'école et la direction	Un groupe d'enseignants	le CPMS lui-même	un partenariat PMS-école	l'association des parents	des acteurs externes (assoc, services club...)	Transit.	Qualif. techn.	Qualif. profess.
PMS libre- Bastogne(ISC)	X		X	X		X	75 ?-100%	25	
CPMS libre- Bast(Olivier)	X		X				334_100%	84 <sup>12</sup>	21
PMS libre- Liège				X			160 30-70%		
PMS li-Bxl dép II				X			30 à 40 élèves-100%		
PMS li LiègeV(1) <sup>13</sup>	X	X							
PMS li-LiègeV(2)	X			X					
PMS li-LiègeV(3)	X	X		X	XX				
PMS li-LiègeV(4)	X	X	X	X			120		
PMS li Woluwe I(1)				X	X		341 ?%		
PMS li Woluwe I(2)				X			91	133	/
PMS li Woluwe I(3)				X			32 -70%	63-70%	100-70%
PMS li Etterbeek (1)				X			1172- 50%		
PMS li Etterbeek (2)	X	X	X	X			100% si classes		
PMS li Etterbeek (3)	X	X		X					
PMS li Schaerbeek(1)			X	X			140-100%		
PMS li Schaerbeek(2)				X			164- 80%		
PMS li Schaerbeek(3)		? avec PMS		X				90	
PMS li Etterbeek(5)				X					
PMS li Bxl-Sud(1)	X	X	X	X				170-10%	170-10%
PMS li Bxl-Sud(2)	X	X		X			60-33%		
PMS li Bxl-Sud(3)	X		X	X		X	26- 18%		
PMS CF W1-Wavre	X		X	X		X	150		
PMS CF W2-Rixensart				X		Rotary	260		
PMS CF W3-Jodoigne	X		X	X		X	79	97	70
PMS CF W4-Ottignies				X		X Rotary-CPAS	245	26	
PMS li St Hubert	X		X	X			550 - 60%		

<sup>12</sup> 100% pour les actions collectives ; environ 10% pour les interventions individuelles dans les 3 sections.

<sup>13</sup> École technique et professionnelle assure elle-même des activités de contact avec les entreprises, la plupart des élèves étant engagés dès la qualification obtenue.

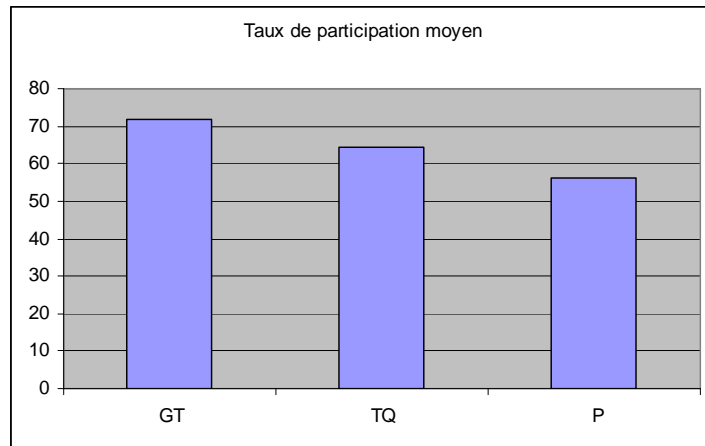
	L'école et la direction	Un groupe d'enseignants	le CPMS lui-même	un partenariat PMS-école	l'association des parents	des acteurs externes (assoc, services club...)	Transit.	Qualif. techn.	Qualif. profess.
PMS li I Namur			X	X			1290-50%	/	/
PMS li Bxl 1 (1)			X				162-100%		
PMS li Bxl 1 (2)	X	X					42- 100%	43- 100%	
PMS li Bxl 1 (3)	X	X							
Pms LI Liège 6			X	X			500-60%	210- 20%	250- 10%
PMS li Aywaille(1)	X	X	X	X		X	450 – 80%		
PMS li Aywaille(2)	X			X	X	X	66	/	/
PMS li Aywaille(3)				X			/	200 - 40%(6e)	150 -40%
PMS li Aywaille(4)				X			350- 100%		
PMS li Aywaille(5)	X	X	X	X			/	/	93- 100%
<b>Totaux</b>	<b>28</b>	<b>16</b>	<b>36</b>	<b>47</b>	<b>4</b>	<b>17</b>			

## OBSERVATIONS :



En ce qui concerne l'organisation des activités :

- Les activités mentionnées par les CPMS sont généralement en partenariat avec l'école et souvent organisées par eux-mêmes. Cela dépend des activités concernées
- Dans 28 réponses, la direction organise en outre des initiatives propres à l'école ou définit l'action du CPMS.
- L'association des parents n'est citée que 4 fois comme organisatrice et/ou partenaire des activités d'orientation.
- Ces actions sont le fait de groupes d'enseignants parfois avec des éducateurs, selon 12 réponses.
- Elles sont le fait d'acteurs extérieurs dans 17 cas. Le plus souvent cité est le Rotary.



En ce qui concerne la participation des élèves aux activités :

- On observe que le taux de participation des élèves aux activités collectives est souvent de 100% lorsqu'elles sont organisées pendant les heures de cours et sont donc obligatoires.
- On observe souvent un taux de participation différent dans les transitions, les qualifications techniques et professionnelles lorsque ceux-ci sont mentionnés. Les commentaires expliquent que, dans le 3<sup>e</sup> degré de qualification, l'orientation est très souvent déjà définie.

## 7. COMMENTAIRES DES CPMS SUR L'UTILISATION DES 2 SEMAINES

	Les 2 semaines	Divers
PMS CF - Neufchâteau	Opérations menées dans les écoles du district à l'initiative du district et reposant sur la collaboration d'un (deux) professeur-relais par établissement et de l'équipe PMS attachée à l'établissement.	En juin, réunion des acteurs des établissements et du PMS pour évaluation des opérations de l'année
PMS CF - TAMINES	<p>Les équipes du Centre tiennent à mettre l'accent sur l'importance d'une offre de service qui s'inscrit dans la continuité et qui favorise chez l'élève l'émergence d'un processus de réflexion la plus globale possible sur son projet de vie.</p> <p>Les séances de groupe qui sont organisées dans le courant du mois de novembre ont un triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- donner des informations générales sur les filières d'études et de métiers ainsi que sur l'entrée dans la vie active (notamment pour les élèves des sections professionnelles),</li> <li>- sensibiliser les élèves aux paramètres (motivations, intérêts, représentations des métiers, débouchés,...) qui devront entrer en ligne de compte dans leur réflexion,</li> <li>- permettre aux élèves qui le souhaitent de formuler une demande d'aide individuelle.</li> </ul> <p>Les entretiens individuels permettent ensuite d'approfondir la réflexion et d'accompagner l'élève dans le processus de maturation de son projet personnel.</p> <p>Donner aux élèves la possibilité de compléter cette réflexion par l'expérience d'un stage dans un milieu professionnel de leur choix nous paraît être un excellent moyen de les amener à s'orienter de manière positive.</p> <p>La mise en place de ces stages ne peut cependant se concevoir comme la seule initiative des équipes PMS. Elle nécessite l'implication et l'investissement de la direction de l'école et de professeurs volontaires.</p> <p>Le centre PMS de Tamines exerce la mission PSE dans une Haute École. A l'occasion des bilans de santé, des étudiants de 1ère année de cette école font, chaque année, des demandes d'aide au niveau de leur orientation.</p>	
PMS CF – UCCLE	L'organisation des activités, quelles qu'elles soient dépend de la collaboration établie avec les chefs d'établissement. Il en est de même pour l'orientation. Certaines écoles libèrent facilement des plages horaires pour ces activités. Dès lors l'équipe PMS peut se montrer plus créative et proposer des actions spécifiques en fonction des besoins identifiés des élèves.	Dans d'autres écoles, l'orientation s'organise en une séance d'information par groupe classe et l'équipe PMS répond principalement aux demandes individuelles des élèves. L'équipe PMS essaie alors de sensibiliser les élèves aux différentes actions qu'ils peuvent suivre en repassant rapidement dans les classes pour leur préciser tel salon, ou journées portes ouvertes ou accueil des élèves lors de cours dans le supérieur.

		L'équipe PMS leur reprecise le plus souvent possible ses disponibilit� d'accueil, jours de permanence dans les �coles.
	<b>Les 2 semaines</b>	<b>Divers</b>
PMS CF - Ganshoren	Nous avons essay� d'introduire le programme JEEP dans nos �coles mais les directions n'ont pas accept� par manque de temps disponible. En effet, elles organisent diff�rentes animations faites par les universit�s entre autres.	
PMS CF – Tournai	Ces 2 semaines ne sont pas assez utilis�es.  Certaines �coles limitent fortement l'utilisation de ces journ�es (Par exemple : 1 seule journ�e en 6 <sup>�me</sup> ).	
PMS CF - Saint-Gilles	Dans le choix des actions men�es( et en nous appuyant sur notre politique de proximit� dans les �tablissements en discrimination positive), nous veillons � toujours articuler aux yeux des �l�ves les diff�rentes activit�s (par exemple : pr�paration et participation aux salons et op�rations carri�res, participation active aux activit�s JEEP men�es par les missions locales, participation � projets men�s dans le deuxi�me degr� (Anim'action) et collaboration avec le monde scolaire sur la r�flexion et la mise en place d'activit�s d'orientation) tout ceci pour que les �l�ves puissent �galement y int�grer et donner du sens � une d�marche individuelle vers le PMS.	Notre centre se caract�rise par une proportion importante d'enseignement fondamental, ce qui explique le nombre relativement peu important d'�l�ves du 3 <sup>�me</sup> degr�. L'ensemble des �l�ves sont cependant concern�s par nos activit�s d'orientation, dans la continuit�(en amont et en aval) avec d'autres activit�s men�es en compl�mentarit� avec d'autres op�rateurs. Nous veillons � proposer aux jeunes une offre coh�rente et int�gr�e des dispositifs d'orientation mis � leur disposition
PMS CF - Charleroi	Souhait d'un partenariat renforc� avec les �coles	
PMS CF - Dour		Manque de coordination PMS-�cole
PMS CF - Vis�	il s'agit d'activit�s r�alis�es essentiellement en rh�to, pas dans un timing de 2 semaines.  Animation de groupes d'une dizaine d'�l�ves de rh�tos : information sur les �tudes et les professions, le march� de l'emploi ... ; r�flexion par rapport aux facteurs qui interviennent dans l'�laboration du choix (int�r�ts, personnalit�, potentialit�s, d�bouch�s ...)  Entretiens et examens individuels � la demande.	



	<b>Les 2 semaines</b>	<b>Divers</b>
PMS CF – Spa	Dans plusieurs écoles, le stage d'immersion dans le monde professionnel dure de 3 à 5 jours. Les élèves choisissent leur lieu selon leurs intérêts. Si le bilan de ce stage est négatif (...ne correspond pas à mes attentes) l'élève est convoqué au CPMS pour en discuter. On ne laisse pas quelqu'un sur un échec !	
PMS I.- Marche-en-Fam.	Cette période est pour nous indispensable : elle nous dispense d'empiéter sur le temps scolaire.  Nous sommes enchantés du travail en partenariat avec les enseignants.	
PMS C.F – Virton	Dans nos écoles, il s'agit plutôt de non utilisation  En 04/05, une journée Dream Day dans 2 classes de 5Tq organisée par le CPMS, en accord avec la direction et les deux profs responsables de la section – École et élèves satisfaits, mais expérience unique car trop lourd d'organisation par le seul CPMS.	
PMS I. – Nivelles (1éc G)	Il faut penser l'évaluation comme un processus se déroulant sur une longue période (1 an) /  processus de maturation intégrant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une préparation, une observation puis une évaluation pour toutes les rencontres, contacts avec des professionnels...</li> <li>- une démarche individuelle de construction de projet personnel consistant en plusieurs entretiens (en moyenne 3 par élèves) au centre, entrecoupés de travaux réalisés par les élèves (rencontres, recherches...)</li> </ul>	
CPMS libre – Châtelet II		L'école s'impliquant dans les stages, le CPMS travaille en collaboration pour la recherche... si nécessaire.
CPMS libre – Mons	Une école ne se préoccupe pas de ces deux semaines.	
CPMS libre- Bast(Olivier)	Ne pense pas que les élèves utilisent les 10 jours.	On se trouve devant 3 groupes d'élèves : 10% n'ont aucune idée de leur avenir, 40% souhaitent des infos complémentaires, 40%

		sont tout-à-fait déterminés. Une activité identique s'adressant à tous n'est donc pas productive.
	<b>Les 2 semaines</b>	<b>Divers</b>
PMS li-Bxl dép II	J'ai beaucoup de chance d'avoir pu mettre ce projet en place. Dans l'ensemble les élèves sont demandeurs et fort intéressés. Le partenariat avec l'école est indispensable.	
PMS li-LiègeV(3)	Le travail d'orientation au 3 <sup>e</sup> degré résulte d'une collaboration avec entre les divers partenaires de l'école et avec ceux d'une autre école. Il a été évolutif, l'évaluation annuelle modulant les activités préparées par le PMS	
PMS li Etterbeek E (1)	Certaines frilosités du monde scolaire (transition générale) pour des activités qui ne concernent pas immédiatement des connaissances strictement scolaires.  Les difficultés d'abstraction et de travail de plusieurs élèves font craindre un renforcement de l'aspect dilettante.	
PMS li Schaerbeek(3)	L'orientation est un processus qui se construit bien avant le 3 <sup>e</sup> degré et surtout en 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup>	
PMS li Bxl-Sud(1)	Actions efficaces selon certains critères mais pas efficaces selon d'autres.  Suggestion : qu'une partie des jours consacrés à l'orientation soit attribués aux professeurs pour leur concertation	
PMS li Bxl-Sud(2 et 3)	Efficaces pour la plupart des élèves qui s'impliquent. Leur collaboration est essentielle. Le PMS travaille en partie (25%) avec des enseignants.	
PMS CF W1-Wavre	Les activités mentionnées ne se font pas spécifiquement dans le cadre des deux semaines destinées à l'orientation au 3 <sup>e</sup> degré secondaire mais sont organisées tout au long des 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> pour favoriser au mieux la construction d'un projet professionnel	

	correspondant à la personne qu'est l'élève.	
PMS libre de Saint- Hubert	Utile si les élèves s'investissent.  Suggestion : améliorer l'autonomie des élèves dans l'élaboration de leur projet	
PMS libre I de Namur	Ces 2 semaines ne sont pas du tout intégrées à la culture des écoles d'enseignement général.  Ce qui commence à se réaliser de plus en plus, ce sont les jours d'immersion très appréciés par les élèves. C'est une activité «efficace ».	
PMS li Aywaille(3)/ PMS li Aywaille(4)/	Impossible de situer nos activités dans le cadre des deux semaines ou en dehors. Il s'agit d'une structure d'animations et d'activités pensée afin d'être cohérente et non pour « tenir » à l'intérieur d'un cadre fermé.	

### OBSERVATIONS :

- Plusieurs CPMS insistent sur la nécessité d'actions coordonnées et cohérentes. Les différents moments de l'orientation doivent être concertés avec l'école. Certains insistent sur le fait que l'orientation est un processus qui demande une maturation et donc du temps.
- Les activités d'immersion comme les stages sont bien appréciées et commencent à se développer.
- Plusieurs mentionnent les réticences de l'école (direction, enseignants...) quand il s'agit de consacrer du temps à des activités d'orientation pendant les heures de cours. Les dix jours sont peu utilisés.
- La plus grande partie des opérations liées à l'orientation dans le 3<sup>e</sup> degré se déroule en fait en 6<sup>e</sup> année.
- Une suggestion originale : reprendre des jours sur l'orientation pour donner plus de temps à la concertation pédagogique des enseignants,

### DEUX EXEMPLES DE PROGRAMMES EN ECOLE AVEC LE CPMS :

- Au CPMS libre de Schaerbeek, on fait remarquer que le programme varie d'une classe à l'autre et qu'il dépend également des cours, séminaires et stages dont a pu bénéficier l'élève (sections différentes).

En concertation avec les titulaires et les professeurs de l'option, le CPMS propose un programme à la carte pour chaque classe.

Par exemple en 6<sup>e</sup> générale, une séance d'information et un échange de questions-réponses. Distribution d'un « mémo-rhétor » et proposition d'un questionnaire d'intérêt et d'entretiens individuels

Pour les élèves de 6<sup>e</sup> technique de qualification « tourisme », une séance d'animation est organisée par le CPMS avant que les élèves partent en stage, une séance à leur retour pour faire le point et répondre aux questions. C'est l'occasion d'échanger sur l'expérience des stages, d'informer sur les études supérieures, de distribuer un « mémo-rhétor » et de proposer un questionnaire d'intérêt et des entretiens individuels à la demande.

- Au Campus Saint-Jean, à Bruxelles, on travaille sur le projet du jeune en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> GT, TT et TQ.
  - En 5<sup>e</sup> : environ 10 heures d'activités plus une journée avec un professionnel
    1. présentation du projet (objectifs, type d'activités, encadrement, etc.) et remise de la farde qui permettra à l'élève de conserver tous les documents qu'il récoltera dans le cadre du projet.
    2. Information par le psychologue sur le parcours déjà suivi en secondaire, la 6<sup>e</sup> et les choix ou filières après le secondaire
    3. Animation : comment se projeter dans l'avenir ?
    4. Animations centrée sur les professions : affiche professionnelle, caractéristiques, concepts de métiers, etc.
    5. Rencontre avec un professionnel : journée d'observation. Les élèves suivent pendant une journée un professionnel qui exerce un métier qui les intéresse.
    6. Évaluation de cette journée et mise en commun.
    7. Animations centrées sur la connaissance de soi : qualités traits de personnalité... Lien avec les qualités nécessaires pour exercer les différents métiers.
  - En 6<sup>e</sup> : environ 36 heures d'activités
    1. Présentation du programme des activités de l'année
    2. Journée d'animations à l'extérieur de l'école : info sur les études par le CIO et test RIASEC (JL Holland) par le psychologue du CPMS. Le but de ce test est d'aider à découvrir la profession la plus proche des intérêts propres à chacun et la plus conforme aux divers aspects auxquels on attache le plus d'importance ou de valeur. Animations sur les métiers et qualités.

3. Participation au projet JEEP de la mission locale : « Jeunes, Écoles, Emploi... tout un programme ». sensibilisation au monde du travail (convergence entre le marché de l'emploi, leurs désirs et les réalités ; mise en évidence de leurs compétences ; valorisation de leur image, etc.) = 4 séances de 3h30 plus 1 heure d'évaluation.
4. Visite guidée de l'ORBEM
5. Salon Orienta ou SIEP
6. Participation à la soirée sur les études organisée par le CIO au collège Saint-Pierre
7. Animations sur les études dans les locaux du CIO
8. Participation à l'opération carrière : rencontre avec des professionnels
9. Participation libre aux différentes journées portes ouvertes dans les hautes écoles et universités ainsi qu'à des « cours ouverts »
10. Entretiens individuels sur demande avec l'assistante sociale du CPMS.

Remarque :

- Chaque élève dispose d'une farde PPJ
- Accompagnement du programme par une assistante sociale du CPMS, la coordonnatrice pédagogique du degré et 4 ou 5 professeurs différents par année.
- Rôle des accompagnateurs : accompagner l'élève tout au long du parcours dans la construction de son projet professionnel et donc personnel.
- Évaluation avec les élèves après chaque session d'animations et débriefing entre accompagnateurs.
- Communication des infos aux élèves : via les valves du 3<sup>e</sup> degré et via les titulaires.

## 6. LE POINT DE VUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### 6.1. RENCONTRE INTERRÉSEAUX D'ENSEIGNANTS (INTERVIEW COLLECTIVE)

#### 6.1.1. COURRIER ADRESSÉ AUX ÉCOLES DONT LES RÉSEAUX ONT COMMUNIQUÉ LES COORDONNÉES

Une demande a été adressée aux réseaux d'enseignement le 30 novembre 2007 pour qu'ils désignent une dizaine d'écoles qui pourraient être interviewées collectivement à propos de l'usage éventuel des 2 semaines. Le réseau libre a transmis les noms d'écoles engagées dans une opération interne concernant l'orientation, la FELSI a transmis le nom de ses écoles ainsi que la direction de l'enseignement de la Communauté française. Dans l'attente des noms des écoles du CPEONS, la réunion prévue le 7 décembre, puis le 16 janvier est définitivement reportée au 13 février.

Un courrier a donc été envoyé aux écoles dont le nom avait été transmis le mardi 15 janvier. Il s'agissait de les inviter à une réunion le mercredi 13 février 2008 de 9h45 à 12h30, au Ministère de la Communauté française à Bruxelles. On y lisait notamment :

*Cette rencontre servira à aborder l'utilité et l'utilisation des 2 semaines de manière plus précise que dans l'enquête. Nous pourrions aussi évoquer les raisons pour lesquelles votre établissement ne fait pas usage de ces deux semaines et les critères qui vous permettraient d'en user efficacement.*

*Nous évoquerons particulièrement les activités que vous menez concrètement dans ce cadre (ou plus largement dans le 3<sup>e</sup> degré) et les partenariats éventuels qui vous y aident.*

*Parmi les questions qui seront aussi abordées :*

- › *Ces actions sont-elles essentiellement informatives ou sont-elles des activités d'orientation ?*
- › *Ces actions vous semblent-elles efficaces ? A quelles conditions ?*
- › *Avez-vous des suggestions ?*

*Il va de soi qu'il vous appartient, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, de participer vous-même à cette rencontre ou de choisir quel représentant de votre école vous souhaitez nous adresser. Permettez-nous cependant de vous demander de privilégier un membre de votre personnel puisque nous avons contacté les CPMS par ailleurs.*

*Merci de consacrer ce temps à débat que nous espérons fructueux, tant pour vous que pour nous et pour la*

#### 6.1.2. LISTE DES ÉCOLES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS À CETTE RENCONTRE

Athénée Royal Péruwelz, Mr Ph. Decaestecker, préfet  
Athénée Royal Hannut, Me S. Haot, préfète  
Athénée Royal Atlas Liège, Mr Thielens, professeur de français  
Athénée Royal Charles Rogier Liège, Mr A. Krins, préfet  
Centre scolaire SFX 1 Verviers, Me M.-Th. Sternotte-Blocteur, éducatrice  
Centre scolaire Saint Vincent de Paul-Enfant Jésus Bruxelles, Mr Kerkhofs, directeur

Collège Sainte-Véronique et Marie-José de Liège, Me V.Urbin-Choffray, sous-directrice  
Communauté scolaire libre Cousot de Dinant, Me M. Gérard, professeur  
Ecole Decroly de Bruxelles, Me Fr. Guillaume, préfète  
Institut Notre-Dame de Charleroi, Mr G. Deveux, directeur  
Institut Saint-Henri de Comines, Mr R. Mostaert, professeur de mathématique  
Institut de l'Enfant-Jésus d'Etterbeek, Me D. Stas, sous-directrice  
IMMI-Montjoie Bruxelles, Me M. Deffet, professeur de français et IMMI Anderlecht, Me A. Stévigny  
Le CPEONS avait délégué Mr François Vrancken, chargé de mission au CPEONS  
**Ecoles qui se sont fait excuser:**

Collège Saint-Augustin de Gerpinnes , Institut de la Providence de Gosselies, Institut Sainte-Anne de Gosselies

### Chargés de mission au CEF

Simone Barthel, Marie-Anne Garnier, Dominique Lamotte, Jean-Pierre Malarme

## 6.1.3. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PAR D.LAMOTTE

Simone Barthel présente le Conseil de l'Éducation et de la Formation et définit le contexte dans lequel s'inscrit la rencontre : Madame Simonet, Ministre de l'Enseignement supérieur, souhaite obtenir du CEF un rapport tant qualitatif que statistique sur l'utilisation des deux semaines octroyées au 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire pour organiser des activités d'information et d'orientation destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent.

Elle termine cette introduction en faisant état de l'avancement de ce dossier d'instruction.

### 6.1.3.1. TOUR DE TABLE SUR LES ACTIONS MENÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS REPRÉSENTÉS À CETTE RÉUNION

- A l'**Athénée Atlas de Liège**, ne sont menées que des actions ponctuelles. Mr Thielens à qui vient d'être confiée la responsabilité de ce sujet va lancer des projets pour le futur.
- A l'**Institut de l'Enfant-Jésus d'Etterbeek**, en collaboration avec le CPMS, outre des actions ponctuelles, **2 projets** sont menés au 3<sup>ème</sup> degré : **Dream** pour les 5èmes et 6èmes de sorte que les 6èmes ont l'occasion d'y participer deux fois et **un stage** dans les sections TQ non-qualifiantes (sociales et artistiques).  
La volonté de poursuivre cette démarche et de construire un projet pour l'ensemble des élèves, de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> est exprimée.
- A l'**IMMI-Montjoie de Bruxelles**, un **projet personnel d'orientation pour les 5èmes et les 6èmes** est lancé depuis 8 ans et il s'est modifié au fil du temps.
  - En 5ème année, ce projet obligatoire pour tous les élèves développe la phase d'émergence et se décline en trois points : la question de l'orientation, l'étude de cas pratiques, la connaissance de soi.
  - Les élèves participent au Dream Day. Le bilan des activités est dressé et le projet pour les 6èmes est présenté.
  - En 6ème année, le projet devient facultatif : une semaine est rendue disponible pour être aménagée selon le projet de chacun qui doit, si possible, être original. Chaque élève est parrainé par un enseignant et il est tenu de présenter son projet à la fin de l'année.
  - La direction octroie 2 heures du NTPP à deux professeurs pour concevoir et organiser le tout.

- A l'IMMI d'Anderlecht, les activités sont plus ponctuelles et une mise à profit des 10 jours n'est pas vraiment conçue. Le souhait de s'inspirer de ce qui se fait à l'IMMI-Montjoie est affirmé.
  - Les élèves de 6ème année de l'enseignement général se rendent toute une journée au CIO de Louvain-La-Neuve. Sur base d'une lettre de motivation qu'ils ont rédigée, des filières leur sont présentées et ils peuvent ensuite faire eux-mêmes des recherches documentaires.
  - Les élèves de 6ème Qualification ne vont pas au CIO mais dans le cadre de leurs cours, ils ont des activités pour les aider à s'orienter et des stages.
  - Les élèves de 6ème participent en outre à une Opération-Carières organisée par le Rotary.
  - Enfin, en avril 2008, la Mission Locale pour l'Emploi leur permettra de suivre le programme JEEP pendant 5 demi-journées, dans les milieux professionnels et de s'informer sur la communication, la gestion de conflits, tout ce qui a trait à l'argent (budget, salaires, ONSS), de vivre une simulation d'entretien d'embauche et de se rendre à ACTIRIS pour y découvrir tout le champ de la formation.
  
- A l'Institut Notre-Dame de Charleroi, la direction, après avoir suivi une formation, a mis sur pied en partenariat avec le CPMS, une série d'activités proposées aux élèves du 3<sup>ème</sup> degré pour favoriser l'émergence d'un projet.
  - En 5<sup>ème</sup> année, deux journées y sont consacrées, fruit d'une collaboration entre les enseignants et le CPMS.
  - En 6<sup>ème</sup> année,
    - Une journée est retenue pour l'ouverture aux métiers.
    - Une après-midi se passe avec le CPMS pour des tests d'intérêt. Les résultats sont discutés, avec le CPMS, au conseil de classe de fin de 1<sup>ère</sup> période. Après février, un contact individuel d'une demi-heure avec le CPMS est proposé aux élèves qui le souhaitent.
    - Une rencontre avec des anciens élèves sortis il y a 10 ou 20 ans et qui connaissent des parcours parfois atypiques est aussi organisée.
    - Deux jours de « retraite » favorisent la connaissance de soi.
    - Deux jours sont prévus en immersion professionnelle. Les élèves choisissent un métier et sont tenus de rédiger un rapport sur ces deux jours.
    - D'autres activités ponctuelles sont proposées : Opération-Carières, Journées Portes Ouvertes en Hautes Écoles, information sur des mini-entreprises, collaboration avec l'Union Wallonne des entreprises pour développer le goût d'entreprendre, invitation de représentants du CIO, des universités, du SIEP.
  
- A l'Institut Saint-Henri de Comines, monsieur Mostaert, professeur qui a suivi une formation pendant 2 ans sur la démarche d'orientation, porte, seul et en plus de sa charge, toute la démarche de l'orientation. Cette démarche se déroule dans l'école, avec des partenariats extérieurs et à l'intérieur des cours.
  - En 5<sup>ème</sup> année, 2 heures sont consacrées à travailler sur la notion de projet. Une farde vide est remise pour être remplie de documents de base, d'outils qui permettront d'avancer dans cette démarche. En outre, un contact individuel est possible.
  - En 6<sup>ème</sup> année, des contacts individualisés se font par mail et peuvent se poursuivre au-delà.
  - En partenariat avec l'extérieur, sont proposés :
    - Une formation donnée par le CIO qui se rend à l'école,
    - Une soirée de rencontre avec des représentants des écoles de Mouscron,



- Avec le **CESF** de Mouscron, **découverte de métiers** dans des entreprises locales (y compris en Flandre et en France) pour les sections techniques mais pas pour l'enseignement général,
  - Un **dossier personnel** qui autorise les élèves à sortir de l'école pour se rendre aux Journées Portes Ouvertes ou à suivre des cours en dehors de ces dernières,
  - Des **contacts avec les métiers** pour lesquels les élèves prennent eux-mêmes l'initiative,
  - **Journées de retraite** (3 ou 1) pour améliorer la connaissance de soi,
  - Des **contacts avec des anciens** au cours de 2 ou 3 conférences illustrant des parcours professionnels variés.
- o Deux souhaits sont formulés : Présenter un métier sous toutes ses facettes (par exemple, le métier de journaliste dans toutes les filières possibles, les différents parcours d'études qui y mènent et l'évolution du métier). Obtenir la participation des parents.
- **Au Centre scolaire Saint Vincent de Paul-Enfant Jésus de Bruxelles,**
    - o En **5<sup>ème</sup> année**, un **séminaire** obligatoire de 3 jours est consacré à la **connaissance de soi**. Les groupes-classes y sont mélangés.
    - o En **6<sup>ème</sup> année** pour ceux qui le souhaitent, est développé le **projet personnel** avec le parrainage d'un professeur. Il se concrétise par **une semaine d'immersion** en milieu professionnel et le retour vers le groupe pour un partage d'expériences.  
Le principe de cette double démarche est
      - d'associer l'élève à un adulte qui canalise le projet, l'aide à le définir et le mettre en perspective,
      - de favoriser l'implication du jeune qui doit « se mouiller » en prenant les contacts avec les Hautes Écoles, les milieux professionnels.
  - **A la Communauté scolaire libre Cousot de Dinant**, le professeur responsable et la directrice ont suivi une formation sur la démarche orientante à Louvain-La-Neuve. Dix jours ne sont pas bloqués mais la **réflexion sur une démarche orientante est permanente**.
    - o A la fin du 1<sup>er</sup> degré, le CPMS conseille et oriente.
    - o A la fin du 2<sup>ème</sup> degré, il fait de même et en outre, les professeurs présentent les sections du 3<sup>ème</sup> degré puisque l'école dispense de l'enseignement général, technique et professionnel.
    - o Des **stages de 10 jours** avant décembre sont maintenus alors qu'on n'y est pas obligé.
      - En **5<sup>ème</sup> année**, le **stage** permet la découverte des métiers.
      - En **6<sup>ème</sup> année**, le **stage** doit être fait dans un métier exercé pour une tranche d'âge différente de celui choisi en 5<sup>ème</sup>.
    - o Les élèves se rendent à Namur au « **Forum des professions** » pour des rencontres individuelles avec 3 personnes.
    - o Ils participent au **Dream Day**. Les élèves de 6<sup>ème</sup> choisissent le professionnel qu'ils veulent rencontrer. Cela les oblige à se rendre, à leurs frais, à cet entretien quasi-individuel.
    - o Ils peuvent **visiter des écoles**.
    - o Ils rédigent une **lettre de motivation** qui est **envoyée à la Maison de l'emploi**, chargée de l'évaluer.
- Au total, plus de 10 jours sont remplis par toutes ces activités.
- **L'École Decroly de Bruxelles** organise les activités suivantes.

- En **5<sup>ème</sup> année**, avec l'aide de Psycampus de l'ULB, une **animation** est menée pour aider les élèves à **se projeter dans l'avenir**. Elle dure 3 heures et les élèves sont obligés d'y participer. Certains d'entre eux n'en voient pas toujours l'utilité.
  - Ils participent aussi à un **salon** et à une **activité du Rotary** ou à une **autre information sur les carrières**.
  - En **6<sup>ème</sup> année**, les élèves effectuent un **stage d'observation** dans un milieu professionnel (pas nécessairement lié à leur future orientation). Ce stage dure **10 jours** (du mercredi au vendredi de la semaine suivante).  
Ils doivent rédiger une lettre de motivation et chercher eux-mêmes leur endroit de stage. Ils sont aussi tenus de rédiger un rapport de stage, dans le cadre du cours de français.  
Les effets de ce stage sont très divers : certains élèves sont enchantés, confortés dans leur choix, d'autres sont désarçonnés.  
Au fil du temps, l'école a constitué un fichier de références de tous ceux qui ont accepté des stagiaires.
- Au **Centre scolaire SFX 1 de Verviers**, deux éducatrices ont suivi une formation sur le projet personnel. La démarche d'orientation est menée en partenariat avec le CIO. En début d'année, le planning des activités est remis aux élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup>.
    - • En 5<sup>ème</sup> année,
      - une **animation** est organisée dans chaque classe avec les agents du CPMS. Elle porte sur la **connaissance de soi** et sur **l'information sur ce qui existe**.
      - Les élèves effectuent, en outre, une **retraite de 3 jours** dans des services, des hôpitaux, etc.
      - Les élèves participent aussi au **Dream Day** mais l'école cherche ses propres témoins. Cette activité est précédée d'une préparation et suivie d'un « débriefing ».
    - • En 6<sup>ème</sup> année,
      - **2 séances d'informations** se déroulent avec l'aide du CIO. Une est consacrée à expliquer la **structuration de l'enseignement supérieur**. L'autre est une soirée de **rencontres avec des professeurs d'universités et des témoins régionaux**.
      - L'école dispose d'un **centre de documentation** (programmes des universités et Hautes Écoles, livres du SIEP et du CEDIEP) actualisé en permanence dans lequel sont présentes les deux éducatrices. Il est très fréquenté par les élèves.
      - Le **CPMS** propose des **entretiens individuels**.
      - Les élèves, sur base d'une **lettre de motivation**, peuvent **se rendre dans une université ou une Haute École**.

NB: **L'Opération-carrières** mise sur pied par le Rotary à Verviers déçoit les élèves. Il n'y a ni préparation ni suivi.

Les éducatrices responsables participent aux activités du groupe Interface qui se réunit 4 fois par an à Namur et qui regroupe des collègues appartenant à l'ordre des Jésuites et les FUNDP.

- Au **Collège Sainte-Véronique et Marie-José de Liège**, les activités diffèrent selon les types d'enseignement.

**Dans l'enseignement technique de qualification et professionnel**, les élèves passent une semaine d'insertion dans des emplois de bureau.

**Dans l'enseignement de transition**, toutes les activités mises en place sont centrées sur l'information, l'accompagnement et l'implication des élèves.

Elles se déroulent au même moment en 5<sup>ème</sup> et en 6<sup>ème</sup>.

- En 5<sup>ème</sup> année, elles durent **3-4 jours** et ont pour thème de **développer l'esprit d'entreprendre**. Elles font découvrir le lien entre le métier, la passion et l'enthousiasme.

Pour sortir des clichés, des conférences, des visites d'entreprises et la découverte de métiers très variés sont prévues.

- En 6<sup>ème</sup> année, les activités s'étalent sur une semaine entière.

- En ce qui concerne **l'information**, le Service d'Orientation Universitaire (**SOU**) de l'ULg vient expliquer le **fonctionnement de l'enseignement supérieur**.

Me Urbin-Choffray, sous-directrice, rencontre chaque élève avec un responsable du CPMS.

Elle lui remet un **dossier** contenant un **calendrier de toutes les activités** proposées pour s'informer sur l'enseignement supérieur (Portes Ouvertes, salons et activités en écoles comme des tables rondes avec les anciens).

Elle travaille avec toute l'équipe des professeurs mais la garantie est donnée aux élèves que le projet n'est pas livré en conseil de classe (discrétion et non jugement).

L'objectif est que l'élève n'attende pas, qu'il se mette en action.

S'il le souhaite, il peut solliciter un 2<sup>ème</sup> rendez-vous avec le CPMS.

- En ce qui concerne **l'accompagnement**, les élèves sont invités à participer à **l'Opération-carrières du Rotary** qui se tient un samedi matin. En prolongement de cette dernière, les élèves qui le souhaitent peuvent passer une demi-journée avec un professionnel et l'école peut proposer une personne-ressource.

- En ce qui concerne **l'implication**, l'élève doit **mesurer**, pendant toute cette semaine, **la stratégie à mettre en place pour l'enseignement supérieur**.

- Des **professeurs d'université et d'une Haute École** viennent, en mars, donner un **cours de 2 heures** de niveau 1<sup>er</sup> Bac. dans les disciplines suivantes : philosophie, physique, sciences, économie et économie en Haute École pour développer la capacité d'anticiper.
- Durant cette semaine, les élèves sont soumis à une **épreuve** au cours de laquelle ils sont **évalués sur la matière du cours qu'ils ont suivi**. Ils sont interrogés par le professeur pour voir s'ils ont bien préparé l'épreuve et comment ils l'ont préparée.
- En outre, grâce à un partenariat avec l'agrégation en sciences sociales de l'ULg, les élèves suivent pendant **2 jours** des cours sur une matière citoyenne comme **l'organisation de la Belgique**. Ils reçoivent un syllabus et prennent note.
- En **fin de semaine**, ils sont **interrogés** et doivent donc apprendre à gérer la matière, le stress. Ils font **l'expérience du QCM**.
- Un professeur de l'Ulg fait un **exposé sur la prise de notes**.

Des **visites à l'extérieur** sont aussi prévues.

Toutes ces activités concourent à **mettre l'étudiant en situation**. Réussir ou rater est sans importance. L'essentiel est de savoir ce qu'il faut modifier dans sa stratégie de travail.

- **A l'Athénée de Péruwelz**, des opérations ponctuelles sont organisées (intervenants extérieurs, Opérations-carrières, professionnels en classe).

- En **6<sup>ème</sup> année**, dans **l'enseignement général**, un **stage obligatoire de maturation** avec des professionnels est prévu **la semaine qui précède les vacances de Pâques**. Les élèves en sont avertis dès la 1<sup>ère</sup> année.  
L'école dispose d'un réseau d'adresses. Néanmoins, il devient difficile de placer tous les élèves la situation de l'école dans une petite ville oblige à se tourner vers Mons et Tournai où d'autres écoles (secondaires et supérieures) commencent à faire la même chose.  
Le bilan est très positif. Les élèves entreprennent les démarches eux-mêmes et écrivent leur lettre de motivation. Ils rédigent un rapport de leur stage. Il est lu par 3 professeurs et coté dans le cadre du cours de français. Pour terminer, les élèves présentent leur expérience à ceux de 5<sup>ème</sup> année. Ceux qui le souhaitent peuvent prolonger leur stage pendant les vacances de Pâques.
- En **6<sup>ème</sup> année**, dans **l'enseignement technique de qualification et professionnel**, le **stage** dépasse la durée de 2 semaines. Par exemple, une convention passée avec le secteur de la construction fixe la durée du stage à 6 semaines.
- Avec la Maison de l'emploi et le FOREM de Tournai, les élèves apprennent à écrire une lettre de motivation, un C.V. et se préparent à un entretien d'embauche. Les représentants du FOREM passent 15 jours avec les élèves.

**L'Athénée Charles Rogier de Liège** est situé au centre de Liège, à proximité de l'ULg et des Hautes Écoles, ce qui facilite l'accès à ces institutions.

En partenariat avec le CPMS à qui est confié le soin de veiller à l'orientation, un questionnaire est remis aux rhétoriciens.

L'éducatrice de 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années a la responsabilité de la circulation de l'information. C'est dans son bureau que la documentation (sur les Opérations-carrières, les salons, etc.) est rassemblée.

- Rien de particulier n'est organisé en **5<sup>ème</sup> année**. La préférence irait plutôt à une information en 4<sup>ème</sup> pour aider au choix d'une grille. Le Comité de Parents y est sensible et invite les élèves de 4<sup>ème</sup> à l'Opération-carrières.

- **Une journée** a été organisée hier pour les élèves de **6<sup>ème</sup> année**.

- Le matin, le Service d'Orientation de l'ULg (**SOU**) a réuni tous les élèves, en grand groupe puis en groupes restreints, pour travailler avec eux sur la **motivation** et les **choix**.
- L'après-midi, Le **CPMS** a remis aux élèves un document à remplir.
- Ensuite, **deux professeurs de l'ULg et un professeur d'une Haute École** ont fait chacun un **exposé**, le premier sur la géomatique, le deuxième sur le génie biomédical et le troisième sur la logistique. Il serait souhaitable d'élargir l'éventail des spécialités.
- Le soir, une **Opération-carrières** s'est déroulée à **l'initiative des parents**. Les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> années y étaient aussi invités. Des parents et des anciens ont apporté leurs témoignages.

- **A l'Athénée de Hannut,**

- les élèves inscrits dans **l'enseignement technique et professionnel** effectuent **des stages en entreprises** et reçoivent une **information sur le travail intérimaire et sur le FOREM**.
- • Dans l'enseignement général,
  - les élèves de **6<sup>ème</sup> année** effectuent un **stage de maturation du choix**. Durant ce stage de **3 jours**, ils font essentiellement de l'observation et éventuellement un peu de participation, en fonction du métier choisi.

- A l'issue du stage, l'élève rédige un **rapport** qui est corrigé par deux professeurs (un littéraire et un scientifique, un professeur enseignant dans le degré inférieur, l'autre dans le degré supérieur). Le professionnel qui a accueilli le stagiaire remet aussi une évaluation.
- Le rapport est enfin **présenté devant la direction et un panel de professeurs.**

#### 6.1.3.2. DÉBAT

- Plusieurs intervenants soulignent la difficulté grandissante de trouver des stages pour les élèves. De plus en plus d'entreprises ou institutions n'acceptent plus d'élèves du secondaire.
- • Plusieurs participants demandent aussi que des moyens spécifiques (des heures prises dans le NTPP) soient consacrés à l'information et à l'orientation. Le bénévolat est une mauvaise solution. Des écoles doivent renoncer à organiser certaines activités parce que personne n'est volontaire. Les CPMS qui ont vu leur mission d'information et d'orientation confirmée par le nouveau décret n'en ont guère les moyens.  
De l'argent est disponible. Le « Plan Marshall » a une orientation « enseignement » et donc des fonds peuvent aller à l'enseignement technique et professionnel.
- Pour que les actions soient efficaces, il faut absolument faire de l'élève l'acteur du processus d'orientation.
- Si certaines écoles ont renoncé à participer à certaines Opérations-carrières ou certains salons, c'est parce que les élèves s'y conduisaient en consommateurs, y faisaient leur shopping.
- Un participant déplore le fait que les élèves du secondaire sont aujourd'hui trop maternés et donc peu formés pour accéder à l'enseignement supérieur. Les élèves doivent être mis en contact avec la réalité qui les attend.
- Mesurer l'efficacité des actions ne doit pas se faire en termes de résultats mais doit montrer ce qui a été bénéfique dans le parcours.
- Le souhait est aussi formulé de disposer d'outils qui pourraient aider les écoles. S. Barthel présente le site qui sera mis à la disposition de tous par la Communauté française et qui informera sur les études et les métiers.

#### 6.1.3.3. SUGGESTIONS FAITES PAR LES INVITÉS

- Pouvoir évaluer les processus mis en place, assurer le suivi de l'après secondaire.
- Afin de pouvoir mesurer le travail d'orientation qui a été fait, par un suivi et un retour, il devrait être possible de demander que toutes les Hautes Écoles et toutes les universités envoient ce type d'informations :
  - En 1<sup>ère</sup> bac : vers la Toussaint, une liste de nos élèves inscrits ; après la session de janvier, la liste de nos anciens élèves ayant présenté les examens ; après la session de septembre, les résultats de nos anciens.

Les années suivantes : après la session de septembre, les résultats de nos anciens.

- Rendre le stage obligatoire dans toutes les écoles, éventuellement à la fin du mois de décembre ou du mois de juin
- Ouvrir les centres universitaires pendant ces mêmes périodes pour des formations aux méthodes de travail.

---

#### 6.1.3.4. SOUHAITS EXPRIMÉS

- Garder la flexibilité par rapport à ces 10 jours pour pouvoir s'adapter aux publics
- Encourager les enseignants du supérieur à s'investir et à développer leur participation aux actions menées dans le secondaire
- Développer un partenariat avec l'enseignement supérieur pour l'acquisition de méthodes de travail
- Favoriser une démarche orientante dans chaque discipline tout en sachant bien que pour mobiliser cette démarche, une équipe est nécessaire, que la direction doit donner l'impulsion et les moyens et qu'il n'est pas facile de convaincre tous les collègues
- Permettre le cheminement, donner des pistes aux élèves vers lesquelles ils puissent aller
- Mettre en cohérence l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
- Mettre en débat le sujet des examens d'entrée dont on entend parler dans différents endroits et qui posent le problème des acquis nécessaires pour entrer dans l'enseignement supérieur.

## 6.2. UNE ENQUÊTE AUPRÈS DE TOUTES LES ÉCOLES SECONDAIRES

### 6.2.1. POURQUOI UNE ENQUÊTE ?

Avec l'accord de la ministre-présidente de la Communauté française, une enquête est lancée mi-janvier par l'intermédiaire de la direction générale de l'enseignement obligatoire.

NB : Ce délai a été nécessaire pour obtenir toutes les autorisations administratives et ministérielles pour que l'enquête soit proposée à toutes les écoles de tous les réseaux.

Cette enquête était accompagnée d'une lettre expliquant les tenants et aboutissants, dont les passages ci-dessous :

Le décret « Mission », par l'article 32, § 2, alinéa 4 ouvre la possibilité d'activités d'information et d'orientation de deux semaines au cours du troisième degré:

*Dans le cadre de son projet, visé à l'article 67, chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent. Ces activités font partie des études régulières de l'élève. Les membres du personnel qui coordonnent et guident ces activités sont en activité de service.*

*Madame Simonet, la Ministre de l'Enseignement supérieur, souhaiterait obtenir du CEF un rapport tant qualitatif que statistique sur l'utilisation qui est faite de ces deux semaines.*

*Les chargés de mission du CEF, pour préparer la réponse à cette question, ont entrepris plusieurs démarches tant auprès de l'enseignement supérieur, des CPMS que de l'enseignement secondaire.*

*Aujourd'hui, nous voudrions vous demander de coopérer à une enquête lancée auprès de l'ensemble des écoles secondaires en Communauté française, par l'intermédiaire de la direction générale de l'enseignement obligatoire, en accord avec la Ministre présidente de la Communauté française. Le décret ouvre une possibilité sans en faire une obligation. Savoir dans quelle mesure et comment cette liberté est utilisée peut être une indication importante. Nous vous demandons donc de nous répondre, même si votre réponse est négative.*

NOM et adresse de l'école :

.....

Personne de contact :

.....

	Général T.Trans.	Qualif. Techn.	Qualif. profess.
1. Combien d'élèves avez-vous dans le 3 <sup>e</sup> degré ?			
2. Votre école organise-t-elle des activités spécifiques dans le cadre des 2 semaines octroyées par le décret ?			
<b>2.1. Si non</b>			
2.1.1. Pourquoi ?			
2.1.2. Votre école organise-t-elle des activités d'information et			

d'orientation pour les élèves du 3 <sup>e</sup> degré dans un autre cadre ? Lesquelles ?			
<b>2.2. Si oui</b>			
2.2.1. Combien (%) d'élèves de chaque forme participent à ce genre d'activités ?			
2.1.2. Ces activités visent-elles l'information des élèves <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les études universitaires ?</li> <li>- sur les études supérieures hors université ?</li> <li>- sur la formation professionnelle hors enseignement ?</li> </ul>	.....	.....	.....
2.1.3. Ces activités s'inscrivent-elles dans un processus d'orientation <ul style="list-style-type: none"> <li>- en lien avec le cours de GOPP (gestion et opérationnalisation du projet professionnel) ?</li> <li>- en lien avec le CPMS ?</li> <li>- autre ? (précisez).....</li> </ul>			
2.1.4. Quel type d'activités organisez-vous ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- des activités collectives (classe, niveau...)</li> <li>- des activités individuelles</li> <li>- des activités pilotes ou expérimentales organisées par.....</li> <li>- des cours, conférences, rencontre avec des professionnels</li> <li>- visites en entreprises</li> <li>- utilisation des journées portes ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o à l'université</li> <li>o en école supérieure</li> <li>o dans les entreprises régionales</li> </ul> </li> <li>- visite d'un salon</li> <li>- DREAM, JEEP, autres activités proposées par une ASBL (laquelle ?.....)</li> <li>- Autres : .....</li> </ul>			
2.1.5. Qui organise les activités ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'école et la direction</li> <li>- Un groupe d'enseignants</li> <li>- le CPMS</li> <li>- un partenariat PMS-école</li> <li>- l'association des parents</li> <li>- des acteurs externes (associations, services club...)</li> </ul>			
3. A quelles conditions les deux semaines pourraient-elles améliorer l'orientation des élèves du 3 <sup>e</sup> degré ?			

Merci pour votre collaboration !



## 6.2.2. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE – SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS

17 écoles sur les 508 que compte la Communauté française (soit 42,5%) ont répondu à notre questionnaire. La liste de ces écoles avec leurs adresses figure en fin de chapitre.

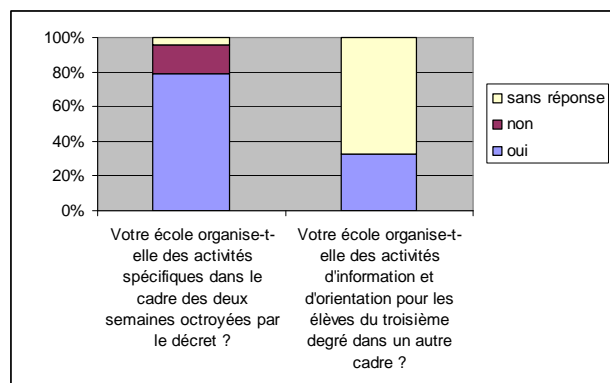
Les réponses envoyées par une des écoles étant trop incomplètes, le dépouillement est fait sur base des réponses envoyées par 216 écoles.

Les données concernant le nombre d'établissements par profil ne sont pas disponibles dans les statistiques publiées par l'ETNIC et ce service ne pouvait pas nous répondre. Pour permettre une visualisation comparative de nos données avec des données globales officielles, un contact a été pris alors avec le service des structures de l'enseignement obligatoire, lequel nous a adressé au service de gestion du site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be). C'est là que nous avons enfin obtenu l'information souhaitée reprise dans la première colonne de notre tableau.

Nombre d'écoles globalement (2006)	Nombre d'écoles dans l'enquête	Trans.	Q.T.	Q.Prof.	Profil des écoles
129	72	X			écoles de transition (ou générales)
47	26	X	X		écoles de transition et qualif techn
262	88	X	X	X	écoles comprenant les 3 sections
35	20		X	X	écoles de qualif. techn. et profess.
18	3	X		X	écoles de transition et professionnel
1	2		X		écoles de qualification technique
8	5			X	écoles professionnelles
<b>508</b>	<b>216</b>	<b>189</b>	<b>136</b>	<b>116</b>	<b>Totaux</b>

### 6.2.2.1. VOTRE ÉCOLE ORGANISE-T-ELLE DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DES 2 SEMAINES OCTROYÉES PAR LE DÉCRET ?

Oui	Non	Sans réponse
171	36	9



La réponse « non » n'apparaît que dans **36 questionnaires**.

- à 31 reprises concernant l'enseignement de transition,
- à 20 reprises concernant l'enseignement technique de qualification,
- à 22 reprises concernant l'enseignement professionnel.

## Pourquoi non ?

Les raisons invoquées pour justifier une réponse négative sont, en général, des activités déjà prévues en dehors de ce cadre ou confiées au CPMS, un manque de moyens y compris humains, un manque de temps engendré par le nombre d'activités déjà organisées et le souci de privilégier la formation.

Il y a un manque manifeste de reconnaissance de l'intérêt des activités d'orientation pour le jeune lorsqu'elles sont perturbantes pour les horaires et pour les cours. Elles font perdre du temps nécessaire pour voir tout le programme, ce qui est reconnu comme une obligation et une priorité.

En ce qui concerne l'enseignement technique de qualification et l'enseignement professionnel, le stage qui fait partie du programme d'études permet déjà le contact avec le monde professionnel et aide donc à l'orientation. Plusieurs écoles signalent d'ailleurs qu'au 3<sup>e</sup> degré de Q T&P, l'orientation majeure a déjà eu lieu et que c'est au 2<sup>e</sup> degré que la question se pose, au moment du choix d'une filière de qualification. L'orientation doit ici être plus pointue, plus liée à la connaissance des métiers, des études supérieures souvent plus professionnalisantes ou encore prépare à un parcours de formation tout au long de la vie en donnant les clés de la formation continue.

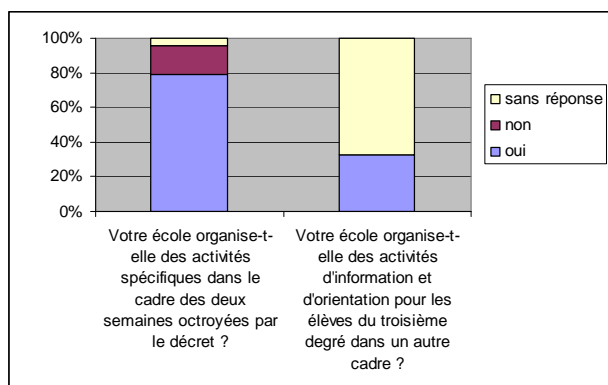
Liste exhaustive des réponses :

- *Beaucoup de projets sont déjà menés.*
- *Le besoin ne se fait pas sentir.*
- *Parce qu'elle les organise tout au long de l'année et pas spécifiquement pendant ces deux semaines.*
- *Des activités de « Maturation de choix de carrière » sont déjà prévues dans notre « Projet d'établissement ».*
- *Nous laissons à notre CPMS le rôle de la gestion du projet personnel de l'élève.*
- *La plupart des Journées portes ouvertes ou des salons se déroulent en dehors des périodes scolaires.*
- *Activités proposées pendant les congés scolaires ou les jours blancs.*
- *Manque d'informations.*
- *Information pas encore bien structurée.*
- *Pas de professeur pour initier les démarches.*
- *Difficulté d'impliquer les enseignants du 3<sup>ème</sup> degré dans l'accompagnement des élèves.*
- *Lourdeur et manque de moyens humains importants.*
- *Souci d'éviter de perdre des cours par rapport à d'autres activités déjà existantes et incontournables, par rapport aux programmes ou aux missions qui nous sont confiées (activités culturelles, linguistiques, citoyenneté, sécurité routière, sexualité, assuétudes,...).*
- *Déjà beaucoup d'activités → manque de temps pour le respect du programme.*
- *Désorganisation du temps scolaire si départ des élèves selon les demandes individuelles.*
- *Le besoin de formation est bien plus important que celui de l'orientation ; des soirées et des weekends sont largement disponibles.*
- *Nous travaillons sur l'orientation vers les études supérieures (projets personnels des élèves) en dehors du temps scolaire. Il faut éviter les pertes de temps inutiles. La priorité de l'enseignant est de donner cours.*
- *Le type d'informations, lié aux perspectives à l'issue de l'enseignement général, ne le justifie pas.*
- *L'établissement n'organise que du général et les professeurs sont avares de leurs heures de cours.*
- *Nous avons privilégié les cours. D'autres activités sont déjà programmées.*
- *En TQ et en Prof., les élèves ont déjà choisi leur orientation.*
- *En TQ et en Prof., beaucoup de temps doit être consacré à la récupération des heures de stages dans les cours généraux et technique. Le stage fait office de contact avec le monde professionnel.*

- En TQ et en Prof., les élèves sont tous au minimum deux semaines en stage.
- En TQ et en Prof., manque des temps avec les stages, les épreuves intégrées, les qualifications, etc. + Problèmes de disponibilité des personnes ressources externes à l'établissement.
- Les élèves de TQ partent trois semaines en stage.
- Nous n'avons que 2 options : puériculteur – puéricultrice d'une part, auxiliaire administratif et d'accueil d'autre part. Il apparaît que la grande majorité de ces élèves ont fait le bon choix.
- Formation spécifique et qualifiante de nos 3èmes degrés.
- Stages actifs dans le cadre de leurs formations.
- Dans notre école mono-sectorielle spécifique (Institut Technique des Métiers de l'Alimentation), nos élèves ont déjà fait le choix de leur profession future en s'inscrivant chez nous. Nous avons même du mal à les garder jusqu'en 6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> tant ils sont sollicités pour une embauche.
- Les élèves de 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Prof. n'entreprennent généralement pas des études supérieures.
- Cela est dû à la spécificité de notre établissement, une grande partie de nos étudiants étant de nationalité étrangère (École Internationale du SHAPE).

#### 6.2.2.2. VOTRE ÉCOLE ORGANISE-T-ELLE DES ACTIVITÉS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION POUR LES ÉLÈVES DU 3ÈME DEGRÉ DANS UN AUTRE CADRE ? LESQUELLES ?

Oui	Non	Sans réponses	Total
71	0	145	205



**145 écoles n'ont pas répondu à cette question.** Or, une écrasante majorité avait répondu positivement à la question précédente. On peut donc imaginer que les activités qu'elles organisent ne sont conçues que dans le cadre des deux semaines octroyées par le décret.

Cependant, la lecture des réponses fournies à cette question fait apparaître la **difficulté d'opérer la distinction entre activités spécifiques organisées dans le cadre des deux semaines octroyées par le décret et activités organisées dans un autre cadre.**

En effet, de nombreuses écoles sur les 71 qui proposent des activités en dehors des deux semaines mentionnent des séances globales d'information organisées en partenariat avec le CPMS, suivies de séances individuelles pour les élèves qui le désirent. Beaucoup mentionnent aussi les visites que leur rendent certaines universités (celle de Liège, entre autres). Or ces séances ont lieu majoritairement pendant les périodes scolaires.

A l'inverse, les « Opérations – Carrières » organisées par des Services Clubs ou les « Journées Portes Ouvertes » dans les Universités se déroulent la plupart du temps en dehors des heures scolaires. Elles sont pourtant citées en illustrations des activités inscrites dans le cadre des deux semaines.

Cette constatation faite, il faut noter que beaucoup de réponses (ou l'absence de réponse à cette question) renvoient à une réponse à une question ultérieure où il fallait cocher les activités organisées.

**On peut, néanmoins, établir une liste des activités<sup>14</sup> mises sur pied par les écoles :**

- Opérations – Carrières en invitant des anciens élèves, des représentants des milieux professionnels, en partenariat avec les parents ou avec des Services Clubs,
- Journée d'accueil au sein de l'école de représentants d'Universités ou de Hautes Écoles,
- Séances d'informations sur les études et professions en partenariat avec les CPMS (exposés magistraux et séances individuelles),
- Participation aux Salons parmi lesquels ceux de SIEP sont les plus cités,
- Séances d'information en partenariat avec des services d'orientation universitaires (CIO de Louvain-La-Neuve et SOU de Liège),
- Visite au CEDIEP,
- Visite d'une Mission Locale,
- Participation au « Dream Day »,
- Un cours spécifique d'une heure par semaine au 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement général de « Préparation aux études supérieures »,
- Stages en entreprise, rencontre avec des représentants du FOREM, d'agence de travail intérimaire ou participation à la journée « Modes d'emplois » organisée par le Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation (à Verviers) pour les élèves de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel.

**COMMENTAIRES :**

**L'utilisation des dix jours** est le plus souvent une possibilité, pour l'école, d'organiser des activités sans problème de récupération des « cours perdus ». Donc elle n'est pas nécessairement liée à la mise en place d'une démarche d'orientation dans l'école. Cependant, les écoles qui organisent une **démarche d'orientation** utilisent généralement ces dix jours pour le faire et plusieurs signalent qu'elles dépassent ce cadre et qu'elles commencent le travail d'orientation avant le 3<sup>e</sup> degré.

Une question à se poser est aussi ce **que font les écoles qui n'ont pas répondu à l'enquête.**

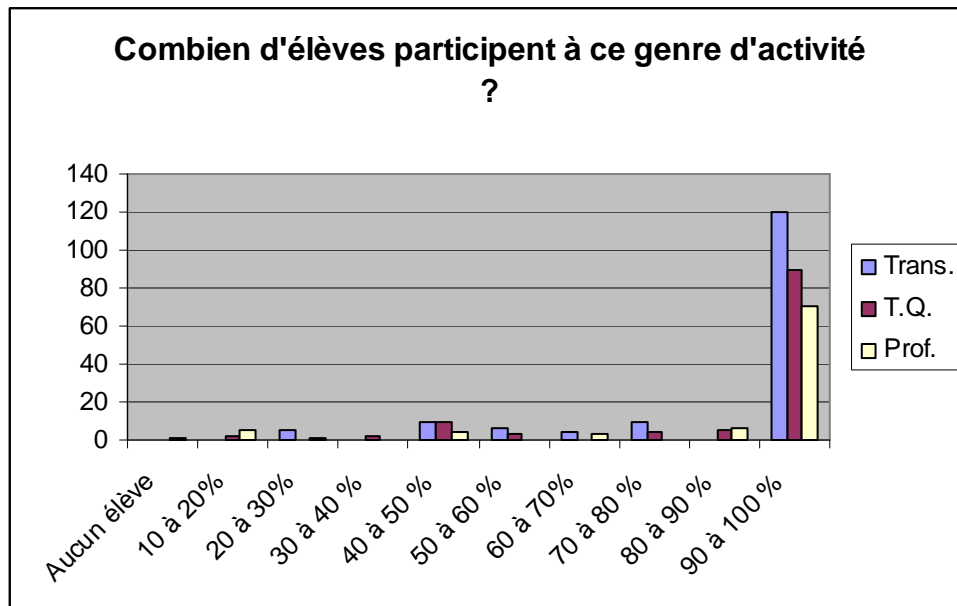
- o Ont-elles renoncé à répondre parce qu'elles ne font rien ?
- o Ont-elles renoncé à répondre par ennui de la paperasse, par manque de temps ?
- o Ont-elles renoncé à répondre parce que leur CPMS avait déjà répondu ?
- o A remarquer : certaines écoles qui ont participé aux interviews n'ont pas répondu à l'enquête estimant qu'elles avaient déjà donné toutes les informations nécessaires.

---

<sup>14</sup> Un comptage de chacune de ces activités n'a pas été fait car il ne serait pas significatif étant donné le peu de réponses reçues pour cette question.

6.2.2.3. COMBIEN (%) D'ÉLÈVES DE CHAQUE FILIÈRE PARTICIPENT À CE GENRE D'ACTIVITÉS ?

	Trans.	T.Q.	Prof.
Pas de réponse	24	18	21
Aucun élève			1
10 à 20%		2	5
20 à 30%	5		
30 %			1
30 à 40 %		2	
40 à 50 %	9	9	4
50 à 60 %	6	3	
60 à 70%	4		3
70 à 80 %	9	4	
80 à 90 %		5	6
90 à 99 %	8	1	
100 %	112	88	71
Participation variable selon l'activité	10	4	2
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>136</b>	<b>116</b>



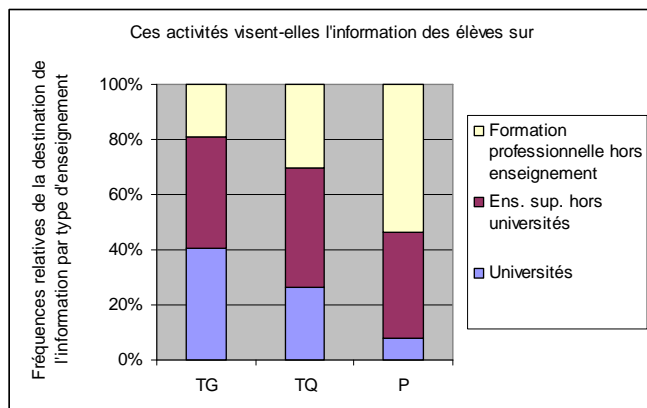
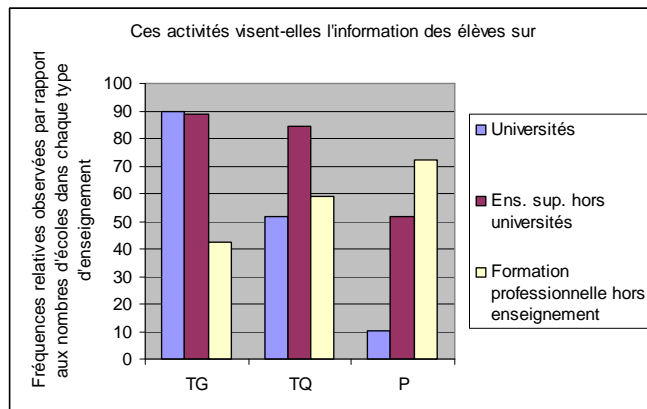
**Commentaire:**

On peut remarquer que les activités, se déroulant pendant l'horaire scolaire, revêtent souvent un caractère obligatoire.

6.2.2.4. CES ACTIVITÉS VISENT-ELLES L'INFORMATION DES ÉLÈVES SUR LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES, SUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES HORS UNIVERSITÉ, SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE HORS ENSEIGNEMENT ?

Information sur :	Trans.	T.Q.	Prof.
Université + Enseign.supér.hors université + Form. profess. hors enseignement*	78	48	8
Université et Enseign.supérieur hors université	87	21	4
Université	4	1	
Université + Formation professionnelle hors enseignement	1		
Enseign.supér.hors université + Formation professionnelle hors enseignement	1	27	40
Enseign.supér.hors université	2	19	8
Formation professionnelle hors enseignement		5	36
Pas de réponse	16	15	20
<b>Totaux</b>	<b>189</b>	<b>136</b>	<b>116</b>

Totaux par type d'informations	Trans.	T.Q.	Prof.
Sur les universités	170	70	12
Sur l'ens. sup. hors universités	168	115	60
Sur la formation professionnelle hors enseignement	80	80	84



Parmi les 78 écoles de transition de cette catégorie, 4 écoles notent qu'elles donnent peu d'informations sur la formation professionnelle hors enseignement et une école indique que c'est le CPMS qui en informe les étudiants.

Ces résultats sont logiques mais comportent quelques éléments qui posent question :

- Dans 10 écoles professionnelles, on informe sur les études universitaires auxquelles ces élèves ont accès théoriquement mais peu d'entre eux s'y destinent.
- Dans 36 écoles de qualification et dans 78 écoles de transition, on ne parle pas de la formation professionnelle hors enseignement. Comment y prépare-t-on les jeunes à l'apprentissage tout au long de la vie, d'autant que le nombre de jeunes qui quittent le secondaire sans diplôme ou sans qualification est très important ?

**6.2.2.5. CES ACTIVITÉS S'INSCRIVENT-ELLES DANS UN PROCESSUS D'ORIENTATION EN LIEN AVEC LE COURS DE GESTION ET OPÉRATIONNALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL (GOPP) ? EN LIEN AVEC LE CPMS ? - AUTRE ? (PRÉCISEZ)**

	Trans.	T.Q.	Prof.
En lien avec le cours de GOPP (Gestion et Opérationnalisation des Projets Personnels) <sup>15</sup>	12	9	14
En lien avec le CPMS	136	90	63
Autres (voir le tableau suivant)	57	39	25
<b>Totaux</b>	<b>189</b>	<b>136</b>	<b>116</b>

**Commentaires :**

Manifestement, les activités d'orientation s'organisent dans tous les types d'enseignement avec le CPMS.

Le cours de GOPP est, en principe, propre à l'enseignement libre même si plusieurs écoles d'autres réseaux disent s'y référer. Il s'articule autour de deux grands principes :

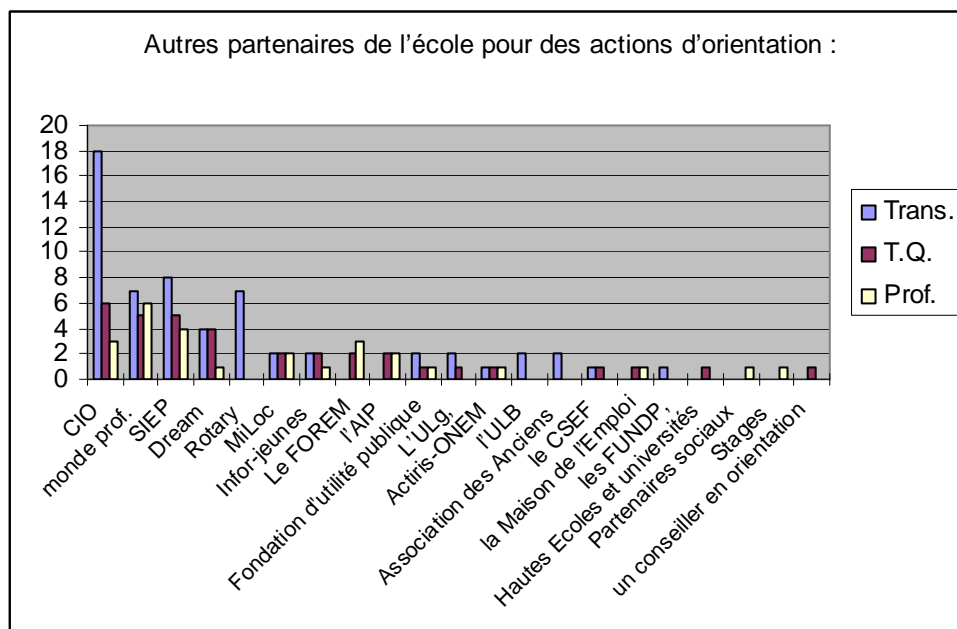
- permettre la construction et la réalisation d'un parcours de formation de 7P, en tenant compte du projet personnel du jeune ;
- installer, exercer et maîtriser les compétences indispensables à la bonne gestion de ce projet.

Le dispositif mis en œuvre dans le cours de GOPP vise à faire émerger le projet du jeune, à le faire développer par lui-même et à l'autogérer progressivement à travers des stratégies intégrant l'école et la société extérieure.

<b>Partenaires de l'école pour des actions d'orientation:</b>	<b>Trans.</b>	<b>T.Q.</b>	<b>Prof.</b>
CIO	18	6	3
SIEP	8	5	4
Rotary	7		
monde professionnel (entreprises locales)	7	5	6
Dream	4	4	1
Infor-jeunes	2	2	1
Missions Locales,	2	2	2
l'ULB,	2		
L'ULg,	2	1	
les FUNDP,	1		
Hautes Ecoles et universités		1	
Association des Anciens	2		
Actiris, l'ONEM,	1	1	1
le CSEF (Comité Subrég. de l'Emploi et de la Formation)	1	1	
Partenaires sociaux			1
Stages			1
la Maison de l'Emploi		1	1

un conseiller en orientation		1	
Le FOREM		2	3
l'AIP		2	2
Une Fondation d'utilité publique (Chimay Wartoise)	2	1	1

## COMMENTAIRE



La réponse à cette question permet de voir la variété des intervenants au sein de l'école dans le cadre de l'orientation ou de l'information sur les études et les professions.

Quels critères président à ces choix ? Difficile à dire. Il y a certainement des organismes locaux pour lesquels jouent la proximité géographique et la facilité. Il y a aussi le champ des relations personnelles (Rotary...) ou liées à l'école (anciens)

Plusieurs écoles font appel à la fois aux services de l'UCL et de l'ULg.

Le CIO est fréquemment cité dans le cadre de démarches d'orientation.

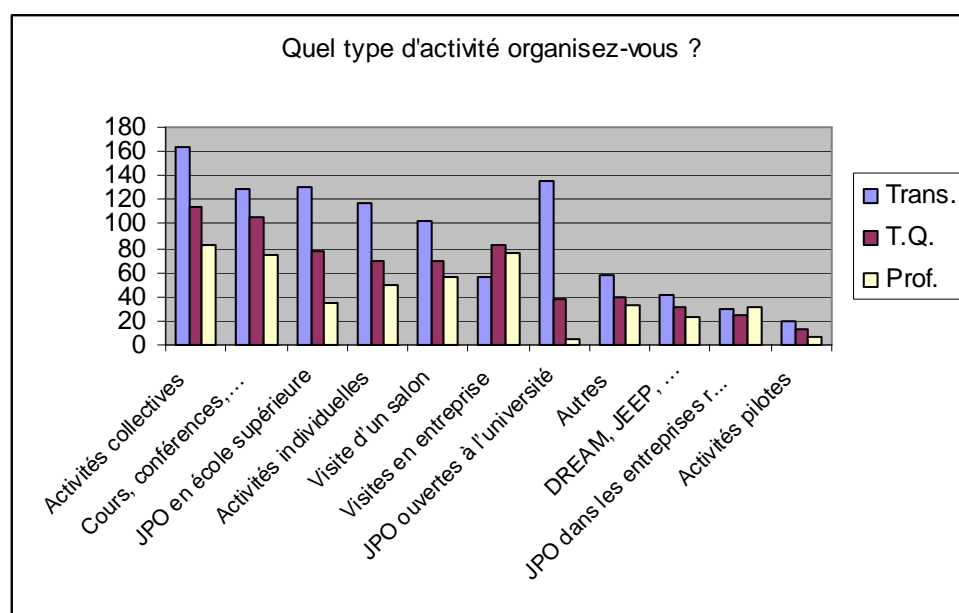
Les salons restent mentionnés mais plusieurs disent qu'il y a une certaine désaffection, que les jeunes sont informés de leur existence et y vont eux-mêmes.

Certains organes régionaux apparaissent dans le paysage, de temps en temps. Il faut aussi remarquer le peu de place des associations de parents par rapport à cette problématique.



### 6.2.2.6. QUEL TYPE D'ACTIVITÉS ORGANISEZ-VOUS ?

	Trans.	T.Q.	Prof.
Activités collectives	163	114	83
Activités individuelles	117	70	50
Activités pilotes ou expérimentales organisées par...	19	14	7
Cours, conférences, rencontre avec des professionnels	128	105	74
Visites en entreprise	56	83	76
Utilisation des journées portes ouvertes à l'université	135	38	5
Utilisation des J.P.O. en école supérieure	131	77	35
Utilisation des J.P.O. dans les entreprises régionales	30	25	32
Visite d'un salon	103	70	56
DREAM, JEEP, autres activités proposées par une ASBL...	41	32	23
Autres	58	40	33
<b>Totaux</b>	<b>189</b>	<b>136</b>	<b>116</b>



Sur les **189 écoles** dispensant de **l'enseignement de transition**,

- 19 écoles organisent des activités pilotes ou expérimentales en partenariat avec des universités et / ou des écoles supérieures (5 écoles), les CPMS (4 écoles), le SIEP (2 écoles), le Rotary (2 écoles), le CIO (2 écoles), les anciens élèves (1 école), les professeurs (1 école), une Fondation d'utilité publique (1 école) ;
- 128 écoles organisent des cours, des conférences, des rencontres avec des professionnels ;
- 56 écoles organisent des visites en entreprise ;
- 135 écoles utilisent les journées portes ouvertes à l'université ;

- 131 écoles utilisent les journées portes ouvertes en école supérieure ;
- 30 écoles utilisent les journées portes ouvertes dans les entreprises régionales ;
- 103 écoles organisent la visite d'un salon ;
- 41 écoles utilisent les activités organisées par des a.s.b.l. dont le nom n'est pas toujours indiqué (Dream est cité 14 fois, JEEP est cité 4 fois, le SIEP est cité 2 fois, L'Union des Classes Moyennes est citée 1 fois) ;
- 58 écoles mentionnent une ou plusieurs autres activités ou un partenaire :
  - Le stage en milieu professionnel est cité 13 fois ;
  - Le Rotary est cité 13 fois ;
  - Le CIO est cité 8 fois ;
  - Les « anciens élèves » sont cités 8 fois ;
  - Le SIEP est cité 3 fois ;
  - Une journée chez un professionnel est citée 3 fois ;
  - Les syndicats, les mutuelles sont citées 2 fois ;
  - L'Ulg est citée 2 fois ;
  - Une retraite ou un travail social sont cités 2 fois ;
  - Une semaine de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et à la créativité est citée 1 fois ;
  - La Maison de la laïcité est citée 1 fois ;
  - L'ULB est citée 1 fois ;
  - Une semaine d'immersion dans l'enseignement supérieur est citée 1 fois ;
  - Le FOREM est cité 1 fois,
  - L'Union Wallonne des Entreprises est citée 1 fois ;
  - L'Union des Classes Moyennes est citée 1 fois ;
  - Une A.M.O., « Étincelle » et la Croix-Rouge sont citées 1 fois.

Sur les **136 écoles** dispensant de **l'enseignement technique de qualification**,

- 14 écoles organisent des activités pilotes ou expérimentales en partenariat avec des universités et / ou des écoles supérieures (3 écoles), les CPMS (2 écoles), le SIEP (1 école), le Rotary (1 école), le CIO (1 école), les professeurs (2 écoles), Actiris (1 école), le CEMEA (1 école).
- 105 écoles organisent des cours, des conférences, des rencontres avec des professionnels ;
- 83 écoles organisent des visites en entreprise ;
- 38 écoles utilisent les journées portes ouvertes à l'université ;
- 77 écoles utilisent les journées portes ouvertes en école supérieure ;
- 25 écoles utilisent les journées portes ouvertes dans les entreprises régionales ;
- 70 écoles organisent la visite d'un salon ;
- 32 écoles utilisent les activités organisées par des a.s.b.l. dont le nom n'est pas toujours indiqué (Dream est cité 7 fois, JEEP est cité 2 fois, le SIEP est cité 1 fois, AFICO est citée 1 fois) ;
- 40 écoles mentionnent une ou plusieurs autres activités ou un partenaire :

- Le stage en milieu professionnel est cité 12 fois ;
- Le Rotary est cité 6 fois ;
- Le CIO est cité 4 fois ;
- Les « anciens élèves » sont cités 2 fois ;
- Le SIEP est cité 3 fois ;
- Une journée chez un professionnel est citée 1 fois ;
- Les syndicats, les mutuelles sont citées 3 fois ;
- Une information donnée par les Hautes Écoles et les universités est citée 2 fois ;
- Une retraite ou un travail social sont cités 2 fois ;
- Le FOREM est cité 3 fois ;
- Suivre des cours en Haute École est cité 1 fois ;
- Une semaine de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et à la créativité est citée 1 fois ;
- Une semaine d'immersion à l'armée en partenariat avec le bataillon spadois est citée 1 fois,
- L'Union Wallonne des Entreprises est citée 1 fois ;
- L'Union des Classes Moyennes est citée 1 fois ;
- Actiris est citée 1 fois ;
- Une A.M.O., « Étincelle » et la Croix-Rouge sont citées 1 fois.

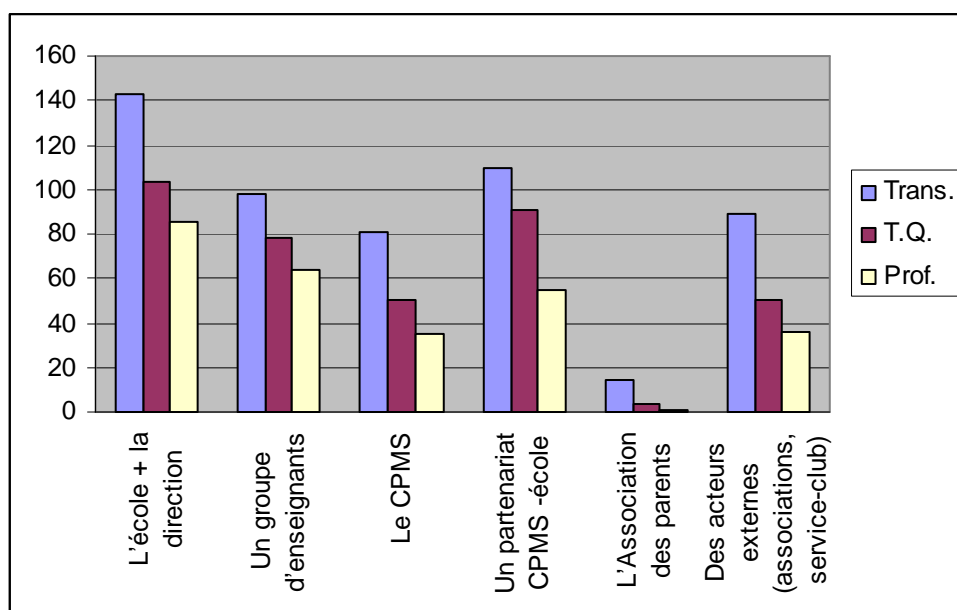
Sur les **116 écoles** dispensant de **l'enseignement professionnel**,

- 7 écoles organisent des activités pilotes ou expérimentales en partenariat avec des universités et / ou des écoles supérieures (2 écoles), les CPMS (1 école), le SIEP (1 école), le CIO (1 école), les professeurs (1 école).
- 74 écoles organisent des cours, des conférences, des rencontres avec des professionnels ;
- 76 écoles organisent des visites en entreprise ;
- 5 écoles utilisent les journées portes ouvertes à l'université ;
- 35 écoles utilisent les journées portes ouvertes en école supérieure ;
- 32 écoles utilisent les journées portes ouvertes dans les entreprises régionales ;
- 56 écoles organisent la visite d'un salon ;
- 23 écoles utilisent les activités organisées par des a.s.b.l. dont le nom n'est pas toujours indiqué (Dream est cité 4 fois, JEEP est cité 4 fois, le SIEP est cité 2 fois).
- 33 écoles mentionnent une ou plusieurs autres activités ou un partenaire :
  - Le stage en milieu professionnel est cité 12 fois ;
  - Le Rotary est cité 5 fois ;
  - Les « anciens élèves » sont cités 2 fois ;
  - Le SIEP est cité 4 fois ;
  - Les syndicats, les mutuelles sont citées 4 fois ;
  - Une retraite ou un travail social sont cités 2 fois ;
  - Le FOREM est cité 2 fois ;
  - Suivre des cours en Haute École est cité 2 fois ;
  - Une semaine de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et à la créativité est citée 1 fois ;
  - Une semaine d'immersion à l'armée en partenariat avec le bataillon spadois est citée 1 fois,

- L'Union Wallonne des Entreprises est citée 1 fois ;
- L'Union des Classes Moyennes est citée 1 fois ;
- Actiris est citée 1 fois ;
- Organiser des visites culturelles est cité 1 fois ;
- ADESCAT et un stage en centre de compétences sont cités 1 fois ;
- Une A.M.O., « Étincelle » et la Croix-Rouge sont citées 1 fois.

#### 6.2.2.7. QUI ORGANISE LES ACTIVITÉS ?

Qui organise les activités?	Trans.	T.Q.	Prof.
L'école + la direction	143	103	85
Un groupe d'enseignants	98	78	64
Le CPMS	81	50	35
Un partenariat CPMS -école	110	91	55
L'Association des parents	14	4	1
Des acteurs externes (associations, service-club)	89	50	36
<i>Pas de réponse</i>	12	5	6
<b>Totaux</b>	<b>189</b>	<b>136</b>	<b>116</b>



Les écoles dans lesquelles une seule « catégorie » parmi les 6 proposées dans cette question organise les activités sont peu nombreuses. Dans une écrasante majorité, plusieurs cases ont été cochées dans chacune des réponses. Ceci témoigne d'une collaboration réelle des partenaires à l'intérieur de l'école et du rôle non négligeable que jouent des acteurs externes.

#### Sur les 189 écoles dispensant de l'enseignement de transition,

- Dans 141 écoles, la direction et l'école organisent des activités. Dans 2 écoles, la direction seule s'en charge. Dans 7 écoles sur les 141, la direction et l'école sont seules à organiser l'ensemble des activités.

- Dans 97 écoles, un groupe d'enseignants organise des activités. Dans une école, un seul enseignant en est responsable. Dans 2 écoles sur les 97, le groupe d'enseignants est seul à organiser l'ensemble des activités.
- Dans 81 écoles, le CPMS organise des activités et parmi ces 81 écoles, le CPMS est seul à les organiser dans une école.
- Dans 110 écoles, un partenariat CPMS- école organise des activités et parmi ces 110 écoles, ce partenariat est seul à les organiser dans 9 écoles.
- Dans 14 écoles, l'Association des parents apporte sa collaboration à l'organisation des activités.
- Dans 89 écoles, des acteurs externes font de même. Parmi ces acteurs, les services-clubs sont mentionnés explicitement 12 fois et sur ces 12 fois, le Rotary est cité 10 fois. Le SIEP, les universités et Hautes Écoles sont cités 2 fois. Infor-jeunes, l'Association des Anciens, la Mission Locale et Actiris sont chacun cités une fois.

### **Sur les 136 écoles dispensant de l'enseignement technique de qualification,**

- Dans 103 écoles, la direction et l'école organisent des activités. Dans 9 écoles sur les 103, la direction et l'école sont seules à organiser l'ensemble des activités.
- Dans 78 écoles, un groupe d'enseignants organise des activités. Dans 6 écoles sur les 78 le groupe d'enseignants est seul à organiser l'ensemble des activités.
- Dans 50 écoles, le CPMS organise des activités et il n'y a pas d'école où il soit seul à les prendre en charge.
- Dans 91 écoles, un partenariat CPMS- école organise des activités et parmi ces 91 écoles, ce partenariat est seul à les organiser dans 5 écoles.
- Dans 4 écoles, l'Association des parents apporte sa collaboration à l'organisation des activités.
- Dans 50 écoles, des acteurs externes font de même. Parmi ces acteurs, les services-clubs sont mentionnés explicitement 4 fois et sur ces 4 fois, le Rotary est cité 2 fois. Le SIEP est cité 2 fois. Infor-jeunes, l'Association des Anciens, une ONG, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale et Actiris sont chacun cités une fois.

### **Sur les 116 écoles dispensant de l'enseignement professionnel,**

- Dans 85 écoles, la direction et l'école organisent des activités. Dans 9 écoles sur les 85, la direction et l'école sont seules à organiser l'ensemble des activités.
- Dans 64 écoles, un groupe d'enseignants organise des activités. Dans 4 écoles sur les 64, le groupe d'enseignants est seul à organiser l'ensemble des activités.
- Dans 35 écoles, le CPMS organise des activités. Dans 2 écoles sur les 35, il est le seul à les prendre en charge.
- Dans 55 écoles, un partenariat CPMS- école organise des activités et parmi ces 55 écoles, ce partenariat est seul à les organiser dans 2 écoles.
- Dans une seule école, l'Association des parents apporte sa collaboration à l'organisation des activités.
- Dans 36 écoles, des acteurs externes font de même. Parmi ces acteurs, les services-clubs sont mentionnés explicitement 3 fois et sur ces 3 fois, le Rotary est cité 2 fois. Le SIEP, Infor-jeunes, La Maison de l'Emploi, la Mission Locale, le FOREM et Actiris sont chacun cités une fois.

### 6.2.2.8. A QUELLES CONDITIONS LES DEUX SEMAINES POURRAIENT-ELLES AMÉLIORER L'ORIENTATION DES ÉLÈVES DU 3ÈME DEGRÉ ?

119 écoles ont répondu à cette question qui leur permettait d'exprimer leur point de vue, leurs réticences, leurs souhaits. Pour une lecture plus aisée, les réponses ont été classées selon les sujets dont il y est question. Certaines réponses ne se limitant pas à aborder un seul sujet, ont été fractionnées et chacune de leurs parties a été placée sous la rubrique jugée la plus adéquate.

#### 9.1. Réponses exprimant la satisfaction à l'égard du système actuel et le souhait de préserver la liberté laissée aux écoles d'organiser les activités comme elles le souhaitent

- Nous sommes globalement satisfaits de la situation actuelle.
- A condition de maintenir leur existence.
- Laisser les écoles libres de leurs choix d'activités.
- Notre programme (animation Pyscampus, visite de salon et utilisation des journées portes ouvertes, stage en milieu professionnel) est le fruit de plusieurs années d'expérimentation et donne satisfaction.
- Lors de toutes ces activités et rencontres, les élèves peuvent affiner leurs connaissances des études et / ou de la profession qu'ils envisagent. Ils peuvent donc faire un choix réfléchi.
- Maintenir ces semaines et les exploiter dans le cadre des cours (GOPP – AIP)
- La liberté et la souplesse dans l'organisation actuelle : OK.
- Ces informations ou ces contacts avec l'enseignement supérieur ou le monde de l'entreprise permettent sans doute à nos élèves du secondaire de prendre une décision mieux réfléchie quant à leur avenir.
- La souplesse actuelle rencontre les demandes actuelles.
- Pas deux semaines sans interruption... mais jours séparés.
- Je pense que la liberté actuelle d'organisation de ces 10 jours permet à chaque élève de trouver la meilleure manière de s'informer sur les études supérieures (ou les professions). En général, un élève utilise de 2 à 5 jours.

#### 9.2. Réponses qui insistent sur :

- **la durée jugée suffisante voire excessive**
- **l'importance de la formation qui doit rester prioritaire et pour laquelle il n'est pas judicieux de « perdre » deux semaines**
- **la difficulté à mettre en place systématiquement ces deux semaines**
- **l'utilisation de ces deux semaines à des moments précis**
- C'est plus de temps qu'il n'en faut !
- Deux semaines me paraissent beaucoup.
- Le temps réservé (2 semaines) est largement suffisant.
- Le principe est bon. Il permet une justification de l'emploi du temps pour les professeurs... Ce temps comptabilisé, je crois que deux semaines c'est trop et qu'une semaine suffirait d'autant que dans le cadre des cours une réflexion se fait aussi sur le choix des études et des professions futures.

- Les élèves de 6ème ont déjà de très nombreuses activités. Il est essentiel de trouver un juste équilibre entre les activités culturelles en lien avec les cours, les aides à l'orientation, les activités festives propres aux 6èmes (100 jours,...), le voyage de 6<sup>e</sup>... Sans cet équilibre, il y a perte de sens et impossibilité à boucler le travail, les compétences, les matières.
- Pas deux semaines mais quatre/cinq jours
  - - Deux jours : Salon de l'Étudiant ou visite d'école
  - - Un ou deux jours : rencontre avec le monde professionnel en rapport avec son choix d'étude
  - - Un jour: CPMS.
- Il faut une conscientisation accrue des élèves pour les inciter à s'impliquer au maximum dans les multiples formules proposées.
- Nous prenons :
  - Un jour pour la visite du CIO de Louvain-La-Neuve
  - Deux jours de stage d'insertion professionnelle
  - Un demi-jour de conseil de classe avec les élèves
  - X heures d'entretiens individuels (à la demande).Cela nous paraît suffisant.
- Ne pas perdre 2 semaines complètes de cours !
- Ces deux semaines sont-elles nécessaires ? Selon nous, une bonne information dans les écoles et des activités ponctuelles (sans cadre temporel particulier) sont plus efficaces.
- A condition de ne pas réduire leurs chances... c'est-à-dire leur formation.
- Quelques réticences de la part des professeurs privés de leurs cours lorsque les élèves sont impliqués dans la démarche.
- Difficilement conciliable avec les programmes de cours très chargés au 3<sup>ème</sup> degré !
- Nous sommes coincés par les programmes qui doivent être vus...
- Les professeurs estiment généralement qu'ils manquent d'heures de cours pour boucler leurs programmes comme ils l'entendent, surtout en fin d'année scolaire. Consacrer deux semaines à l'orientation les ferait hurler, à raison sans doute. Les bons résultats de nos élèves aux études supérieures nous autorisent à croire que nous travaillons correctement en termes d'orientation. Pour réussir aux études supérieures, ils doivent surtout avoir appris à travailler avec méthode et assiduité.
- La préoccupation, au 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement général, reste prioritairement les cours.
- Le changement de perspective, de paradigme 3<sup>ème</sup> degré = degré de détermination comme construction d'un projet socioprofessionnel n'est pas encore fait.
- Deux semaines c'est vraiment du gaspillage pour l'orientation. On chicane sur des demi-journées où les élèves ne seraient pas à l'école en fin d'année et on leur octroie royalement deux semaines pour s'informer de ce qu'ils feront l'année suivante ! Qui est assez naïf pour penser que les élèves du général par exemple en feraient autre chose que deux semaines de vacances ? Quant aux élèves du qualifiant, ils ont tous des stages où ils peuvent se rendre compte de ce à quoi leur qualification les prépare. Il faut deux ou trois journées au maximum bien rentabilisées.

- Il faut être conscient que les exigences de formation et les demandes et obligations assignées aux écoles rendent difficile la mise en place systématique de ces deux semaines.
- Les conseils de classe et les moments de remise des bulletins sont des moments importants et privilégiés dans l'aide que peuvent apporter les professeurs dans l'accompagnement des élèves au choix de leurs études supérieures. Pourquoi alors nous ôter notre liberté dans l'organisation des fins de trimestre? Dans notre établissement, nous n'exploitons pas entièrement les deux semaines mais pouvoir disposer de plus de temps de dialogue pédagogique avec les élèves me paraîtrait être plus utile.
- A l'heure où la qualité du travail effectué en fin d'année par les équipes pédagogiques est mise à mal par les contraintes du décret relatif aux « jours blancs », je crains que les décisions d'orientation prises par les conseils de délibérations ne soient trop précipitées. Il conviendrait donc d'utiliser une des semaines consacrées à l'orientation entre le 21 et le 28 juin pour confier cette tâche à des acteurs extra scolaires et rendre aux écoles le temps nécessaire à la réalisation sereine des activités de fin d'année.
- Les élèves pourraient être pris en charge par des opérateurs extérieurs, financés par la Communauté française, fin décembre et fin juin, pendant que les professeurs sont en conseils de classe. Cela permettrait de restituer du temps aux délibérations, essentielles pour l'orientation, et d'en conserver pendant l'année pour les cours, qui doivent rester le souci prioritaire.

### **9.3. Réponses qui mettent en lumière l'importance de construire un projet dans lequel l'élève est acteur, qui suppose l'adhésion des enseignants et une collaboration avec le CPMS**

- Ce n'est pas tant le cadre qui importe que les personnes ressources, les ressources, la relation de guidance et d'accompagnement à mettre en œuvre.
- Même dans la visite d'un salon sur les études supérieures, il semble nécessaire de préparer les élèves et de les accompagner pour que cette visite leur soit « efficace ».
- Permettre et encourager la présentation de projet personnel de stages, bien cadrés Avec un comité de réception des demandes, un suivi et une synthèse.
- Placer cette démarche comme priorité au niveau du projet d'établissement.
- Développer un partenariat avec le PMS
- Projet à construire dans le cadre des cours avec les professeurs + régulation des absences + feedback.
  - Ne pas se limiter à de l'information
  - Mettre l'élève en projet, en démarche
  - Aider l'élève à avoir une vision claire des exigences de l'enseignement supérieur (adéquation entre ses compétences et son objectif).
- Avec un projet plus clair, plus global, plus cohérent. Un projet est en cours d'installation avec une équipe.
- Conscientiser les élèves dans leur choix professionnel ou de formation complémentaire. Les rendre conscients de leur potentiel et les aider à développer celui-ci.



- Envisager de proposer aux élèves d'être « acteurs » dans les activités proposées. Par exemple, en sciences, prévoir une conférence sur un aspect théorique puis prolonger par une activité de laboratoire. Le tout sur une journée.
- Que cela ait un sens, soit utile, applicable dans le cadre de nos programmes et pas seulement une activité ponctuelle. Notons que ceci est déjà envisageable avec certaines universités.
- Si tous les élèves tenaient un portfolio de diverses démarches personnelles engagées dès l'entrée dans le 3<sup>ème</sup> degré afin de construire quelque chose sur base plus impliquante de la part des élèves.
- Un encadrement motivant de qualité est nécessaire pour une orientation.
- Donner une alternative au « prêt-à-porter » de l'information : l'étudiant, si on veut qu'il retire quelque chose de la démarche, doit être le « tailleur » d'un vêtement à sa mesure. A force de servir du tout cuit, l'étudiant ne fait plus de démarche ; il attend l'information.
- Notre rôle doit être de leur donner les lieux d'information, la possibilité de s'y rendre, (pas au détriment de l'enseignement à dispenser) et de les guider dans leurs démarches.
- Favoriser les démarches d'orientation au sein des cours.
- A condition que les jeunes eux-mêmes profitent des opportunités qui leur sont offertes et soient bien conscients du fait qu'en fin de compte ils sont eux-mêmes les acteurs de leur propre orientation.
- A condition d'en faire un dispositif stable organisé sur tout le degré et d'investir dans cette opportunité en tant qu'acteur, jeune comme adulte.
- Que chaque jeune soit pris en main, coaché.
- Suivre le cheminement du jeune.
- L'information, la préparation et l'accompagnement des élèves sont indispensables pour l'efficacité des processus.
- Dépasser l'information-catalogue et privilégier davantage la formation au choix, au projet personnel, à la gestion du temps et du travail, à une meilleure connaissance des filières études-professions.
- A condition de n'être pas considérées uniquement comme une occasion de ne pas avoir cours et à condition que les élèves acceptent de sortir des créneaux classiques et se mettent réellement en question.
- Toutes ces démarches ne sont utiles que si elles se clôturent par un entretien individuel avec chaque élève.
- Si le cadre est clair. Ces journées doivent se justifier avec un motif et ne pas permettre une journée libre.
  - Préparées par des professionnels
  - Motivation des élèves
  - Evaluation de l'activité
- Avoir une équipe d'enseignants convaincus du bien fondé de l'orientation et formés à cet effet.

- Le soutien de la direction et le partage des tâches entre les différents intervenants (enseignants, CPMS et direction).
- Le travail avec les élèves à propos du projet personnel dans toutes ses dimensions, y compris l'immersion professionnelle.
- Inviter les élèves à être acteurs de leur projet en se montrant convaincu et à leur écoute.
- Activités plus systématiques et meilleure collaboration des enseignants.
- Quand ces activités sont portées par des professeurs qui parviennent à mobiliser les élèves pour leur projet personnel.
- Si davantage d'enseignants du 3<sup>ème</sup> degré (surtout GT) s'impliquaient dans une réflexion sur l'orientation plutôt que de se référer à leur expérience passée...
- Il faudrait plus d'implication des professeurs. Nous pensons, cette année, à impliquer le CPMS. Il faut aussi créer une cohérence dans la construction du projet de l'élève de la 5<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup>.
- L'orientation doit être axée sur le projet de vie professionnelle de l'élève. La collaboration avec le CPMS est donc indispensable. La préparation au mode de vie de l'école supérieure ou de l'université est aussi indispensable que la préparation aux cours.
- Travail d'équipe indispensable : PMS + Direction + Enseignants doivent tenir un discours cohérent face aux étudiants → Relais possibles pour soutenir les différents projets.
- Meilleure collaboration avec les CPMS (généralisation des tests d'aptitude).
- Préparation et suivi des stages par les enseignants.
- Le partenariat PMS/école devrait être encore renforcé afin de mieux cerner les aptitudes et les motivations des élèves. Une meilleure connaissance de l'élève permettrait de mieux cibler les besoins en informations mais aussi les pré-requis et les lacunes à combler avant d'entreprendre des études supérieures.
- Présence plus importante du CPMS dans l'école.

#### **9.4. Réponses qui notent l'intérêt qu'il y a pour les élèves de multiplier les rencontres avec d'anciens élèves engagés dans des études supérieures ou avec des professionnels et d'effectuer un stage dans le monde du travail (opération pas toujours facile à concrétiser)**

- Les contacts directs et individuels avec des professionnels (stages) sont les plus intéressants : ils permettent à l'élève de connaître la réalité de la profession qu'il envisage et de conforter ou de revoir ses choix. Tous les élèves de rhétos y participent mais pour que ce soit efficace, il faut qu'un débriefing soit organisé (école + PMS) et, en ce qui concerne le stage d'observation, qu'il serve de base à des travaux dans les disciplines des professeurs qui encadrent (français, langues,...) pour qu'il soit pris au sérieux par TOUS les élèves. Les « salons » ont une finalité trop « commerciale » pour être vraiment efficaces : l'information y est rarement désintéressée !

- En multipliant les possibilités de rencontre entre les élèves et les professionnels dont ils projettent un jour d'occuper les fonctions.
- Il nous paraît souhaitable de disposer du ressenti et du témoignage d'anciens élèves pour mieux orienter les élèves vers les études supérieures ou l'exercice d'un métier. C'est quasiment mission impossible quand les jeunes diplômés sont, eux-mêmes, en situation professionnelle
- Ces activités d'information et d'orientation pourraient utilement être élargies et complétées par des rencontres avec des professionnels des différents métiers auxquels nos élèves se préparent, des entretiens individuels avec le CPMS et dans le cadre de JEEP.
- Il faudrait que davantage d'acteurs de terrain puissent proposer des activités d'orientation dans l'école.
- Les élèves devraient se retrouver en situation réelle d'un travail pour se rendre compte de la réalité des choses et du terrain.
- Organisation de rencontre des élèves du 3<sup>ème</sup> degré d'une école avec d'anciens élèves de celle-ci terminant ou ayant récemment terminé des études supérieures.
- Possibilité de mini-stages d'immersion dans des secteurs professionnels.
- Je suis personnellement fort intéressée par l'idée d'un stage qui permette une prise de contact concernée avec la réalité du terrain professionnel mais je suis confrontée à la difficulté de son évaluation et de sa valorisation.
- Une semaine d'observation dans une entreprise ou chez un professionnel de son choix en 5<sup>ème</sup> générale.
- Organisation d'une semaine de « stage » pour les élèves de technique de transition et général afin d'envisager un ou plusieurs métiers.
- Pour l'enseignement artistique de transition : difficultés de trouver un maître de stage qui accepte de mettre en situation réelle d'emploi, un étudiant pour une période « relativement courte » à une période déterminée par le pouvoir organisateur.
- Si le stage est réalisé dans une entreprise qui a une réelle volonté d'accueillir les stagiaires.

### **9.5. Réponses qui marquent le souhait de voir un processus s'engager si possible dans le 2<sup>ème</sup> degré et en tout cas au début du 3<sup>ème</sup> degré**

- Une meilleure information auprès des collègues.
- Commencer en 4<sup>ème</sup> pour mieux choisir les options.
- Réaliser une présentation des métiers avant l'entrée dans le 3<sup>ème</sup> degré.
- A condition que la démarche d'orientation soit organisée. A réfléchir en groupes disciplinaires ? Pourquoi ne pas intégrer 1 h de projet professionnel dans la grille horaire : sensibilisation au projet dès la 5<sup>ème</sup>.

- Si réel projet de l'élève déjà « travaillé » en 5<sup>ème</sup> et stage actif d'une semaine chez un professionnel.
- Par un programme structuré et planifié sur la 5<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup>.
- De nombreux élèves arrivent dans le 3<sup>ème</sup> degré général et TTr. sans trop connaître leur devenir. Une pré-orientation durant le 2<sup>ème</sup> degré peut être envisagée (CPMS, etc.).
- Il est nécessaire d'informer et de sensibiliser concrètement les élèves de l'enseignement professionnel quant aux besoins réels du marché et ce dès la fin du 2<sup>ème</sup> degré.
- De nombreux élèves arrivent dans le 3<sup>ème</sup> degré général et TTr. sans trop connaître leur devenir. Une pré-orientation durant le 2<sup>ème</sup> degré peut être envisagée (CPMS, etc.)
- Pour ma part, il est important de laisser à chaque école sa liberté pédagogique dans le domaine de l'accompagnement dans l'aide à l'orientation des élèves. Il faut néanmoins ce type d'accompagnement ! De plus, nous avons aussi à gérer une grande hétérogénéité dans les parcours de chaque élève : certains savent bien quoi faire, d'autres pas du tout.
- Il est donc important, voire essentiel de mettre en projet dès la 5<sup>ème</sup> secondaire mais sans « prendre » trop de temps sur le temps scolaire ou du moins un temps raisonnable à gérer en équipe éducative qui porte « in fine » les projets.

#### **9.6. Réponses qui souhaitent plus de coordination entre écoles secondaires et écoles supérieures**

- Coordination plus importante entre enseignement supérieur et écoles secondaires ; c'est déjà le cas avec l'ULB mais je ressens une rivalité entre l'université et certaines H.E.
- Afin d'améliorer ce processus, il faudrait que les écoles supérieures viennent davantage vers les écoles secondaires pour une meilleure argumentation et une présentation plus claire des différentes filières.
- Un partenariat éventuel entre école secondaire et école supérieure.

#### **9.7. Réponses qui mettent l'accent sur la nécessité tant pour les élèves que pour les écoles de bénéficier d'un maximum d'informations**

- Si l'élève a la possibilité d'une multiplicité de sources d'information
- Si le contact peut se faire à des niveaux différents pour l'élève (CPMS, professeurs d'universités, acteurs du monde du travail, FOREM, etc.).
- Informations tous azimuts et activités pratiques (stages).
- Pouvoir disposer dans l'école d'un maximum d'informations et d'intervenants.
- En zone rurale, l'accessibilité est faible → déplacements importants.
- Les professeurs regrettent de ne pas avoir des installations informatiques à la hauteur ! Ces dernières sont pourtant promises depuis 3 ans par Madame la Ministre !

- Une centralisation des offres via la Communauté française.
- Développer des accueils plus ciblés pour les étudiants de 6ème dans les universités et les écoles supérieures au cours de l'année scolaire (Planning centralisé Universités / Hautes Écoles permettant à l'étudiant de faire des choix, des visites).
- Nous devrions disposer d'outils ou de ressources (personnes-ressources) pour les élèves qui n'ont aucune idée de leur orientation.
- En présentant un éventail d'informations.
- Permettre aux élèves de percevoir la multiplicité des débouchés pour chaque formation.
- A l'exception des TQ où leur choix est fonction de leurs études, peu d'élèves de 6<sup>ème</sup> G imaginent leur avenir proche. Les professions à haute notoriété sont privilégiées; beaucoup de « métiers » restent méconnus !

### **9.8. Réponses qui posent le problème du financement des activités (déplacement des élèves et heures du NTPP à octroyer aux enseignants pour éviter le bénévolat)**

- En disposant d'un budget pour les déplacements ou de titres de transport gratuits pour les élèves.
- Budget octroyé pour les déplacements extra-muros lors des journées d'information ou cours dans les universités ou Hautes Écoles.
- Bénéficier d'une meilleure logistique (financement des déplacements vers Bruxelles, Liège,...) et d'une prise en considération de cette contrainte dans l'allègement des programmes des classes terminales ! Pouvoir les proposer pendant les vacances par exemple !
- Nous avons un problème de budget financier pour organiser les déplacements (salons de l'étudiant, visites d'écoles, journées portes ouvertes, ...).
- Deux semaines de cours consécutives dans le supérieur → budget de fonctionnement.
- A condition d'apporter plus d'aide aux établissements pour la prise en charge de ces projets qui, jusqu'à présent, reposent essentiellement sur le « bénévolat ».
- Il faut que tous –élèves, enseignants, direction- soient parties prenantes, aient une volonté d'y arriver. Des contacts avec l'enseignement supérieur, universitaire et non universitaire, avec le milieu professionnel supposent un investissement important pour la personne qui l'organise ; en heures et en énergie. Il faut donc que cette personne soit soutenue par la reconnaissance de ces activités de service et non du bénévolat.
- NTPP pour un professeur-tuteur.

### **9.9. Réponses qui formulent quelques suggestions précises d'organisation**

- Je me demande si on organisait par ville ou secteur de ville une sorte de salon réunissant des professionnels, représentants des écoles supérieures, anciens élèves aux études, on ne pourrait pas établir une semaine de la formation.

- Si les cours ouverts des Universités et des Hautes Ecoles étaient organisés pendant les jours scolaires. Mais est-ce possible?
- Un moindre éparpillement des journées portes ouvertes des universités ? Pour éviter les visites de «curiosité dilatoire"...
- Il faudrait peut-être deux semaines fixées à l'avance pour que les H.E. et les Universités puissent être accessibles en même temps.

### 9.10. Réponses qui concernent précisément l'enseignement de qualification

- Pour nos élèves des filières qualifiantes, le stage en entreprise nous semble indispensable. Plus de 2 semaines serait difficile à organiser sans désorganiser l'école.
- Si une des deux semaines était utilisée pour prolonger leur stage (ens. prof.) qui pour l'instant est de 2 semaines (trop court : difficultés pour trouver des entreprises qui accueillent ces élèves).
- Il paraît impossible de concentrer les activités sur deux semaines, compte tenu de l'importance croissante des stages dans la formation professionnelle. En conséquence ; les deux semaines « fragmentées » sont étroitement liées à l'orientation du projet professionnel.
- TQ : élèves déjà orientés dans un type de secteur → ouverture vers différentes possibilités d'un même secteur.
- En ce qui concerne notre population scolaire (TQ et Prof.), l'orientation est en partie définitive dès l'entrée au 3<sup>ème</sup> degré.
- L'orientation par rapport aux études supérieures est limitée. Notre école est un établissement d'enseignement technique et professionnel. Dans les classes terminales, les élèves ont déjà fait un choix de carrière.
- Assurer un suivi après la formation à l'école.
- Aide à la recherche d'un emploi pour ceux qui ne sont pas engagés après leur CISP ou RAC.

### 9.11. Réponses qui font état de ce que l'établissement met en œuvre

- Le temps imparti est moins important que la cohérence de la démarche.
- Notre réflexion et le contenu de notre démarche évoluent. C'est la deuxième année que le travail est repris et la démarche remodelée.

Actuellement,

En 5e tous les élèves reçoivent une formation à la notion de « projet » qui leur permet de commencer leur réflexion et d'en situer les étapes. Ils reçoivent ensuite une information générale sur les études et les professions par le CIO dans la suite logique de la première formation. Ils peuvent ensuite participer à une soirée d'informations organisée à Mouscron avec le CIO où ils rencontrent 2 types d'études et ou métiers. A l'initiative du CSEF de Mouscron-Comines deux classes ont participé à des rencontres en entreprises. Parallèlement, 2 à 3 conférences par des professionnels sont organisées (à la place d'une recollection), des autorisations pour participer à des journées portes ouvertes (2 à 3 max) seront données pour autant qu'elles soient cohérente par rapport au projet de l'élève. les élèves peuvent prendre

certaines initiatives (après autorisation). Une lettre d'information leur est régulièrement envoyée par mail. Cette lettre reprend des dates, des informations à transmettre, rappelle certaines idées ou certaines règles, ...

Il est souhaitable que dans les cours une formation orientante puisse être pratiquée allant au delà des compétences scolaires établies dans les décrets et les programmes. Ceci est possible grâce à un travail non négligeable hors attributions.

Un encadrement des activités par des enseignants dont la tâche est intégrée dans leurs fonctions permettrait d'en augmenter encore la qualité et la différenciation.

- Si elles sont bien encadrées à l'intérieur même de l'école, suivies par un responsable de projet « Orientation » (c'est le cas ici) et par le titulaire.

Nous suivons dans notre école la démarche personnelle de chaque rhétoricien afin qu'il exploite au mieux ces 2 semaines : il se rend aux salons, portes ouvertes des universités et/ou écoles supérieures de son choix si et seulement si celles-ci correspondent à son projet.

.Avant même de partir à la découverte des salons et autres portes ouvertes, sont d'abord lancés par classe des séances d'informations générales sur les études, des questionnaires pour mieux cibler leur projet d'avenir, des tests d'intérêts avec le PMS, une après-midi chez un professionnel, ce qui permet de cibler leurs intérêts et donc les écoles qui leur seraient le plus adapté. Chaque étudiant n'utilise donc pas forcément les 2 semaines complètes.

- Dans mon établissement, les démarches d'orientation sont uniquement proposées aux élèves de 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années. L'ensemble des démarches n'absorbe pas les deux semaines autorisées par le décret.

Les élèves des années précédentes peuvent, s'ils le désirent ou sur suggestion du conseil de classe, passer des tests d'orientation auprès de notre CPMS.

Sans doute davantage consulter les élèves sur les organismes qu'ils souhaiteraient rencontrer.

- Dans le cadre de leur semaine de stage (une semaine en entreprise pour les élèves de 6<sup>ème</sup> année du général), ils découvrent le monde professionnel. Le stage est en relation avec leurs aspirations professionnelles futures.

Dans le cadre de visites d'écoles supérieures de type court et de type long, soit ils participent à une journée de cours, soit ils reçoivent une information sur les études supérieures.

Dans le cadre de la collaboration avec le CPMS, ils obtiennent des informations sur tous les types d'enseignement supérieur ainsi que des tests d'orientation. Ceux-ci sont collectifs mais peuvent être individualisés à la demande de l'élève ou des parents.

## 9.12. Réponses qui expriment le doute ou le souhait de ne pas s'exprimer

- Je n'y crois pas personnellement.
- Je n'ai pas d'idées précises à ce sujet.
- Je ne peux répondre puisque je n'utilise pas les 2 semaines et il y a un stage en entreprise et visite de différentes universités et Hautes Écoles.
- Nous n'organisons rien dans le cadre spécifique de ces deux semaines.

#### 6.2.2.9. EN BREF : COMMENTAIRES SUR LES RÉPONSES À LA DERNIÈRE QUESTION DU QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX ÉCOLES

Le regroupement des commentaires des écoles sous 12 rubriques est déjà en soi une forme de commentaire. Ceci est donc une synthèse des idées principales contenues dans ce long texte.

Plusieurs réponses témoignent de la satisfaction à l'égard du système actuel et souhaitent que soit préservée la liberté actuelle laissée aux écoles d'organiser les activités comme elles le souhaitent, par exemple en permettant d'utiliser les dix jours à leur convenance plutôt que de programmer deux semaines sans interruption.

Cette durée de 10 jours est jugée largement suffisante. Néanmoins, il faut souligner que certains chefs d'établissement n'hésitent pas à la trouver excessive, notant l'importance de la formation qui doit rester prioritaire et pour laquelle il n'est pas judicieux de « perdre » deux semaines.

La difficulté à mettre en place systématiquement ces deux semaines et à les utiliser à des moments précis est aussi évoquée. Il est d'ailleurs suggéré de consacrer certains de ces jours disponibles pour les conseils de classe, les délibérations et le dialogue avec les élèves, essentiel aux moments charnières.

L'importance de construire un projet dans lequel l'élève est acteur est mise en lumière dans 38 réponses dont plusieurs précisent que l'adhésion des enseignants et une collaboration avec le CPMS sont indispensables pour en garantir la réussite. Le projet doit se construire dans le cadre des cours et dans les différentes activités proposées, avec un souci de cohérence.

Parmi ces activités, les rencontres avec d'anciens élèves engagés dans des études supérieures ou avec des professionnels et le stage d'immersion dans le monde du travail sont largement plébiscités même si l'organisation du stage est une opération pas toujours facile à concrétiser.

L'accent est mis aussi sur la nécessité tant pour les élèves que pour les écoles de bénéficier d'un maximum d'informations sur les études, les formations et les débouchés qu'elles offrent.

A cet égard, s'exprime le souhait de voir se développer plus de coordination entre écoles secondaires et institutions d'enseignement supérieur. A ces dernières, il est demandé de se rendre davantage dans les écoles, à la rencontre de leur futur public.

En effet, plusieurs réponses font état de leur difficulté à organiser, pour des raisons financières, le déplacement vers les établissements d'enseignement supérieur.

Le problème financier est aussi soulevé par des chefs d'établissement qui demandent que des heures du NTPP puissent être attribuées aux enseignants, trop souvent bénévoles, chargés des activités d'information et d'orientation.

Enfin, le souhait de voir un processus s'engager si possible dans le 2<sup>ème</sup> degré, voire même plus tôt, et en tout cas au début du 3<sup>ème</sup> degré ainsi que celui d'une présentation des métiers à l'entrée de chacun des degrés permettant aux élèves de faire un choix réfléchi parmi l'éventail des options sont largement exprimés.



### 6.3. CARACTÉRISTIQUES DES ÉCOLES AYANT DÉVELOPPÉ UN PROCESSUS D'ORIENTATION

Il pourrait être intéressant de voir si le profil d'une école a un lien quelconque avec le fait qu'elle développe une démarche d'orientation.

#### 6.3.1. UN TABLEAU A DONC ÉTÉ ÉTABLI :

Pour en faciliter la lecture :

- Les nombres figurant dans les colonnes « Tr », « TQ », « Prof. » indiquent le nombre d'élèves inscrits dans le 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement de transition, de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel.
- Dans la colonne « Urb. Rur. », figurent l'abréviation de « rural » et celle de « urbain » selon la localisation de l'établissement.
- Les abréviations utilisées pour les responsables des activités désignent respectivement : l'école et la direction, un groupe d'enseignants, le CPMS, un partenariat CPMS-école, l'association des parents.
- Les numéros sont ceux de la liste des écoles qui ont répondu à l'enquête qui figure en fin de chapitre.

#### PARMI LES RÉPONSES À L'ENQUÊTE, ON PEUT LIRE

N°	Tr.	TQ	Prof	Code postal	Urb. Rur.	Responsables des activités.	Acteurs externes
10	170	20	-	4960	Rur.	Ecole+dir+CPMS+part CPMS- école	-
44	68	80	13	6460	Rur.	Ecole +direction	UCM
57	136	59	53	4900	Urb.	Ecole+dir+CPMS+part CPMS- école	Armée + entreprises
72	443	-	-	4000	Urb.	Ecole+dir+groupe ens.+part. CPMS-école +Assoc. Parents	-
74	121	55	123	4920	Rur.	Ecole+dir+CPMS+part CPMS- école	-
122	289	189	50	7000	Urb.	Ecole+dir+CPMS+partCPMS-école	Oui, mais non précisés
135	136	-	-	7000	Urb.	Ecole+dir+CPMS+partCPMS-école	-
165	119	-	-	6940	Rur.	Pas de réponse	-
179	75	160	-	1060	Urb.	Ecole+dir+groupe ens. +CPMS	-
181	168	-	-	1030	Urb.	Ecole+dir+groupe ens.+CPMS + Assoc.Par.	-
191	180	-	-	7100	Urb.	Ecole+dir+groupe ens.	-
192	147	-	-	6210	Rur.	Ecole+dir+groupe ens.	-
208	191	-	-	1020	Urb.	Ecole+dir+groupe ens.+part.CPMS -école	Rotary
212	11	44	108	7060	Urb.	Ecole +dir+groupe ens.	Rotary, FOREM

#### L'ESSENTIEL DES PROJETS DÉVELOPPÉS :

Il est à remarquer que ces projets ont été explicités très succinctement puisque l'enquête ne laissait pas beaucoup de place à de longs développements. Les projets mis en œuvre dans les écoles qui ont participé à la réunion (et qui sont repris dans le tableau suivant) ont bien sûr été mieux décrits. Il serait possible de recontacter les écoles représentées dans ce tableau et dont les coordonnées sont reprises au point suivant, si l'on veut pouvoir préciser des modalités opérationnelles.

- 10 : Stage obligatoire pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> avec débriefing (école + CPMS). / Malmédy  
 44 : Semaine de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et à la créativité. / Chimay  
 57 : Stage d'une semaine en immersion totale à l'armée (partenariat avec bataillon spadois). / Spa  
 72 : Élaboration d'un carnet « Mon projet personnel et professionnel »/ Liège  
 74 : Stage en entreprise pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup>. / Remouchamps  
 122 : Réflexion sur le projet personnel (retraite), découverte du monde du travail (3 à 5 jours) avec rapport rédigé par l'élève /Mons  
 135 : Une semaine de stage pour les élèves de 6<sup>ème</sup> (général) en entreprise. /Mons  
 165 : Travail sur l'orientation vers les études supérieures (projets personnels des élèves) en dehors du temps scolaire / Barvaux  
 179 : Encadrement à l'intérieur de l'école, activités suivies par un responsable de projet « Orientation » et par le titulaire. / Bruxelles  
 181 : 3 journées « réflexion, action, relations » (retraite ou travail social ou démarche intérieure) pour les 6èmes / Bruxelles  
 191 : Possibilité de stage d'observation en entreprise 3 jours X 2. /La Louvière  
 192 : Semaine découverte des professions et travail de fin d'étude « Mon avenir, je le construis. » /Rêves  
 208 : Accompagnement dans l'aide à l'orientation des élèves, mise en projet dès la 5<sup>ème</sup> secondaire mais sans perdre trop de temps sur le temps scolaire. /Bruxelles  
 212 : Stages en centres de compétences (industrie) / Soignies.

#### PARMI LES RÉPONSES RECUEILLIES LORS DES ENTRETIENS AVEC LES RESPONSABLES DES ÉCOLES AYANT OU NON RÉPONDU À L'ENQUÊTE

N°	Tr.	TQ	Prof	Code postal	Urb. Rur.	Responsables des activités.	Acteurs externes
12	104	98	126	7600	Rur.	Ecole + dir+ groupe ens.	Maison de l'Emploi
16	394	-	-	4000	Yrb.	Ecole + dir+ groupe ens.	Maison de l'Emploi
39	84	45	41	4280	Urb.	Ecole + direction	-
73	63	-	-	1050		Ecole+dir+CPMS+part CPMS-école	-
107	264	40	42	4000	Urb.	Ecole+dir+groupe ens. +part CPMS-école (pour élèves trans)	Rotary, ULg
112	17	98	109	5500	Urb.	Ecole+dir+groupe ens. +part CPMS-école	Infor Jeunes
116	160	-	-	1180	Urb.	Ecole+direction	-
SFX 1	-			4800	Urb.	Pas de réponse	-
141	213	81	14	6000	Urb.	Ecole+dir+groupe ens.+ partenariat CPMS	Oui mais non précisés
180	57	8	-	7780	Urb.	Ecole+dir+groupe ens.+part.CPMS -école	-
IMMI	106	-	-	1180	Urb.	Pas de réponse	-

#### L'ESSENTIEL DES PROJETS DÉVELOPPÉS :

12 : Stage obligatoire pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> avec rédaction d'un rapport évalué suivi d'une présentation par les rhétoriciens aux élèves de 5<sup>ème</sup>. /Péruwelz

16. En partenariat avec le CPMS, questionnaire remis aux rhétoriciens.

Centre de documentation dans le bureau de l'éducatrice de 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années.

Journée avec le SOU, le CPMS ; exposés de 3 professeurs (2 de l'ULg et 1 d'une H.E. ; opération carrières avec les parents. /Liège

39. En 6<sup>ème</sup> année de transition : stage de 3 jours de maturation du choix avec rédaction d'un rapport évalué puis présenté devant la direction et un panel de professeurs. /Hannut

73. En 5<sup>ème</sup> année : séminaire obligatoire de 3 jours sur la connaissance de soi.

En 6<sup>ème</sup> année : une semaine facultative d'immersion en milieu professionnel pour développer un projet personnel. / Bruxelles

107 : En 5<sup>ème</sup>, 3-4 jours consacrés au développement de l'esprit d'entreprendre (enseignement de transition).

En 6<sup>ème</sup>, une semaine consacrée à une préparation à l'enseignement supérieur (cours et simulation d'examen, entre autres). / Liège

112 : Réflexion permanente sur une démarche orientante (direction et professeur responsable formés à la démarche orientante.

En 5<sup>ème</sup>, stage de découverte des métiers ; en 6<sup>ème</sup>, stage dans une profession obligatoirement différente. ) / Dinant

116 : En 5<sup>ème</sup> : animation pour aider à se projeter dans l'avenir.

En 6<sup>ème</sup> : stage d'observation en milieu professionnel (10 jours) avec rédaction d'un rapport évalué. / Bruxelles

218 Accompagnement des élèves du 3<sup>ème</sup> degré (projets personnels) par deux éducatrices formées sur le sujet.

En 5<sup>ème</sup> : animation sur la connaissance de soi, retraite de 3 jours.

En 6<sup>ème</sup> : activités traditionnelles et rencontre à l'école de professeurs d'université.

Centre de documentation actualisé dans lequel travaillent les deux éducatrices. / Verviers

141. En 5<sup>ème</sup> : deux journées consacrées à l'émergence d'un projet.

En 6<sup>ème</sup> : outre des activités traditionnelles, deux jours de retraite et deux jours en immersion professionnelle.

Activités organisées par la direction qui a suivi une formation spécifique, en partenariat avec le CPMS. / Charleroi

180 : En 5<sup>ème</sup>, formation à la notion de projet.

En 6<sup>ème</sup> : contacts individualisés par mail, dossier personnel, retraite d'1 ou 3 jour(s).

Formation orientante dans les cours grâce à un travail non négligeable hors attributions. / Comines

219 : Projet personnel d'orientation développé en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> depuis 8 ans.

En 5<sup>ème</sup> : phase d'émergence ; en 6<sup>ème</sup>, une semaine facultative pour le déroulement d'un projet original.

2 heures du NTPP accordées à deux professeurs pour tout concevoir et tout organiser / Uccle.

### 6.3.2. OBSERVATIONS

**NB : Par « école » il faut le plus souvent ici entendre un partenariat école -CPMS**

Sur les 25 écoles qui proposent une démarche construite d'orientation, 13 font intervenir des périodes de stages ou de découverte du monde du travail de plusieurs jours, parfois uniquement en 6<sup>e</sup>, parfois dès la 5<sup>e</sup>.

Seules 2 écoles parlent de projets tournés vers les études supérieures, sans relation, semble-t-il, avec un projet professionnel ou une approche du monde du travail.

10 écoles parlent plus volontiers de découverte de soi, d'élaboration du projet personnel, de temps de réflexion ou encore de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et à la créativité.

8 écoles mettent en évidence le travail d'une équipe d'accompagnement qui se forme, réfléchit et évolue, éventuellement avec un apport extérieur.

Parmi les initiatives originales, citons un travail partagé entre les 5<sup>e</sup> et les 6<sup>e</sup> où les 6<sup>e</sup> présentent leur stage à leurs cadets, un centre de documentation créé dans un bureau qui permet aux élèves de s'informer et d'être éventuellement aidés dans leurs recherches, ou encore cette semaine d'immersion dans un bataillon militaire.

Dans quelques écoles libres, on cumule la retraite avec un temps de réflexion sur soi et sur son projet personnel. Ce temps, au départ religieux, est ainsi intégré dans la démarche d'orientation.

Plusieurs, dans l'enquête comme dans les interviews menées, insistent sur la surcharge que représentent ces projets mis en œuvre dans l'école le plus souvent grâce au bénévolat d'enseignants, éducateurs ou chefs d'établissement convaincus de l'importance de l'orientation...

Plusieurs insistent aussi sur le fait que ces activités ne doivent pas empiéter sur le temps des cours ; certaines activités se font d'ailleurs hors temps scolaire.

## LISTE DES ÉCOLES QUI ONT RÉPONDU À NOTRE QUESTIONNAIRE

Voir ANNEXE 2

## 7. OBSERVATIONS ET PISTES DE REFLEXION

### 7.1. PEUT-ON ÉTABLIR UNE TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELATIVEMENT À L'ORIENTATION ?

Une vraie typologie devrait se baser sur des éléments statistiques rigoureux dont nous ne disposons pas.

Celle que nous proposons est donc basée sur les perceptions recueillies dans les différentes démarches faites lors de l'instruction, en croisant les informations reçues des écoles, des PMS et des institutions d'enseignement supérieur et universitaire.

#### 1<sup>E</sup> TYPE D'ÉCOLES : CELLES OÙ RIEN NE SE PASSE EN INTERNE

Dans ces écoles, les élèves ont éventuellement

- la proposition du CPMS d'entretiens et/ou de testings individuels,
- la possibilité présentée aux élèves et aux parents (ou connue par voie de presse) de se rendre aux salons organisés dans la région par le SIEP ou par la ligue de l'enseignement, ou... en dehors du temps scolaire et par leurs propres moyens.
- Parfois, une information sur les possibilités offertes de portes ouvertes dans les universités pendant les vacances scolaires.

C'est aux élèves et à leurs parents de décider de faire ou non usage de ces possibilités. L'information disponible concerne quasi uniquement les études supérieures.

Un certain nombre de grandes écoles d'enseignement général font partie de cette catégorie mais ce n'est pas une généralité et on y retrouve aussi d'autres écoles. Peut-on imaginer qu'un certain nombre d'écoles qui n'ont pas répondu à l'enquête feraient partie de cette catégorie ?

Ces écoles n'utilisent pas du tout le temps disponible selon le décret « Missions ».

#### 2<sup>E</sup> TYPE D'ÉCOLES : CELLES OÙ LES CPMS ORGANISENT DES ACTIVITÉS SOFT EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE

Les activités d'orientation sont prises en charge par les agents PMS, éventuellement avec l'aide d'un ou plusieurs enseignants. Certains PMS signalent le malaise de certaines écoles en cette matière où elles se sentent incompétentes.

Le CPMS y propose des animations collectives, souvent de classe, au cours desquelles les élèves peuvent, par exemple, découvrir leurs centres d'intérêt, faire des tests de connaissance de soi... Il leur propose également une aide individualisée sur demande.

Les activités plus spécifiquement d'information sont souvent organisées ou proposées par l'école. Parfois le CPMS distribue une brochure préparant les visites de salon ou les opérations carrières.

L'essentiel de l'information disponible concerne les études supérieures. Seule une opération carrière aborde la question du métier mais ce sont plutôt des professions auxquelles mènent des études supérieures que des métiers de techniciens, d'ouvrier qualifié... qui y sont présentées.

On peut s'inquiéter de constater que l'information sur les études se donne parfois indistinctement à tous les élèves réunis. Il est peu probable qu'on tienne compte des spécificités de capacité d'écoute et de compréhension de chaque type de jeunes lors de telles présentations globales.

Dans ce type d'écoles, les activités prennent seulement quelques heures du temps scolaire, le plus souvent en 6<sup>e</sup>, et débordent sur une soirée, le mercredi après-midi ou le week-end. Ces écoles n'utilisent donc pas ou très peu le temps disponible selon le décret « Missions ».

### 3<sup>E</sup> TYPE D'ÉCOLES : CELLES QUI FONT APPEL A DES ACTEURS EXTÉRIEURS ET LES INVITENT DANS L'ÉCOLE

Ces écoles consacrent quelques heures ou quelques jours en 6<sup>e</sup> et parfois en 5<sup>e</sup> pour informer les élèves sur les choix d'études, parfois aussi sur les choix professionnels. Se sentant peu outillées pour agir elles-mêmes, elles font appel à des acteurs extérieurs :

- Le CIO de l'UCL est très fréquemment cité et se déplace dans de nombreuses écoles secondaires dans toute la Communauté française. Le SOU de l'ULg est lui aussi fréquemment cité mais son rayon d'action est plus circonscrit à la région liégeoise, sauf quelques exceptions dans le Luxembourg, le Hainaut et le Namurois, à la demande. Les autres acteurs universitaires ou de l'enseignement supérieur interviennent plus souvent dans leur propre cadre.
- Les opérations carrières sont menées en partenariat avec le Rotary.
- D'autres informations sur les métiers sont organisées sur le même modèle avec des parents ou des anciens.
- Certaines écoles, plus particulièrement des écoles qui ont des sections de qualification technique ou professionnelle, invitent des organismes locaux tels que le FOREM, la MLoc, etc.

L'organisation des activités précitées est confiée soit à la direction de l'école, soit à des éducateurs ou des enseignants, soit encore au CPMS. Outre ces actions, ces écoles ajoutent des éléments repris à la catégorie précédente et travaillent en lien avec le CPMS.

Ces écoles inscrivent leur action dans le cadre des 10 jours qu'elles n'utilisent pas entièrement, loin s'en faut.

### 4<sup>E</sup> TYPE D'ÉCOLES : CELLES QUI UTILISENT LES DIX JOURS POUR PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE PARTICIPER À DES ACTIVITÉS D'ORIENTATION

Certaines écoles font usage des 10 jours, ou d'une partie de ces 10 jours, pour permettre à leurs élèves de participer à des activités organisées ailleurs :

- Salons : Dans ce contexte, souvent l'école encadre et accompagne les élèves. Parfois un débriefing est prévu avec un enseignant et/ou avec le CPMS, de manière collective ou individuelle. Cependant certaines écoles délivrent simplement une autorisation de sortie moyennant une preuve d'entrée au salon...

- Portes ouvertes... dans les universités et hautes écoles
- Participation à des programmes tels que :
  - Dream
  - Jeep
- S'ajoutent à cela des activités telles que celles qui sont décrites dans les autres catégories d'écoles.
- Des outils sont produits par l'école ou un CPMS et distribués tels que des brochures expliquant les structures de l'enseignement supérieur, des modes d'emploi d'une visite dans un salon, guides de visite, mémo-rhétor, etc.
- Les CPMS se tiennent également à la disposition des élèves pour des entretiens particuliers.

## 5<sup>E</sup> TYPE D'ÉCOLES : CELLES QUI DÉVELOPPENT UN PROCESSUS D'ORIENTATION STRUCTURÉ

Elles utilisent les dix jours mis à disposition par le décret « Missions » en grande partie et parfois elles dépassent ce cadre. Plusieurs font remarquer que le projet professionnel du jeune commence à se construire beaucoup plus tôt, dès le premier degré parfois ou plus souvent au 2<sup>e</sup> degré.

Les activités sont organisées généralement en partenariat école-CPMS, parfois au plan local en regroupant plusieurs écoles comme à Neufchâteau.

Elles mettent en œuvre différentes approches comprenant de l'information, incluant le plus souvent une dimension de réflexion sur les métiers, des activités collectives et des possibilités d'entretiens ou d'activités individuelles. Ces écoles utilisent l'éventail des possibilités également utilisées dans les autres écoles mais elles y ajoutent une cohérence, un parcours. Souvent des stages permettent la découverte du terrain professionnel pour des élèves qui n'en rencontrent pas dans leur programme d'études.

Plusieurs écoles ont investi en formation dans ce champ. C'est le cas, par exemple, d'une dizaine d'écoles (et CPMS) libres qui ont participé à un travail mené avec la FESEC sur le développement d'écoles orientantes selon le concept québécois.

Les parcours d'orientation élaborés sont des produits uniques, ajustés à la situation des écoles :

personnes disponibles (au CPMS, dans le corps professoral, etc.), moyens (dont des rares heures de NTPP mais aussi locaux, documentation...), situation géographique, liens avec le tissu socio-économique, etc.

Chacun d'entre eux fait preuve d'une grande cohérence. Certains sont très semblables à ce qui se passe dans le profil précédent mais y ajoutent l'idée de parcours et une responsabilité partagée de l'organisation et du suivi des activités. D'autres sont de véritables formations.

Tous font intervenir plusieurs types d'acteurs. C'est généralement une équipe qui accompagne les élèves même s'il arrive que tout repose sur le dynamisme d'une personne. Trop souvent le travail repose sur une grande part de bénévolat ce qui rend la pérennisation de ces démarches très aléatoire. De rares écoles ont réussi à confier 1 ou 2 heures hebdomadaires pour les responsables de ces programmes.

Certains travaillent en relation directe avec les universités, accueillant des professeurs qui viennent donner cours aux élèves du secondaire et les interroger pour leur faire comprendre ce qui sera exigé d'eux.

Tous sont très inquiets d'une possible modification de cette disposition du décret « Missions » qui mettrait à mal tout le travail entrepris.

## 7.2. UNE DÉMARCHE D'ORIENTATION DANS LE 3<sup>E</sup> DEGRÉ

### DES ÉTAPES INCONTOURNABLES

- Information
- Connaissance de soi, de ses centres d'intérêt
- Contact avec le monde du travail
- Préparation à l'approche de l'enseignement supérieur, de ses filières, de ses exigences ; préparation à l'entrée dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie
- Travail sur la durée, construction progressive accompagnée collectivement et avec des phases individuelles lorsque cela s'avère souhaitable

### DES CONDITIONS REQUISES

Une démarche d'orientation suppose l'existence de personnes relais et si possible d'une équipe (CPMS-école) qui aient une méthodologie cohérente et concertée et donc qui aient les compétences requises dans ce domaine : une formation et des outils mis à jour sont nécessaires ainsi qu'une reconnaissance du travail mené dans ces activités si l'on veut les pérenniser.

Comme le font remarquer plusieurs écoles qui développent des qualifications, au 3<sup>e</sup> degré les élèves sont déjà orientés et seules peuvent leur être utiles des informations sur les possibilités de poursuivre des études supérieures ou de trouver des formations hors enseignement. Par contre, beaucoup d'élèves sont arrivés en qualification sans avoir bénéficié d'une aide à l'orientation et par le fait d'une attestation B délivrée par un conseil de classe de délibération uniquement sur base des résultats scolaires. Il serait donc nécessaire de réfléchir à l'intégration de processus d'orientation dès le 2<sup>e</sup> degré et même au moment du choix en fin de 2<sup>e</sup> secondaire. Ceci est particulièrement important pour les élèves qui risquent un échec ou une AOB.<sup>16</sup>

---

<sup>16</sup> Voir Avis 98 : L'orientation dès l'école obligatoire et tout au long de la vie



### 7.3. UNE VISION ENCORE PEU RÉPANDUE : LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Le travail mené dans le cadre de l'orientation dans le secondaire fait peu de place à des informations sur la formation hors enseignement, ou même en promotion sociale.

Parmi les partenaires, aucune allusion n'est faite aux Carrefour Emploi Formation (CEFo) ni aux centres de compétences du FOREM<sup>17</sup> qui sont vus plutôt comme partenaires de la formation dans des sections de qualification technique que comme des lieux où prendre connaissance d'un secteur professionnel.

Or les centres de compétences disent d'eux-mêmes<sup>18</sup> :

*Conçus selon une approche ouverte et multifonctionnelle, ces centres "nouvelle génération" sont des lieux de formation modernes mais aussi des espaces dédiés à la connaissance, au savoir-faire et surtout au génie innovant.*

*Ils sont désormais les vecteurs d'une nouvelle culture technologique pour les travailleurs, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les enseignants, les chefs et cadres d'entreprise qui, y faisant fructifier leurs compétences, garantiront la prospérité collective et individuelle.*

*Les moyens publics mis à la disposition de ces projets sont très importants, par conséquent, l'accès aux Centres de compétence doit être ouvert à tous : chefs d'entreprises et cadres, travailleurs, demandeurs d'emploi, apprentis, professeurs, étudiants des classes de terminale.*

*Ses missions sont :*

- *la formation*
- *la veille sur les métiers et les besoins de formation*
- *l'information et la sensibilisation*
- *l'aide à la définition des besoins et le conseil en formation*
- *le R&D en matière pédagogique*
- *l'aide à l'insertion des demandeurs d'emploi*
- *le soutien au développement économique*
- *l'approche qualité.*

### 7.4. UNE INÉGALITÉ CRIANTE DEVANT LES DÉMARCHES D'ORIENTATION

#### INÉGALITÉ ENTRE ECOLES, ENTRE ÉLÈVES, ENTRE FILLES ET GARÇONS

- Selon l'école dans laquelle ils vont, plus que selon le CPMS dont ils dépendent, les élèves du secondaire auront ou non la possibilité de construire leur projet d'études supérieures, lié à une connaissance, même minime du terrain professionnel.
- Selon la situation géographique de leur école et leur implantation familiale, les élèves du secondaire ont ou n'ont pas accès aux centres d'information universitaires. Plusieurs écoles disent ne pas pouvoir faire face au coût des déplacements.

<sup>17</sup> Sauf à l'Institut provincial de Soignies

<sup>18</sup> <http://www.centresdecompetence.be/code/fr/>

- La participation aux salons est souvent laissée à la discrétion des parents : les possibilités de déplacement et les coûts sont donc reportés sur les familles et l'accès à l'information dépend entre autres de leur niveau culturel.
- L'impact des stéréotypes sexistes est encore aujourd'hui suffisamment fort pour que les filles ne se dirigent guère vers les filières de sciences dures, de sciences appliquées, d'informatique et que les garçons ne sont pas nombreux dans les filières qui débouchent sur les métiers de l'enseignement et du paramédical.

Il est difficilement admissible que certains jeunes n'aient aucun accès à une démarche de construction d'un projet d'études et/ou professionnel. Si tous n'ont pas le même besoin d'un accompagnement de l'école ou du CPMS, leur milieu familial et social étant à même de les encadrer, il serait juste que tous se voient faire la proposition d'une telle démarche.

#### **A remarquer :**

Aucune inspection n'a en charge l'utilisation des 10 jours lorsqu'elle se fait. Cette disposition légale ne bénéficie d'aucune circulaire, ni d'aucun appui et donc les démarches mises en place ne bénéficient d'aucune reconnaissance. Rien non plus n'incite l'inspection de l'enseignement secondaire à vérifier si les élèves disposent de l'information nécessaire pour la poursuite de leurs études ou le choix d'un métier. Aucun processus qualité n'entoure l'information disponible.

La fragilité des constructions actuelles est très grande. Pourtant nombre d'entre elles méritent un statut de « bonnes pratiques » et pourraient aisément servir de modèles pour des écoles qui voudraient se mettre en marche.

D'autre part, on constate l'intervention dans les écoles de nombreux acteurs extérieurs sans qu'aucun critère ne soit établi pour évaluer leur qualité ou leur pertinence. Beaucoup d'entre eux font heureusement d'excellentes prestations.

La FAPEO estime que la capacité à s'orienter est sans doute une des compétences les plus importantes qu'un jeune doit acquérir au sortir du secondaire ; les deux semaines prévues pour s'y consacrer doivent être utilisées (rendues utilisables) et ce par toutes les écoles. Les Centres PMS ont aussi un rôle prépondérant dans ce domaine puisque l'orientation est une de leurs missions.

La FAPEO pense aussi que ce n'est sans doute pas le rôle premier des parents ou Associations de parents de rentabiliser ces deux semaines, outre le fait que peu d'AP s'en occupent surtout pour pallier à un manque au niveau des écoles ou simplement pour participer à un projet. Cependant, il est important que les parents soient tous correctement informés, puissent connaître les lieux d'informations objectifs pour l'orientation de leurs enfants et soient sensibilisés à l'importance de tout le processus d'orientation.

---

## INÉGALITÉ ENTRE LES CPMS

Les CPMS sont les principaux acteurs désignés légalement comme prestataires pour l'orientation des élèves du secondaire.

*Art. 19. Conformément aux articles 21, 22, 23, 32, 59 et 60 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, le centre accompagne l'élève dans la construction positive de son projet de vie scolaire et professionnelle.*

*Dans le cadre de sa mission d'orientation, le centre privilégie une approche globale de la maturation progressive des choix de l'élève, aidant celui-ci à faire le point sur lui-même, sur ses compétences, sur ses représentations par rapport aux métiers, études et formations et à se dégager des stéréotypes sociaux et sexistes.*

*Le centre inscrit sa mission d'orientation dans une optique d'orientation et de formation tout au long de la vie et travaille en partenariat avec les différents acteurs de l'orientation dans le monde scolaire mais aussi de l'emploi et de la formation.*

*Art. 20. Dans le cadre de sa mission d'information, le centre met une information complète et structurée à la disposition de l'élève afin qu'il puisse s'approprier cette information par rapport à son projet de vie et son projet professionnel et opérer ses choix.*

L'enquête et la rencontre-interview menées dans le cadre de ce dossier montrent à quel point les implications des CPMS dans ce domaine sont variables et peu quantifiables. Certains sont de réels moteurs de projets cohérents et construits en partenariat mais beaucoup se plaignent de ne pas pouvoir agir :

- Ils font état du partenariat avec les écoles, pas toujours disposées à lâcher des heures de cours pour des activités avec le CPMS ; cela se confirme dans les réflexions faites par les écoles.
- Ils font état de leurs maigres moyens d'action et des priorités que le centre met dans les nombreuses missions qui leur sont confiées. Certains font donc le minimum légal pour tous mais réservent une action de maturation des choix à un petit nombre de demandeurs, dans des démarches individualisées.
- Ils font état du manque de formation des différents agents dans ce domaine et de l'absence de formation continue en la matière. De plus, souvent les CPMS qui sont liés avec de nombreuses écoles, délèguent un de leurs agents dans chacune des écoles et on observe que leurs actions sont très fortement déterminées par l'école et ne font pas l'objet d'un projet de centre PMS.

**Article 24. - Le centre informe les élèves du 3<sup>e</sup> degré du secondaire ordinaire sur l'offre d'enseignement dans l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire ainsi que sur les offres de formation.**

*Il les informe sur l'accès au marché du travail, sur les possibilités de formation continuée et les modalités d'insertion socioprofessionnelle.*

*Le centre répond aux demandes des élèves qui, suite à cette information, souhaitent **une aide individualisée** à l'orientation professionnelle ou au choix de formation.*

L'enquête montre que les CPMS participent effectivement à ce travail en école pour le 3<sup>e</sup> degré. Cela se retrouve dans l'enquête tant du point de vue des CPMS que des écoles. Certains assument d'ailleurs seuls cette tâche.

Une fois de plus l'implication des CPMS et l'ampleur du travail d'information diffèrent selon le projet du CPMS et celui de l'école dans laquelle ils opèrent. Cela se remarque très fort dans les résultats de l'enquête auprès des CPMS là où un même centre a renvoyé plusieurs réponses en fonction des écoles dont chaque agent est le référent CPMS. Nous n'avons pas pu étudier si le type de formation des agents présents dans les écoles (psychologue, assistant social) a un impact sur les actions menées.

## LE RÔLE DES ORGANES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

7.5.1. Toutes les institutions de l'enseignement supérieur ne sont pas en mesure d'offrir les mêmes services aux élèves du 3<sup>ème</sup> degré.

D'ailleurs, seules les institutions universitaires ont l'obligation décrétable d'information et des budgets sociaux qui le leur permettent.

7.5.2. Toutes les institutions de l'enseignement supérieur ont toutes en commun le souci de promouvoir les formations qu'elles dispensent par des journées portes ouvertes, des cours ouverts, des participations aux salons, etc.

7.5.3. Les universités de taille modeste dispensent, à des degrés divers, de l'information sur l'offre d'enseignement en Communauté française.

7.5.4. Par ailleurs, deux institutions universitaires (l'UCL et l'ULg) ont développé à la fois un service d'information et un service d'orientation.<sup>19</sup>

Leurs services d'information renseignent sur l'ensemble des institutions de l'enseignement supérieur en Communauté française. Le CIO de l'UCL couvre aussi l'enseignement supérieur en Communauté flamande, dans plusieurs pays européens et extra-européens.

En matière d'orientation, les animations proposées par le CIO de l'UCL et par le SOU de l'ULg (occasionnellement par les FUNDP et la FUSAGX) se font dans les établissements scolaires qui en formulent la demande. Le contenu des activités est discuté avec les écoles afin de les insérer, le cas échéant, dans un ensemble d'activités d'orientation individuelles et/ou collectives.

7.5.4. Les Hautes Écoles organisent des activités d'information, centrées pour la plupart sur l'institution. Seule, la Haute École Francisco Ferrer informe sur l'ensemble de l'enseignement supérieur. Elle est aussi la seule Haute École à disposer d'un véritable service d'orientation. Les autres n'en ont pas mais certaines, dans la mesure de leurs moyens, font de l'orientation individuelle.

7.5.5. Les écoles supérieures des Arts et les instituts supérieurs d'architecture, peu nombreux à avoir répondu de façon précise au questionnaire (4 sur 20), limitent l'information aux formations qu'ils dispensent et ne disposent pas d'un service d'orientation.

7.5.6. Dans l'ensemble, les institutions affirment ne pas cibler leurs actions vers certains types d'enseignement mais une lecture attentive de toutes les réponses fait apparaître que c'est à l'enseignement de transition que toutes les actions sont majoritairement destinées.

L'enseignement de qualification bénéficie parfois d'actions spécifiques mais elles sont rares. Le CIO est le seul centre à en faire état de manière explicite. Il est aussi le seul à mentionner une offre d'information sur la formation hors enseignement.

#### **En conclusion,**

Il ressort de l'enquête que les institutions d'enseignement supérieur touchent essentiellement les établissements scolaires de leur bassin géographique à l'exception notoire du CIO et, dans une moindre mesure, du SOU. Ceci démontre l'inégalité d'accès à l'information et aux actions d'orientation qu'elles développent selon la situation géographique de l'école et les facilités d'accès. C'est pourquoi, souvent, elles se déplacent dans les établissements scolaires qui en font la demande.

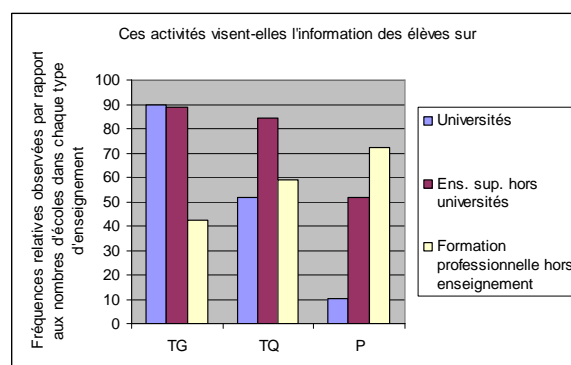
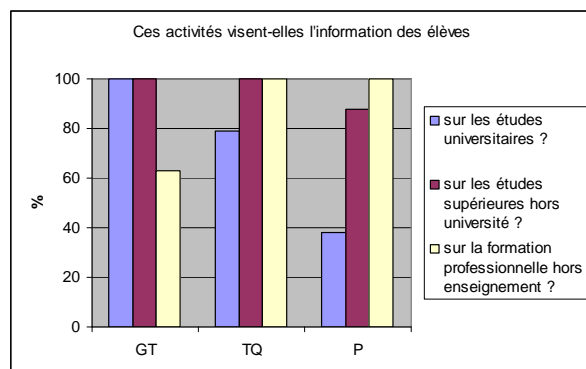
---

<sup>19</sup> L'ULB a également développé des outils dans ce domaine dont on a parlé dans l'Avis 98 mais n'a pas répondu à l'enquête.

## 7.6 COMMENTAIRES ET QUESTIONS IM-PERTINENTES

7.6.1. LORSQU'ON COMPARE LES RESULTATS OBTENUS DANS L'ENQUETE CPMS ET DANS L'ENQUETE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DES DIFFERENCES APPARAISSENT.

C'est le cas notamment pour le point 5.4.2 (CPMS) comparé au point 6.2.2.4 (écoles)



Faut-il considérer que les CPMS ont répondu en fonction du prescrit légal ou que le nombre restreint de CPMS qui ont répondu à l'enquête sont ceux qui pratiquent le plus les actions d'information et d'orientation ?

Les CPMS déclarent informer 100% des élèves du général sur les études universitaires et dans l'enseignement supérieur et 60% des mêmes élèves sur la formation professionnelle.

Les écoles parlent de 90% pour les études universitaires, très légèrement moins pour le supérieur hors université et tombent à 40% pour la formation professionnelle.

En professionnel on passe de 100% d'information sur la formation professionnelle d'après les CPMS à 70% si l'on en croit les écoles, et d'un peu plus de 80% d'information sur l'enseignement supérieur hors université d'après les CPMS pour 50% de l'avis des écoles !

7.6.2. UTILISATION PEU MASSIVE DES POSSIBILITES OFFERTES PAR LE SUPERIEUR ?

Tous les établissements d'enseignement supérieur organisent des journées portes ouvertes, participent à des salons, des opérations carrières ou des journées portes ouvertes.

Dans les résultats de l'enquête dans les écoles secondaires, on ne retrouve pas trace d'une utilisation maximale des ressources offertes. Les écoles disent souvent informer sur leur existence sans plus. Quelques-unes et quelques CPMS ont cependant mis en place des préparations ou des entretiens de suivi à l'occasion de ces activités.

Faut-il parler d'un sous-emploi ? Les établissements d'enseignement supérieur sont-ils en capacité de répondre à une affluence de demandes ?

Le SIEP et le CEDIEP apparaissent dans un certain nombre de réponses mais peu comme partenaires extérieurs. Par contre les salons du SIEP sont souvent annoncés dans les écoles et relayés par les CPMS.

Le souhait des partenaires, des centres d'information et d'orientation est souvent de rendre les élèves actifs dans leur demande d'orientation et, pour cela, de les amener à aller vers eux et chez eux. Mais ce souhait se heurte à la difficulté d'organiser et de financer les déplacements.

#### 7.6.3. REPRESENTATIONS MENTALES DANS L'INFORMATION & L'ORIENTATION

Le fait que l'enseignement de transition informe prioritairement sur les études universitaires a-t-il quelque chose à voir avec l'image que l'école veut donner d'elle-même, comme l'ont suggéré quelques membres du CEF ?

Certains estiment que les informations qui sont données aux jeunes sur les études supérieures, même lors d'entretiens particuliers, seraient influencées par l'image que ces élèves donnent d'eux-mêmes en classe, dans les résultats obtenus ou en fonction de la section dans laquelle il se trouve. Ont-ils raison ?

#### 7.6.4. ORIENTATION VERS L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Les établissements d'enseignement supérieur artistique comptent manifestement plus sur leur notoriété, leurs expositions ou manifestations que sur une information tout public.

L'existence d'un enseignement secondaire artistique a sans doute un impact également. Mais rien ne permet de le mesurer dans l'enquête faite, la prise d'information ne permettant pas un comptage différencié.

Les écoles supérieures artistiques, généralement très renommées en Communauté française et à l'étranger, n'acceptent qu'un nombre limité d'étudiants et ont plus de problèmes de sélection que de recrutement.

#### 7.6.5. IMPLICATION ET BENEVOLAT

L'importance accordée aux activités d'orientation dans les établissements d'enseignement secondaire est extrêmement dépendante de l'implication des agents CPMS et des enseignants. C'est souvent une affaire de personne, ce qui fragilise leurs constructions pourtant souvent remarquables. C'est à la fois une question de projet d'établissement, de stabilité des équipes, de disponibilité des enseignants au bénévolat, de contingences matérielles. Certains y répondent par l'utilisation de quelques heures de NTPP (si la situation du NTPP de l'année le permet et c'est remis en question chaque année), l'attribution d'un local où les élèves peuvent consulter la documentation avec ou en présence d'un éducateur, etc. Pour cela, il faut, au départ, la conviction d'une équipe, éventuellement du conseil de participation, du bien-fondé d'un processus d'orientation cohérent, structuré et qui s'étale dans le temps.

#### 7.6.6. QUAND COMMENCER DES ACTIVITES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION ?

L'orientation est un processus qui s'inscrit donc dans la durée or peu d'écoles le travaillent avant la 6<sup>e</sup>.

Les écoles où l'étalement sur deux ans se pratique utilisent plusieurs moyens pour permettre aux élèves de construire progressivement leur projet ; elles utilisent un maximum de moyens à leurs disposition et font appel à des partenaires extérieurs que ce soit les services d'orientation des universités, les services publics (Carrefour, Le Forem...) ou des ASBL.

Les écoles ou les sections de qualification techniques et professionnelles regrettent souvent que les activités d'orientation commencent si tard. Beaucoup d'élèves atterrissent en qualification sans avoir eu l'occasion de réfléchir à un projet professionnel ni à un projet d'études.

Dans les textes de référence cités au chapitre 3, on constate pourtant que l'obligation est faite aux CPMS d'intervenir dans l'orientation de tous les élèves, et cela à chaque degré.

*Article 22. - Le centre informe les élèves du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire sur les offres d'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française ainsi que sur les offres de formation. Il sensibilise les élèves à une réflexion sur la construction du projet professionnel ou de formation. Le centre propose aux parents une offre à la consultance pour recevoir, si nécessaire, les informations sur le système scolaire et sur l'adéquation enseignement - profession.*

*Article 23. - Le centre informe les élèves du 2e degré du secondaire ordinaire sur les offres d'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française ainsi que sur les offres de formation. Après en avoir formulé l'offre, le centre répond aux demandes des élèves qui souhaitent une aide individualisée à l'orientation professionnelle ou de formation.*

*Article 24. - Le centre informe les élèves du 3e degré du secondaire ordinaire sur l'offre d'enseignement dans l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire ainsi que sur les offres de formation.*

Cependant, ce n'est qu'au 3<sup>e</sup> degré que le décret Missions octroie un temps pour l'orientation dans le temps scolaire.

Ne peut-on regretter que le décret ne parle ici que de l'information même s'il ajoute au 1<sup>e</sup> degré que le CPMS sensibilise les élèves à une réflexion sur la construction du projet professionnel ou de formation.

Par contre en ce qui concerne la mission d'orientation, dans le sens de construction du projet personnel, professionnel et d'études, le décret ne prévoit aucune balise ni aucune progression. Il s'agit seulement de répondre aux interrogations individuelles...

A notre connaissance, il n'existe pas d'étude sur les taux de réussite scolaire en fonction de la manière dont le choix d'études a été préparé. Les élèves qui ont bénéficié d'un programme d'éducation au choix, d'un programme de construction du projet personnel, d'une information et d'une guidance ont-ils plus de chances de réussir leurs études et/ou de s'insérer professionnellement ?

#### 7.6.7. LES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, PARENTS PAUVRES D'UNE DEMARCHE D'ORIENTATION ?

S'il est rare que les élèves de l'enseignement professionnel poursuivent des études universitaires, les élèves du 3<sup>e</sup> degré en sont cependant informés à 10%. Mais 50% d'entre eux sont informés des possibilités d'études dans l'enseignement supérieur hors université. Et 70% d'entre eux seulement ont une information sur les possibilités de formation professionnelle hors enseignement.

Quand on sait que beaucoup d'élèves du professionnel n'atteignent pas le 3<sup>e</sup> degré ou le quittent sans avoir obtenu de certificat ni de qualification ni a fortiori de CESS, il est sans doute fort tard pour prévoir 10 jours consacrés à l'orientation dans le 3<sup>e</sup> degré professionnel.

Par ailleurs, la part importante d'échecs dans le supérieur des élèves issus du professionnel, voire même de qualification technique, démontre qu'ils sont peu préparés à ce qui les attend. Il ne suffit pas de leur en ouvrir l'accès pour répondre à un souci d'équité. Il semble indispensable de mettre en place un temps de travail sur le projet d'études et d'acquisition de méthodes voire de mise à niveau. Une autre façon d'utiliser les 10 jours pour ces élèves serait-elle de leur permettre de prendre la mesure des exigences des études supérieures qu'ils visent et de les aider à identifier les moyens de s'y préparer ?

Une fois de plus, ceci suppose des moyens, des personnes compétentes et un projet d'établissement qui fasse une part à l'orientation et à la construction du projet personnel.

7.6.8. VERS UN MAILLAGE ET UNE STRUCTURE D'APPUI, RECOMMANDAIENT LES AVIS 90, 97 ET 98

On lit dans le décret CPMS section VII :

**Article 25.** - *Le centre **collabore aux actions menées par les établissements scolaires en matière d'information relative aux métiers, professions et études.** Il prend une part active aux actions de sensibilisation portant sur la perception individuelle et sociale des métiers, professions et études ainsi qu'à la promotion de l'égalité filles-garçons. **Dans le cadre de l'approche des métiers, le centre travaille en partenariat avec les services publics régionaux de l'emploi et les services publics de la formation.***

C'est sans doute une première base légale pour aller vers le maillage souhaité.



## ANNEXE 1 : LISTE DES CPMS QUI ONT RÉPONDU À L'ENQUÊTE

1. Centre PMS CF Avenue de la Gare 10 à 6840 Neufchâteau / Personne de contact : Francis NOEL
2. Centre PMS de la Communauté française 26, rue Reine Élisabeth à 5060 TAMINES / Personne de contact : MAUDOUX Jocelyne/
3. CENTRE P.M.S. de la communauté française 9 rue de la Wade à 4600 VISE / Personne de contact : Christiane CORNET
4. CPMS CF UCCLE 15 avenue Kamerdelle – 1180 Bruxelles /Personne de contact : Françoise CABAY /
5. Centre PMS de la C.F. Av. Marie de Hongrie, 60A 1083 Ganshoren /
6. Centre P.M.S. de la Communauté française, Rue Beyaert, 39 – 7500 TOURNAI Personne de contact : MAHIEU Guy
7. Centre PMS DE LA CF DE SAINT-GILLES 117 Avenue de l'Armée 1040 BRUXELLES / Personne de contact : Claire KAGAN (directrice)
8. Centre P.M.S. de la Communauté française – Rue de Sesselich, 61 – 6700 ARLON /
9. CPMS CF 38 rue de la Science 6000 CHARLEROI / Personne de contact : BAUDOUIN JM /
10. CPMS Communauté française rue de l'Athénée 7370 Dour /Personne de contact : PENNINCK Fabienne
11. Centre PMS de la Communauté française, 26 rue Reine Elisabeth à 5060 TAMINES /Personne de contact : J.MAUDOUX
12. CPMS Communauté Franç. 10a rue de la Sauvenière à 4900 Spa / Personne de contact : Serge Collard/
13. Centre PMS libre 1 Avenue de la Toison d'Or, 72 6900 Marche-en-Famenne /Personne de contact : ANDRE Roger /
14. Centre PMS de la C.F. 31, Place des Martyrs – 6041 Gosselies. /Personne de contact : Francis Plaquet /
15. CF VIRTON – Faubourg d'Arival, 39 – 6760 Virton / Personne de contact : Elisabeth NOIZET /
16. CPMS de la CF de Couvin, rue du Bercet 2 5660 Couvin / COCCIARDI Anna-Rita /
17. CPMS libre Nivelles, rue François Lebon, 34 - 1400 **Nivelles** contact: A.Lauwaers /
18. CPMS libre Nivelles, rue François Lebon, 34 - 1400 **Nivelles** / contact: Guy Boudrenghien (directeur)
19. CPMS libre Dinant, 9 AV Franchet d'Espercy – 5500 Dinant / contact : C.Renert /
20. CPMS libre 1 de Charleroi, route de Beaumont, 71 – 6030 Marchienne-au-pont / contact : JF. Hossay
21. CPMS libre II de Verviers<sup>20</sup>, rue Laoureux 34, 4800 /contact Marion Delvoye/ pour l'institut de la Providence à Herve
22. CPMS libre II de Verviers, rue Laoureux 34, 4800 /contact Marion Delvoye/pour l'Institut Notre-Dame
23. CPMS libre II de Verviers, rue Laoureux 34, 4800 /contact Marion Delvoye/pour St Remacle à Stavelot
24. CPMS libre II de Verviers, rue Laoureux 34, 4800 /contact Marion Delvoye/pour le Collège royal Marie-Thérèse à Herve
25. CPMS libre II de Verviers, rue Laoureux 34, 4800 /contact Marion Delvoye/pour l'Institut Ste Claire à Verviers
26. CPMS libre II de Verviers, rue Laoureux 34, 4800 /contact Marion Delvoye/pour l'Institut St Michel à Verviers
27. CPMS libre de Bastogne, rue des Maies, 1 -6600 / Contact : Laurence Peiffer/ pour l'ISC
28. CPMS libre de Bastogne, rue des Maies, 1 -6600/ pour l'Olivier
29. CPMS libre de Liège, rue Louvrex 70 – 4000/ contact : Claude Bastin/

<sup>20</sup> 6 réponses pour ce gros PMS qui est manifestement organisé en répartissant la responsabilité de chaque école entre les agents du PMS.

30. CPMS libre- département II, rue de Dinant 39 – 1000 Bruxelles/ contact : Marie Grombeer
31. CPMS libre de Liège V, rue de Rotterdam 11 – 4000/ contact : Bénédicte Guillaume (QT et QP)/dir : Georges Mignot
32. CPMS libre de Liège V, rue de Rotterdam 11 – 4000/ contact : V.Truyens (QT et QP)/ dir : Georges Mignot
33. CPMS libre de Liège V, rue de Rotterdam 11 – 4000/ contact : Bénédicte Guillaume (G)/ dir : Georges Mignot
34. CPMS libre de Liège V, rue de Rotterdam 11 – 4000/ contact : Bénédicte Guillaume (QT et QP)/ dir : Georges Mignot
35. CPMS libre de Liège V, rue de Rotterdam 11 – 4000/ contact : / dir : Georges Mignot/école Sainte Marie – Saint-Jean
36. PMS libre de Woluwe I(1), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact et direction : Benoît Fievez
37. PMS libre de Woluwe I(2), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact et direction : Benoît Fievez
38. PMS libre de Woluwe I(3), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact et direction : Benoît Fievez
39. PMS libre d'Etterbeek Département E (1), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact : D. Marlière
40. PMS libre d'Etterbeek Département E (2), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact : A. Fonteyn
41. PMS libre d'Etterbeek Département E (3), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact : P.Pirotte
42. PMS libre d'Etterbeek Département E (4), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact : Mme Rennotte
43. PMS libre de Schaerbeek(1), Département D (4), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact et direction : Catherine Langenscheid
44. PMS libre de Schaerbeek(2), Département D (4), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact : Mme Kindal
45. PMS libre de Schaerbeek(3), Département D (4), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact : G.Rotmans et V.Desqueuve
46. PMS libre d'Etterbeek Département E (4), clos Chapelle aux champs- 1200/ contact : Mme Leclef
47. PMS libre de Bruxelles-Sud(1), rue de Dinant 39, 1000/ contact et direction : Myriam Gabriel
48. PMS libre de Bruxelles-Sud(2), rue de Dinant 39, 1000/ contact et direction : Myriam Gabriel
49. PMS libre de Bruxelles-Sud(3), rue de Dinant 39, 1000/ contact et direction : Myriam Gabriel
50. PMS de la Communauté française, cab de consultation AR Wavre, chaussée de Louvain 72, 1300 Wavre/direction : Gh.Lizon/ contact : Cl. Goethals
51. PMS de la Communauté française, cab de consultation AR Rixensart, chaussée de Louvain 72, 1300 Wavre/direction : Gh.Lizon/
52. PMS de la Communauté française, cab de consultation AR Jodoigne, chaussée de Louvain 72, 1300 Wavre/direction : Gh.Lizon/
53. PMS de la Communauté française, cab de consultation AR Ottignies, chaussée de Louvain 72, 1300 Wavre/direction : Gh.Lizon/
54. PMS libre de Saint-Hubert, 29 rue de la Fontaine, 6870/ contact : Mmes Rondeux et Gillet
55. PMS libre I de Namur, rue du Lombard 24, 5000/ direction et contact : Mme Defrenne
56. PMS libre 1 de Bruxelles, rue de Dinant 39, 1000 Bruxelles/ direction : K.Verlinden
57. PMS libre 1 de Bruxelles, rue de Dinant 39, 1000 Bruxelles/ direction : K.Verlinden
58. PMS libre 1 de Bruxelles, rue de Dinant 39, 1000 Bruxelles/ direction : K.Verlinden
59. PMS libre 6 Liège, rue Louvrex 70, 4000 Liège/ direction : Georges Lecoq
60. PMS libre d'Aywaille,(1) place Marcellis8/4 4920 Aywaille/ Directrice : Jeanne-Françoise Bailly
61. PMS libre d'Aywaille (2), place Marcellis8/4 4920 Aywaille/ Directrice : Jeanne-Françoise Bailly
62. PMS libre d'Aywaille (3), place Marcellis8/4 4920 Aywaille/ Directrice : Jeanne-Françoise Bailly
63. PMS libre d'Aywaille (4), place Marcellis8/4 4920 Aywaille/ Directrice : Jeanne-Françoise Bailly
64. PMS libre d'Aywaille (5), place Marcellis8/4 4920 Aywaille/ Directrice : Jeanne-Françoise Bailly

## ANNEXE 2 : LISTE DES ÉCOLES SECONDAIRES QUI ONT RÉPONDU À L'ENQUÊTE

1. **Académie des Métiers, des Arts et des Sports**, Bvd Kennedy, 10, 7000 Mons
2. **Athénée Provincial de Leuze**, Rue du Rempart, 16, 7900 Leuze
3. **Athénée Provincial de La Louvière**, Bvd du Tivoli, 2b, 7100 La Louvière
4. **Athénée Provincial Mixte Warocqué**, Rue de l'Enseignement, 8-10, 7140 Morlanwelz
5. **Athénée Provincial de Flémalle « Guy Lang »**, Grand'Route, 317, 4400 Flémalle
6. **Athénée Royal de Soumagne**, 30 Rue des Prairies, 4630 Soumagne
7. **Athénée Royal d'Ans**, Rue Georges Truffaut, 37, 4432 Ans-Allieur
8. **Athénée Royal de Chênée**, Rue Bourdon 32, 4032 Chênée
9. **Athénée Royal d'Uccle 2**, Avenue des Tilleuls, 24, 1180
10. **Athénée Royal Ardenne-Hautes Fagnes**, Route de Falize, 21, 4960 Malmédy
11. **Athénée Royal Charlemagne**, Rue de Bois de Breux, 4020 Jupille
12. **Athénée Royal de Péruwelz**, Rue des Français, 31, 7600 Péruwelz
13. **Athénée Royal de La Louvière**, Rue de Bouvy, 15, 7100 La Louvière
14. **Athénée Royal de Koekelberg**, Rue Omer Lepreux 15-17, 1081 Bruxelles
15. **Athénée Ganenou**, Rue du Melkriek, 3, 1180 Bruxelles
16. **Athénée Royal Charles Rogier**, Rue des Clarisses, 13, 4000 Liège
17. **Athénée Royal Verdi**, Rue des Wallons, 57, 4800 Verviers
18. **Athénée Royal Ernest Solvay**, bvd E.Devreux, 27, 6000 Charleroi
19. **Athénée Royal Vauban**, Rue Tumelaire, 12, 6000 Charleroi
20. **Athénée Royal Pierre Paulus**, Rue des Gaux, 100, 6200 Chatelet
21. **Athénée Royal d'Evere**, Avenue C. Permeke, 2, 1140 Bruxelles
22. **Athénée Royal de Huy**, Quai d'Arona, 5, 4500 Huy
23. **Athénée Royal de Pont-à-Celles**, Rue de l'Eglise, 107, 6230 Pont-à-Celles
24. **Athénée Royal de Saint-Ghislain**, Avenue de l'Enseignement, 20, 7330 Saint-Ghislain
25. **Athénée Royal Lucie Dejardin**, Rue de l'Industrie, 127, 4100 Seraing
26. **Athénée Royal Jules Bordet**, Bvd Roosevelt, 27, 7060 Soignies
27. **Athénée Royal de Tamines**, Avenue Roosevelt, 57, 5060 Sambreville
28. **Athénée Royal de Thuin**, Drève des Alliés, 11, 6530 Thuin
29. **Athénée Royal Jules Bara**, Rue du Quesnoy, 24, 7500 Tournai
30. **Athénée Royal Robert Campin**, Rue du Château, 18, 7500 Tournai
31. **Athénée Royal de Woluwé-Saint-Lambert**, Rue de l'Athénée Royal, 75/77, 1200 Bruxelles
32. **Athénée Royal Liège Atlas**, Quai Saint-Léonard, 80, 4000 Liège
33. **Athénée Royal Montegnée-Grâce-Hollogne**, Rue F. Bernard, 1, 4420 Saint-Nicolas
34. **Athénée Royal d'Athus**, Rue Neuve, 32, 6791 Athus
35. **Athénée Royal de Binche**, Place des Droits de l'homme, 16, 7130 Binche
36. **Athénée Royal Jules Destrée**, Rue des Haies, 76, 6001 Marcinelle
37. **Athénée Royal Paul Delvaux**, Avenue des Villas, 15, 1340 Ottignies-L-L-N
38. **Athénée Royal de Quiévrain**, Rue Debast, 26, 7380 Quiévrain
39. **Athénée Royal de Hannut**, Rue de Tirlemont, 22, 4280 Hannut
40. **Athénée Royal d'Ath**, Rue des Récollets, 9, 7800 Ath
41. **Athénée Royal de Bastogne-Houffalize**, Avenue de la Gare, 12, 6600 Bastogne
42. **Athénée Royal de Bouillon-Paliseul**, Rue du Collège, 35, 6830 Bouillon-Paliseul
43. **Athénée Royal de Chatelet**, Rue du Collège, 16, 6200 Chatelet

44. **Athénée Royal de Chimay**, Rue de Noailles, 3, 6460 Chimay
45. **Athénée Royal Fernand Jacquemin**, Chaussée de Warneton, 26, 7780 Comines
46. **Athénée Royal Adolphe Sax de Dinant**, Rue Saint-Pierre, 90, 5500 Dinant
47. **Athénée Royal de Florennes**, Rue des écoles, 21, 5620 Florennes
48. **Athénée Royal de Ganshoren**, Rue de Cock, 1, 1083 Ganshoren
49. **Athénée Royal Marche-Bomal**, Avenue de la Toison d'Or, 71, 6900 Marche en Famenne
50. **•Athénée Royal Vieslet de Marchienne-au-Pont**, Rue des Remparts, 35, 6030 Marchienne-au-Pont
51. **Athénée Royal de Mons**, Rue de l'Athénée, 4, 7000 Mons
52. **Athénée Royal de Nivelles**, Avenue du Centenaire, 34, 1400 Nivelles
53. **Athénée Royal Prince Baudouin**, Fourneau, 40, 4570 Marchin
54. **Athénée Royal de Rixensart**, Rue Albert Croy, 1330 Rixensart
55. **Athénée Royal Riva-Bella**, Square Riva-Bella, 1420 Braine-l'Alleud
56. **Athénée Royal Air Pur de Seraing**, Rue des Nations-Unies, 1, 4100 Seraing
57. **Athénée Royal et Ecole d'Hôtellerie de Spa**, Rue des Capucins, 8, 4900 Spa
58. **Athénée Royal de Vielsalm-Manhay**, Les Grands Champs, 18A, 6690 Vielsalm
59. **Athénée Royal de Visé**, Rue du Gollet, 2, 4600 Visé
60. **Athénée Royal de Waimes**, Rue des Hêtres, 2a, 4950 Waimes
61. **Athénée Royal de Watermael-Boisfort La Brise**, Rue de la Bergerette, 1170 Watermael-Boisfort
62. **Athénée Royal Maurice Carême**, Avenue Henri Lepage, 4, 1300 Wavre
63. **Athénée Royal Visé-CEFA Glons**, Rue Saint Laurent, 45, 4690 Glons
64. **Campus Saint-Jean-Site Ninove**, Chaussée de Ninove, 136, 1080 Bruxelles
65. **Centre communal d'enseignement technique Pierre Paulus**, Rue Croix de Pierre, 73, 1060 Bruxelles
66. **Centre Educatif de la Sainte-Union**, Chaussée de Lille, 12, 7500 Tournai
67. **Centre Educatif Communal Secondaire Henri Dunant**, Rue Vandervelde, 28, 6030 Marchienne-au-Pont
68. **Centre scolaire des Dames de Marie**, Chaussée de Haecht, 68, 1210 Bruxelles
69. **Centre Scolaire du Sacré-Cœur de Charleroi**, Boulevard Audent, 58, 6000 Charleroi
70. **Centre scolaire du Sacré-Cœur de Jette**, Avenue du Sacré-Cœur, 8, 1090 Bruxelles
71. **Centre scolaire du Sacré-Cœur de Lindthout**, Avenue des 2 Tilleuls, 2, 1200 Woluwe-St-Lambert
72. **Centre scolaire Saint-Benoît Saint-Servais**, Rue Lambert le Bègue, 44, 4000 Liège
73. **Centre scolaire Saint Vincent de Paul- Enfant Jésus**, Chaussée de Boitsfort, 40, 1050, Bruxelles
74. **Centre scolaire Saint Joseph-Saint Raphaël**, Avenue Porallée, 40, 4920 Remouchamps
75. **Centre scolaire Saint-Adrien-Val Duchesse**, Schoolgat 5, 1050 Bruxelles
76. **Centre scolaire Saint-Joseph Notre-Dame**, Rue Strimelle, 1, 6040 Jumet
77. **Centre scolaire Sainte-Marie La Sagesse**, Chaussée de Haecht, 164, 1030 Bruxelles
78. **CEPES**, Chaussée de Tirlemont, 85, 1370 Jodoigne
79. **CES Léonard Defrance, Ecole d'Horticulture et Académie des Beaux-Arts**, Rue de l'Espérance, 62, 4000 Liège
80. **CESL Notre-Dame des champs, Rue Edith Cavell, 143, 1180 Bruxelles**
81. **CESC Saint-Augustin** (Collège + Institut), Chaussée d'Ath, 1, 7850 Enghien
82. **Collège des Dames de l'Instruction chrétienne DIC Collège**, Rue sur la Fontaine, 70, 4000 Liège
83. **Collège Don Bosco**, Chaussée de Stockel, 270, 1200 Bruxelles
84. **Collège La Fraternité**, Rue de Molenbeek, 173, 1150 Bruxelles
85. **Collège Notre-Dame**, Rue des Augustins, 30, 7500 Tournai
86. **Collège Notre-Dame du Bonlieu**, Rue Chanoine Crousse, 1, 6760 Virton
87. **Collège Notre-Dame des trois vallées, Site Alix Leclerc**, Chaussée de Bruxelles, 1, 1310 La Hulpe
88. **Collège Notre-Dame des trois vallées, Site Notre-Dame-des-Anges**, Rue du Couvent, 2, 1332 Rixensart
89. **Collège Roi Baudouin**, Avenue Eugène Plasky, 184, 1030 Bruxelles
90. **Collège Royal Marie-Thérèse**, Rue de Charneux, 36, 4650 Herve

91. **Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren**, Rue L. Delhove, 65, 1083 Bruxelles
92. **Collège Saint-André**, Rue des Auges, 22, 5060 Auvelais
93. **Collège Saint-Augustin**, Avenue Reine Astrid, 13, 6280 Gerpinnes
94. **Collège Saint-Barthélemy**, Rue Hors-Château, 31, 4000 Liège
95. **Collège Saint-Guibert**, Place de l'Orneau, 21, 5030 Gembloux
96. **Collège Saint-Hadelin**, Rue Saint-Hadelin, 15, 4600 Visé
97. **Collège Saint-Hubert**, Avenue Charles Albert, 9, 1170 Bruxelles
98. **Collège Saint-Joseph et Institut Notre-Dame de Chimay**, Rue de Virelles, 75, 6460 Chimay
99. **Collège Saint-Louis Waremme**, Avenue Prince Régent, 30, 4300 Waremme
100. **Collège Saint-Martin ISM Pairay**, Rue de la Province, 101, 4100 Seraing
101. **Collège Saint-Michel**, Bld Saint-Michel, 24, 1040 Bruxelles
102. **Collège Saint-Pierre**, Avenue Coghen, 213, 1180 Uccle
103. **Collège Saint-Quirin**, Rue Entre-Deux-Portes, 75, 4500 Huy
104. **Collège Saint-Remacle**, Avenue F. Nicolay, 35, 4970 Stavelot
105. **Collège Saint-Servais**, Rue de la pépinière, 101, 5002 Saint-Servais
106. **Collège Saint-Vincent**, Chaussée de Braine, 22, 7060 Soignies
107. **Collège Sainte-Véronique et Marie-José**, Rue Rennequin Sualem, 15, 4000 Liège
108. **Collège Sainte-Croix et Notre-Dame**, Rue de Crehen, 1, 4280 Hannut
109. **Collège Technique Saint-Henri**, Avenue Royale, 50, 7700 Mouscron
110. **Collège Technique Saint-Jean**, Rue du Pont St Jean, 48, 1300 Wavre
111. **Collège Technique Saint-Joseph**, Rue Romaine, 40, 7780 Comines
112. **Communauté Scolaire Libre G. Cousot**, Place Roi Albert, 11, 5500 Dinant
113. **Communauté Scolaire Saint-Benoît**, Rue de Luxembourg, 2, 6720 Habay La Neuve
114. **Ecole d'Arts et Métiers d'Erquennes**, Rue Sainte-Thérèse, 47, 6560 Erquennes
115. **Ecole de coiffure**, Rue de Pitteurs, 31, 4020 Liège
116. **Ecole Decroly**, Drève des Gendarmes, 45, 1180 Bruxelles
117. **Ecole Internationale le Verseau-ELCE**, Rue de Wavre, 60, 1301 Bierges
118. **Ecole Internationale du Shape**, section belge, Avenue de Paris, 705 ; 7010 Shape
119. **Ecole Polytechnique de Herstal**, Rue de l'Ecole Technique, 4040 Herstal
120. **Ecole Polytechnique de Huy**, Rue Saint Pierre, 48, 4500 Huy
121. **Ecole Technique Provinciale d'Agriculture**, Domaine Saint-Quentin, 5590 Ciney
122. **Ecole des Ursulines**, Avenue du Tir, 12, 7000 Mons
123. **Enseignement Communal de Ciney Les Forges**, Quai de l'Industrie, 28 C, 5590 Ciney
124. **Gosselies Providence Humanités**, Faubourg de Bruxelles, 105, 6041 Gosselies
125. **Institut des Arts et Métiers de Pierrard**, Pierrard, 112, 6760 Virton
126. **Institut de l'Assomption**, Avenue A. Solvay, 4, 1170 Bruxelles
127. **Institut Communal Marius Renard 1**, Rue Georges Moreau, 7, 1070 Anderlecht
128. **Institut Communal Marius Renard, Annexe 884**, Chaussée de Mons, 1070 Anderlecht
129. **Institut Communal d'enseignement secondaire**, Domaine du Parc, Grand-Place 3, 7390 Quaregnon
130. **Institut Communal d'enseignement technique**, Rue des remparts, 57, 6600 Bastogne
131. **Institut des Dames de Marie**, Rue Vergote, 40, 1200 Bruxelles
132. **Institut de l'Enfant-Jésus**, Rue de Sotriamont, 1, 1400 Nivelles
133. **Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical Provincial**, Bvd Kennedy, 2a, 7000 Mons
134. **Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical Provincial**, Rue de la Lys, 1, 7500 Tournai
135. **Institut d'Enseignement Secondaire Provincial**, Rue des Etampes, 2, 7000 Mons
136. **Institut de l'Instruction Chrétienne-Abbaye de Flône**, Chaussée Romaine, 2, 4540 Amay
137. **Institut Jean XXIII**, Rue Sauvenière, 7, 5580 Rochefort
138. **Institut Jean Jaurès**, Rue de la Brouchettere, 52b, 6000 Charleroi

139. **Institut Maris Stella**, Rue Félix Sterckx, 44, 1020, Bruxelles
140. **Institut Notre-Dame**, Rue de Fiennes, 66, 1070 Anderlecht
141. **Institut Notre- Dame**, Rue de Marcinelle, 41, 6000 Charleroi
142. **Institut Notre-Dame**, Avenue Jean Tasté, 38, 4802 Verviers Heusy
143. **Institut Notre-Dame**, Rue de Burhaimont, 11, 6880 Bertrix
144. **Institut Notre-Dame**, Rue de Bruxelles, 97, 6220 Fleurus
145. **Institut Notre-Dame**, Rue Charlemagne, 47, 4020 Jupille-sur Meuse
146. **Institut Notre Dame de Bonne Espérance**, Rue des Postes, 101, 7090 Braine-Le-Comte
147. **Institut Notre-Dame**, Rue Derrière la Gare, 12, 4960 Malmédy
148. **Institut Notre-Dame du Sacré-Cœur**, Rue de Rochefort, 92, 5570 Beauraing
149. **Institut Notre-Dame séminaire**, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, Place en PiconRue, 6600 Bastogne
150. **Institut de la Providence**, Rue de Nivelles, 52, 1300 Wavre
151. **Institut de la Providence**, Rue Piconette, 1, 5590 Ciney
152. **Institut de la Providence**, Rue des Déportés, 42, 1200 Bruxelles
153. **Institut Provincial Charles Deliège**, Rue des Archers, 12, 710, Binche
154. **Institut Provincial de Nursing du Centre**, Rue E. Milcamps, 13B, 7100 La Louvière
155. **Institut Provincial d'Enseignement secondaire IPES de Hesbaye**, Rue de Huy, 123, 4300 Waremme
156. **Institut Provincial d'Enseignement secondaire IPES de Huy**, Avenue Delchambre, 6, 4500 Huy
157. **IPES Léon Hurez**, Rue Bonne Espérance, 1, 7100 La Louvière
158. **IPES de Seilles**, Rue François Jassogne, 2a, 5300 Seilles
159. **IPESP La Samaritaine**, Rue de la Samaritaine, 14, 6061 Montignies-Sur-Sambre
160. **Institut Provincial d'Enseignement Secondaire**, Rue Paul Pastur, 11, 7800 Ath
161. **Institut Provincial d'Enseignement Secondaire**, Bvd Léopold 92 bis 7500 Tournai
162. **Institut Redouté-Peiffer**, Avenue Marius Renard, 1, 1070 Bruxelles
163. **Institut Reine Fabiola**, Rue de Haerne, 220, 1040 Bruxelles
164. **Institut du Sacré-Cœur**, Rue des Chars à Bœufs, 12, 6690 Vielsalm
165. **Institut du Sacré-Cœur**, en Charotte, 28, 6940 Barvaux
166. **Institut des Sœurs de Notre-Dame**, Rue de Veeweyde, 40, 1070 Anderlecht
167. **Institut de la Vierge Fidèle**, Place de Jamblinne de Meux, 14, 1030 Bruxelles
168. **Institut Saint-Albert**, Avenue F. Charlot, 35, 1370 Jodoigne
169. **Institut Saint-Berthuin**, Fond de Malonne, 129c, 5020 Malonne
170. **Institut Saint-Roch Theux & Spa**, Implantation de Spa, Rue Albin Body, 26, 4900 Spa
171. **Institut Saint-Stanislas**, Avenue des Nerviens, 131, 1040 Etterbeek
172. **Institut SFX 2**, Rue de Francorchamps, 12, 4800 Verviers
173. **Institut Saint-Joseph et Sainte-Julienne**, Rue Sainte-Marguerite, 64, 4000 Liège
174. **Institut Saint- Joseph / Sacré-Cœur**, Vieille route de Beausaint, 22, 6980 La Roche
175. **Institut Saint-Louis Waremme**, Avenue Prince Régent, 30, 4300 Waremme
176. **Institut Saint-Michel**, Rue du Collège, 126, 4800 Verviers,
177. **Institut Saint-Roch**, Rue Américaine, 28, 6900 Marche- en –Famenne
178. **Institut Saint Sépulcre**, Rue Général Bertrand, 14, 4000 Liège
179. **Institut Saint-Luc Bruxelles**, Rue d'Irlande, 57, 1060 Bruxelles
180. **Institut Saint-Henri**, Rue du Commerce, 21 B, 7780 Comines
181. **Institut Saint-Dominique**, Rue Caporal Claes, 38, 1030 Bruxelles
182. **Institut Saint Jean-Baptiste**, Rue de Bruxelles, 45, 1300 Wavre
183. **Institut Saint-Joseph**, Place Jean Guyoz, 1, 6200 Châtelet
184. **Institut Saint-Joseph**, Rue de la Croix-Rouge, 12, 4600 Visé
185. **Institut Saint- Louis**, Rue Pépin, 7, 5000 Namur
186. **Institut Saint-Joseph, Ecole Technique de Bertrix**, Rue de Bonance, 11, 6800 Libramont

187. **Institut de la Sainte-Famille**, Rue de Montmédy, 2, 6760 Virton
188. • **Institut Sainte-Anne**, Rue Circulaire, 5, 6041, Gosselies
189. **Institut Sainte-Marie**, Rue Emile Feron, 5, 1060 Bruxelles
190. **Institut Sainte-Marie**, Rue G. Lorand, 3, 6830 Bouillon
191. **Institut Sainte-Marie**, Rue du Bouvy, 35, 7100 La Louvière
192. **Institut Sainte-Marie**, Rue de l'Eglise, 7, 6210 Rèves
193. **Institut Sainte-Marie**, Chaussée de Liège, 246, 5100 Jambes
194. **Institut de la Sainte-Union**, Rue Montgomery, 71, 7540 Tournai (Kain)
195. **Institut Sainte-Ursule**, Rue de Bruxelles, 76-78, 5000 Namur
196. **Institut technique Com. française**, Domaine d'Herbuchenne 5500 Dinant
197. **Institut technique Com. Française**, Rue Albert 1er, 21, 6560 Erquennes
198. **Institut technique Com. française Centre Ardenne**, Avenue Herbofin, 6800 Libramont-Chevigny
199. **Institut technique Com. française « F. Rops »**, Rue du 4<sup>ème</sup> Génie, 2, 5000 Namur
200. **Institut technique Com. française Val d'Escaut**, Rue des Moulins, 1, 7500 Tournai
201. **Institut technique des métiers de l'alimentation Communauté française**, Chaussée de Lille, 2, 7500 Tournai
202. **Institut technique et commercial Les Aumôniers du Travail**, Rue de Caraman, 13, 7300 Boussu
203. **Institut technique libre**, Rue de l'Industrie, 18, 7800 Ath
204. **Institut Technique Provincial**, Parc de Wisterzée, 1490 Court-Saint-Etienne
205. **Institut des Ursulines**, Avenue du Sippelberg, 10, 1080 Bruxelles
206. **Lycée de Berlaymont**, drève d'Argenteuil, 10C, 1410 Waterloo
207. **Lycée Guy Cudell**, Rue de Liedekerke, 66, 1210 Bruxelles
208. **Lycée Maria Assumpta**, Avenue Wannecouter, 76, 1020, Bruxelles
209. **Lycée Martin V, école d'application de l'UCL**, Rue du Collège, 3, 1348 Louvain-La-Neuve
210. **Lycée Provincial Albert Libiez**, Avenue Fénelon, 48, 7340 Colfontaine
211. **Lycée Provincial d'Enseignement technique du Hainaut**, Avenue de l'Enseignement, 45, 7330 Saint-Ghislain
212. **Lycée provincial des Sciences et des Technologies**, Rue de la Station, 59, 7060 Soignies
213. **Lycée Technique Provincial Richard Stievenart**, Route de Valenciennes, 58, 7301, Hornu
214. **Lycée technique Provincial Maurice Herlemont**, Rue P. Pastur, 1, 7100 la Louvière
215. **Lycée technique provincial Jean Boets**, Rue Hullos, 52, 4000 Liège
216. **Séminaire de Floreffe**, Rue du Séminaire, 7, 5150 Floreffe
217. **Université du Travail Paul Pastur**, Bvd Roullier, 1, 6000 Charleroi

**ÉCOLES QUI N'ONT PAS RÉPONDU À L'ENQUÊTE MAIS ONT PARTICIPÉ À L'INTERVIEW.**

218. **SFX 1 : Collège Saint-François Xavier 1**, 4800 Verviers
219. **IMMI : Institut Marie-Immaculée-Montjoie**, 1180 Uccle